



TRAVAUX PUBLICS ANNALES 2014



Fédération Nationale des Travaux Publics - Annales - 2014



LOCAL
S ENTREPRISES
TRAVAUX
PUBLICS



INFRASTRUCTURE
DÉGRADÉES

= USA

1,2 MILLION
DE KM DE RESEAUX

1 MILLION
DE KM DE RO
ET D'AUTOR

200 000
ROUTIERS

1,5 MILLION
DE LIGNES
ELECTRIQUE



MOT DU PRÉSIDENT

Bruno CAVAGNÉ

ANNALES 2014



Les Annales sont la mémoire de la Fédération.

Vous retrouverez un an d'actions et d'évènements qui vous donneront une vision impressionniste de ce qu'est le quotidien de votre organisation professionnelle et des acteurs qui s'y impliquent.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

ORGANIGRAMME DE LA FNTP

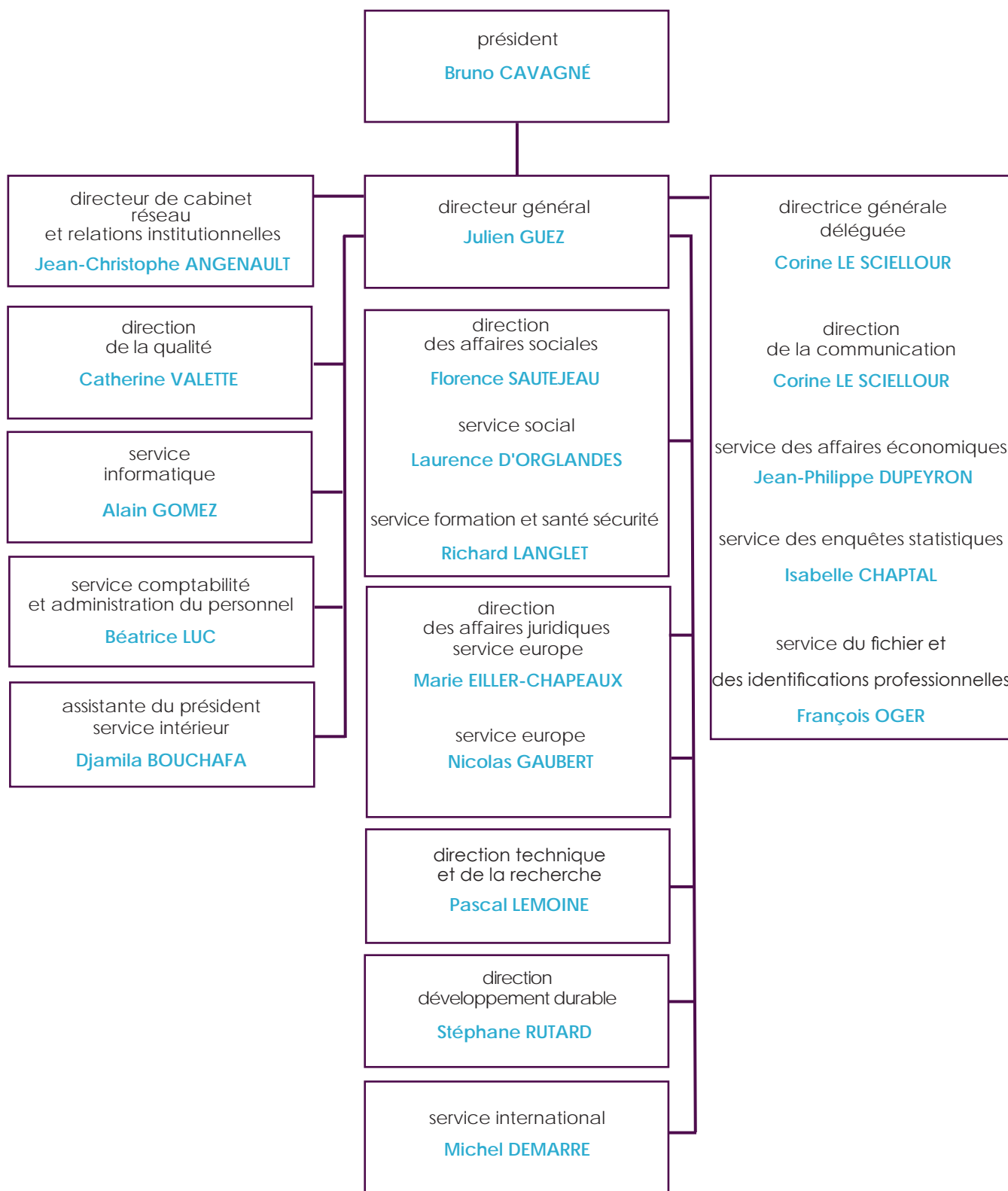
JOURNAL DE L'ANNÉE

À TRAVERS LA PRESSE

CONSEILS ET ASSEMBLÉES

RAPPORTS DES COMMISSIONS

ANNALES 2014



JOURNAL DE L'ANNEE

DE JANVIER À DÉCEMBRE 2014

ANNALES 2014

JANVIER

8,
Paris, Palais de l'Élysée
Bruno Cavagné rencontre Emmanuel Macron, Secrétaire général adjoint de l'Élysée, Patrick Vieu, Conseiller Transports et Hervé Naerhuysen, Conseiller Politiques fiscales.

15,
Paris, rue de Berri
Bruno Cavagné rencontre Rebecca Frasquet, journaliste qui suit les Travaux Publics pour l'AFP.

21,
Paris, rue de Berri
Bruno Cavagné rencontre Nicolas Dufourcq, Directeur général de BPI France et a rendez-vous avec Odile Renaud-Basso, Directrice générale adjointe de la Caisse des Dépôts.

23,
FRTP Rhône-Alpes (Lyon)
Assemblée Générale du SYNDUEX en Rhône-Alpes.



Assemblée Générale du SYNDUEX

23,
Paris, rue de Berri
Bruno Cavagné rencontre Jean-François Roubaud, Président de la CGPME.

23,
Paris, rue de Berri
Voeux de Bruno Cavagné en présence des collaborateurs de la FNTP, des secrétaires généraux des FRTP et des syndicats de spécialités. Remise des médailles syndicales.



27,
Paris, rue de Berri
Dans le cadre de sa mission de facilitation et de concertation sur la mise en œuvre du dispositif pénibilité, en présence de plusieurs entrepreneurs de Travaux Publics, rencontre avec Michel de Virville.



Michel de Virville

29,
Paris, avenue des Champs-Élysées
Réunion de la Commission Développement Economique.

30,
Paris
Remise par le ministre en charge de l'écologie, Philippe Martin à Jean-Louis Marchand du label « reconnaissance Stratégie Nationale pour la Biodiversité » pour la FNTP.

30,
Paris, rue Boulanger
Réunion du Conseil d'Administration extraordinaire de l'OPCA de la construction, en présence de Jean-Paul Brossard.

30,
Paris, rue de Berri
Conseil d'administration de la FNTP : Nicolas Baverez, historien et économiste, est venu s'exprimer dans le cadre des Matinales organisées en collaboration avec le journal La Tribune. Le Conseil a également reçu Jean-François Copé, Président de l'UMP.



Nicolas Baverez

31,
Paris
Bruno Cavagné intervient au colloque de l'Assemblée des Communautés de France.

FEVRIER

5,
Paris, rue de l'Université
Bruno Cavagné participe à l'audition par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'Écotaxe. Il s'exprime sur l'importance de l'écotaxe pour le secteur et sur le financement des infrastructures.

5,
Paris, rue de Berri
Réunion de la Commission Sociale de la FNTP sous la conduite de Jean Cerutti, président de la Commission sociale.

5-6,
Strasbourg
Rencontre de la FFB et de la FNTP avec des parlementaires européens français, dans le cadre du Cercle BTP.
À la veille du renouvellement du Parlement européen, Bruno Cavagné et Didier Ridoret, président de la FFB, ont rappelé le contexte économique difficile ont présenté les objectifs des fédérations pour la prochaine législature.

10,
Paris, rue de Berri
Réunion paritaire « Agenda social » sous la présidence de Jean Cerutti.

13,
Paris, Bercy
Bruno Cavagné rencontre André Martinez, Conseiller spécial de Pierre Moscovici.



Photo Patrick Bagein

André Martinez

13,
Paris
Réunion de négociation paritaire sur la couverture complémentaire santé en présence de Jean Cerutti.

13,
Paris
Réunion de la Commission Développement Durable de la FNTP.

14,
Paris, avenue des Champs Élysées
Réunion de la Commission Formation sous la présidence de Jean-Paul Brossard.

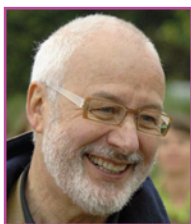
20,
Paris, rue de Berri

Séance d'accueil des conducteurs de travaux de l'ESTP sous la présidence de Jean-Paul Brossard.

26,
Paris, avenue des Champs Elysées

Bruno Cavagné rencontre Claudy Le Breton, Président de l'Assemblée Départements de France.

Signature de la Charte SNCF avec le SETVF.



Claudy Le Breton

18,
Paris, Palais de l'Élysée

Bruno Cavagné rencontre Emmanuel Macron, Secrétaire général adjoint de l'Élysée et Patrick Vieu, Conseiller transports du Président de la République.



Patrick Vieu

19,
Paris, rue de Berri

Matinale des Travaux Publics en présence de Raymond Soubie, Président des sociétés de conseil Alixio et Taddeo, sur le thème « Modèle social français et compétitivité, l'équation impossible ? »



Raymond Soubie

25,
Paris, avenue des Champs-Élysées

Bruno Cavagné déjeune avec Jean Maia, Directeur juridique du Ministère de l'Economie et des Finances.



Jean Maia

MARS

12,
Paris, boulevard St Germain

Bruno Cavagné rencontre Frédéric Cuvillier, Ministre délégué aux transports.

13,
Paris, rue de La Pérouse

Réunion paritaire « Complémentaire santé » en présence de Jean Cerutti.

13,
Paris, avenue Bosquet

Bruno Cavagné rencontre Pierre Gattaz, Président du MEDEF.

18
Paris, avenue des Champs-Élysées

Réunion des Présidents et Directeurs des centres de formation continue des TP sous la présidence de Jean-Paul Brossard.



Matinale : P. Mabile et R. Soubie

20,
Paris, rue de La Pérouse

Réunion paritaire «Processus de réexamen quinquennal des modalités de gestion des régimes de prévoyance obligatoires des ouvriers et des Étam» en présence de Jean Cerutti.

AVRIL

2,
Paris, avenue Kleber

Bruno Cavagné rencontre Denis Kessler, Président de la SCOR.

3,
Paris, rue de Berri

Séance d'accueil des élèves-ingénieurs de l'ESTP sous la présidence de Jean-Paul Brossard.

3,
Paris, avenue des Champs-Élysées

Bruno Cavagné déjeune avec Pierre Sallenave, Directeur général de l'ANRU.



Pierre Sallenave

**8,
Paris, SENAT**

Audition au Sénat, par Anne Emery-Dumas, rapporteure, de Jean Cerutti en vue de l'examen de la proposition de loi visant à renforcer la responsabilité des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre dans le cadre de la sous-traitance et à lutter contre le dumping social et la concurrence déloyale.



Anne Emery-Dumas

**9,
Paris, avenue des Champs-Élysées**

Réunion de la Commission Développement Economique.

**9,
Egletons**

Assemblée Générale du SNETI qui s'est tenue au centre de formation CFCTP Sylvain Joyeux à Egletons.

**16,
Aix-en-Provence**

Assises FRTP PACA en présence de Bruno Cavagné.

**17,
Paris, avenue des Champs-Élysées**

Bruno Cavagné rencontre Guillaume Pepy, Président de la SNCF.

**22
Paris, avenue des Champs-Élysées**

Bruno Cavagné dine avec Jean-Yves Le Drian, Ministre de la Défense.

**24
Paris, avenue des Champs-Élysées et
Place d'Iena**

Bruno Cavagné intervient au colloque de l'Institut de la Gestion déléguée en hommage à Claude Martinand.

Il a également rendez-vous avec Emmanuel Macron, Secrétaire général adjoint de l'Elysée.

MAI

**6,
Paris, rue de Berri**

Réunion paritaire sur l'agenda social sous la conduite de Jean Cerutti.

**7,
Paris**

Bruno Cavagné rencontre Elisabeth Borne, Directrice de cabinet de Ségolène Royal.



Elisabeth Borne

**14,
Paris, FFB**

Réunion paritaire sur la couverture complémentaire santé en présence du président Cerutti.

**15,
Paris, Halle Freyssinet**

Forum des Travaux Publics sous la bannière « Répondre aux enjeux de demain ».

Le forum s'articule autour de 4 espaces fédérateurs reflétant les différentes facettes des Travaux Publics :

- L'innovation au coeur
- Créateurs d'avenir
- Acteurs responsables
- Partenaires du quotidien

Sur 6 000 m², tous les acteurs de la filière peuvent s'informer et échanger autour des solutions pour construire un avenir durable.

Une vingtaine d'ateliers-débats portent sur l'ensemble des préoccupations des adhérents de la FNTP.

Bruno Cavagné a été interviewé par Stéphane Soumier (BFM) et donné sa vision des Travaux Publics et des grands défis qui attendent la profession.

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie conclue la séquence.

Le forum a réuni 1500 personnes autour de nombreuses animations qui ont clôturé cette journée avec un spectacle de Nicolas Canteloup.

**20,
Paris, avenue des Champs-Élysées**

Réunion de la Commission Formation sous la présidence de Jean-Paul Brossard.

**27,
Paris, Palais de l'Elysée**

Bruno Cavagné rencontre Patrick Vieu, Conseiller transports du Président de la République.

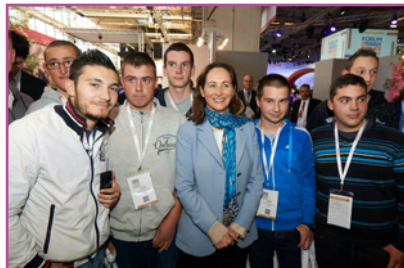
**24,
Egletons**

Baptême de la promotion LEVAUX aux écoles d'Egletons.



M. et Mme Philippe LEVAUX

15 mai
Forum des Travaux Publics



JUIN

4, Arcachon

Assemblées Générales du Syndicat et de la Fédération des TP en présence de Bruno Cavagné. Christian Surget a été réélu à la présidence de la Fédération et du Syndicat des Travaux Publics d'Aquitaine pour son 7^e mandat d'un an.



Assemblée Générale FRTP Aquitaine

5, Paris, avenue des Champs-Élysées

Réunion de la Commission Développement Durable avec le nouveau Président de la Commission : Jean-Christophe Louvet, Directeur Général de Luc Durand TP, entreprise du Maine-et-Loire.



Jean Christophe Louvet

6, Paris, rue de Grenelle

Jean-Cerutti rencontre le nouveau Directeur général du travail, Yves Struillou au ministère du Travail.

10, Paris, rue de l'Université

Bruno Cavagné rencontre Gilles Carrez, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale.



Gilles Carrez



Assemblée Générale du SERCE

11, Paris, rue de Berri

Conférence « Travaux Publics, le défi de la transition écologique » organisée par la Direction Développement Durable.

12, Annonay

Bruno Cavagné intervient aux Assises de l'APVF (Association des Petites Villes de France) à Annonay.

12, Paris, avenue des Champs-Élysées

Réunion des administrateurs TP des caisses de prévoyance et de retraite sous la conduite de Philippe Gresset et Jean Cerutti.

13, Paris, rue de Grenelle

Bruno Cavagné rencontre François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social.

17, Paris, rue de Berri

Assemblée générale des Canalisateurs de France. Une table ronde a été organisée sur le thème : «Le modèle français de l'eau est-il encore viable ?»

17, Paris, avenue des Champs Élysées

Bruno Cavagné rencontre Philippe Duron, Président de l'AFITF.

17, Paris, rue de Berri

Assemblée Générale du STRRES.



Assemblée Générale du STRRES

18, Paris, Pré Catelan

Assemblée Générale du SERCE : une conférence consacrée à la Réforme territoriale a eu lieu en présence de Chantal Jouanno et d'Alain Grandjean, économiste et associé fondateur de Carbone 4.



Alain Grandjean

Photo : Xavier Granet



Assemblée Générale du SERCE

Photo : Xavier Granet

19, Paris, rue de Berri

Réunion de la Commission Sociale sous la présidence de Jean Cerutti.

25, Paris, avenue des Champs-Élysées

Réunion de la Commission Développement Economique.

**25,
Paris, rue de Berri**

Déjeuner des fondateurs de TDIE en présence de Philippe Duron et de Louis Negre.



Philippe Duron



Louis Negre

**26,
Paris, rue de Berri**

Réunion paritaire sur le pacte de responsabilité sous la présidence de Jean Cerutti.

**26,
Paris, rue de Berri**

Conseil d'administration de la FNTP : en prélude au Conseil, une « Matinale » animée par Philippe Mabile, Directeur adjoint de la rédaction de la Tribune, a eu lieu sur le thème « Paris Ile-de-France : une ambition en Europe », en présence de Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, et d'Augustin de Romanet, Président Directeur Général d'Aéroports de Paris.



Matinale du 26 juin



**30,
Paris, rue de Berri**

Réunion de la Commission paritaire nationale de validation des accords sous la conduite de Yves Ghiron, président de cette commission.

JUILLET

**1^{er},
Paris, rue de Varenne**

Bruno Cavagné rencontre Loïc Rocard, Conseiller énergie, transport, environnement et logement à Matignon.

**2,
Paris, avenue des Champs-Élysées**

Bruno Cavagné rencontre Christian Galivel, Directeur général de la RATP chargé des infrastructures et a rendez-vous avec Stéphane Pintre, Président du Syndicat National des Directeurs Généraux de Collectivités Locales.



Christian Galivel



Stéphane Pintre

**2
Paris, rue Boulanger**

Réunion du Conseil d'Administration de l'OPCA de la construction, en présence de Jean-Paul Brossard.

**3,
Paris, Palais de l'Élysée et rue de l'Université**

Bruno Cavagné rencontre Emmanuel Macron, Secrétaire général adjoint de l'Élysée et Olivier Faure, Rapporteur transports de l'Assemblée nationale.

**11,
Paris, rue de Berri**

Exposition de photos « Travaux Publics et Nature », dans le cadre de la remise des Trophées de l'Image.



Trophées de l'Image : exposition des photos



Trophées de l'Image : photo gagnante pour la région Bourgogne

**15,
Paris, rue Aristide Briand**

Bruno Cavagné rencontre Benoist Apparu, ancien ministre, Député de la Marne.

**22,
Paris**

Bruno Cavagné rencontre Olivier Dussopt, Président de l'Association des Petites Villes de France et André Robert, Directeur général.



Olivier Dussopt



André Robert

**23,
Paris**

Bruno Cavagné déjeune avec Jean-Lou Blachier, Médiateur des marchés publics.



Jean-Lou Blachier

29,
Paris, rue de Bercy

Bruno Cavagné rencontre Carole Delga, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire.

29,
Paris, boulevard St-Germain

Bruno Cavagné rencontre Elisabeth Borne, Directrice de cabinet de Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

30,
Paris, rue de Varenne

Bruno Cavagné rencontre Manuel Valls, Premier ministre.

5,
 Biarritz, Casino Bellevue

Remise des diplômes d'ingénieurs par Bruno Cavagné, parrain de la promotion.



Remise des diplômes d'ingénieurs à Biarritz

Du 5 au 15,
Alsace

La Profession des Travaux Publics d'Alsace a été présente à la Foire Européenne de Strasbourg. Des journées de rencontre avec les Entrepreneurs de TP ont été organisées.



Rassemblement du 5 au 15 septembre en Alsace des entrepreneurs de TP



9,
Paris, rue de Berri
Réunion paritaire « pacte de responsabilité » sous la présidence de Jean Cerutti.

11-13,
Bourgogne
Conseil des Régions FNTP décentralisé en Bourgogne.



Conseil des Régions en Bourgogne

17
Paris, rue de Berri

Assemblée générale du Syndicat National des Entrepreneurs, Concepteurs et Réalisateurs de Stations de Pompage - SNECOREP.

18,
Paris

Bruno Cavagné et Christian Tridon, Président du STRRES, rencontrent Evelyne Didier, Sénatrice de Meurthe-et-Moselle.

23,
Toulouse

200 personnes dont Bruno Cavagné et de nombreux élus de la région Midi-Pyrénées se sont réunis à l'INSA afin d'échanger sur le thème : Quel avenir pour la Profession des Travaux Publics ?



Thierry Le Friant à l'INSA - Toulouse

24,
Paris, rue La Pérouse

Séance de négociation sur l'organisation et le financement de l'apprentissage dans les branches du Bâtiment et des Travaux publics, en présence de Jean-Louis Marchand.

24,
Paris, Palais de l'Elysée
Bruno Cavagné rencontre Xavier Piechaczyk, Conseiller transports et environnement.

25,
Paris, rue de Berri
Commission développement durable.

30,
Paris

Bruno Cavagné rencontre Dominique Bussereau, ancien Ministre, Président du Conseil général et Député de la Charente-Maritime.

SEPTEMBRE

3,
Paris

Bruno Cavagné rencontre Arnaud Richard, Député des Yvelines.

3,
Paris, rue de La Pérouse

Réunion «Social», en présence de Bruno Cavagné, Jacques Chanut, Jean Cerruti et son homologue de la FFB, Bruno Dumas.

3,
Paris, rue de Berri

Pierre Gattaz, Président du MEDEF a remis les insignes d'officier dans l'ordre national du Mérite à Patrick Bernasconi, en présence de Bruno Cavagné.



Patrick Bernasconi et Pierre Gattaz

OCTOBRE

1^{er},

Paris, Palais de l'Élysée

Bruno Cavagné rencontre Michel Yahiel, Conseiller travail, emploi et protection.

2,

Paris, rue de Berri

Réunion paritaire « pacte de responsabilité » sous la présidence de Jean Cerutti.

2,

Paris, rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre Michel Sapin, Ministre des finances et des comptes publics.

2,

Metz

Assises des Travaux Publics organisées par la FRTP Lorraine, sur le thème « Espoir d'une nouvelle donne ou amplification de la crise pour les TP ? ».



Assise des TP en Lorraine : table ronde sur le thème «Espoir d'une nouvelle donne ou amplification d'ela crise pour les TP ?»

3,

Paris, La Défense

Bruno Cavagné rencontre Daniel Bursaux, Directeur général de la Direction des infrastructures, des transports et de la mer du ministère de l'Ecologie.

7,

Paris,

Bruno Cavagné rencontre Christian Jacob, Député de Seine-et-Marne.

8,

Paris, avenue des Champs-Élysées

Bruno Cavagné rencontre Jean-Luc Moudenc, Président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France.



Jean-Luc Moudenc

9,

Paris, rue de Berri

Réunion de la Commission Sociale sous la conduite de Jean Cerutti.

14,

Paris, place du Président Edouard Herriot

la FNTF appelle les chefs d'entreprises et les salariés du secteur à manifester près de l'Assemblée Nationale, « pour l'investissement et l'emploi ». Faute de relance de l'investissement public, 60.000 emplois sont condamnés à disparaître. La FNTF souhaite que l'Etat permette aux collectivités locales qui augmentent leurs investissements d'être remboursées de la TVA l'année même où elles font leurs travaux. Elle demande aussi à l'Etat d'affecter « de façon pérenne et non uniquement sur 2015, la hausse de deux centimes de la taxe sur le diesel, à l'entretien et à la construction d'infrastructures de transports.

« Il y a urgence ! Il en va bien sûr de la situation économique et de l'emploi dans les travaux publics », affirme le président de la FNTF Bruno Cavagné. Selon lui, « il en va aussi de la qualité, de la sécurité des infrastructures ainsi que de la compétitivité des territoires ».

En parallèle, des manifestations auront lieu devant les préfectures partout en France.



Manifestation devant l'Assemblée Nationale





Manifestation à Paris

14 octobre - Partout en France, 15 000 entrepreneurs et salariés réunis lors des manifestations « Pour l'investissement et l'emploi » dans les TP.

Manifestation à Bordeaux



Manifestation à Toulouse



Manifestation à Poitiers



15

Paris, avenue des Champs-Élysées

Réunion de la Commission Développement Économique.

16,

Paris, rue de Berri

Matinales des Travaux Publics : Organisées par La Tribune et la FNTP, le patron des patrons, Pierre Gattaz s'est expliqué sur son projet « 1 million d'emplois ».

Pierre Gattaz encourage les projets de réformes du gouvernement mais l'appelle à transformer «les beaux discours en actes» sans tomber dans les «usines à gaz», à l'image du décret sur la pénibilité dont le MEDEF réclame l'abrogation.



Pierre Gattaz lors des Matinales des Travaux Publics

17,

Cournon d'Auvergne

Carrefour des Maires et des Elus d'Auvergne et conférence de Dominique Reynié sur les enjeux de la réforme territoriale en présence de nombreux élus locaux. Les entreprises ont interpellé les élus en arborant des écharpes : « Nous ne voulons pas licencier ! » et « Pour nous sauver, investissez ! ».



Auvergne : Carrefour des Maires et des Elus

22,

Paris, rue de Berri

Réunion des présidents de Commission Sociale des FRTP sous la présidence de Jean Cerutti.

23,

Poitiers

Réunion régionale à l'hôtel Plaza Futuroscope avec Bruno Cavagné et Michel Berge, président de la FRTP Poitou-Charentes.



Réunion régionale en Poitou-Charentes.

23,

Nice

Visite de chantier du Conseil des Spécialités de la FNTP du 23 octobre 2014 organisée par le Synduex et le Syndicat des Travaux Souterrains : tunnel de la Borne Roamine près de Nice creusé à l'explosif.



Tunnel de la Borne Roamine : visite du chantier.



Tunnel de la Borne Roamine : visite du chantier.

NOVEMBRE

3,

Paris, rue de Berri

Conférence sur les thèmes : « Corridors d'infrastructures, corridors écologiques ? Quelle contribution des infrastructures linéaires de transport aux continuités écologiques ? ». L'objectif est de partager les bonnes pratiques mises en oeuvre afin d'enrichir collectivement la réflexion sur la conception et l'entretien des grandes infrastructures linéaires ainsi que sur les leviers d'action pour maintenir les continuités écologiques et assurer une meilleure connectivité des espaces.

4,

Paris, rue de Berri

Assemblée Générale de la FRTP Ile-de-France.



Assemblée Générale de la FRTP Ile-de-France

5,

Paris

Bruno Cavagné rencontre Philippe Dallier, Vice-Président du Groupe UMP du Sénat.

5

Paris, avenue des Champs-Élysées

Réunion des Présidents et Directeurs des

centres de formation continue des TP et réunion des Présidents et Directeurs des CFA des TP sous la présidence de Jean-Louis Marchand.

6, Paris, avenue des Champs-Élysées

Réunion de la Commission Formation sous la présidence de Jean-Louis Marchand.

12, Toulouse

Assises régionales de la commande publique pour l'aménagement du territoire.



Toulouse : Assises régionales de la commande publique

19, Paris, rue de Berri

Matinale des Travaux Publics en présence de Denis Kessler, Président Directeur Général de SCOR sur le thème « France des réformes, France des blocages, quelles marges de manœuvre ? ».



Matinales des Travaux Publics : Denis Kessler

20, Paris, Place de l'Hôtel de Ville

Bruno Cavagné rencontre Anne Hidalgo, Maire de Paris, et participe à la table ronde « La réinvention de la mobilité urbaine » à l'Hôtel de Ville de Paris dans le cadre du forum Smartcity.

21, Paris, rue de Berri

Réunion paritaire « Agenda social et NAO » sous la conduite de Jean Cerutti.

25-26-27, Paris, Porte de Versailles

Salon des Maires et des Collectivités Locales :

Ces 3 jours ont permis à Bruno Cavagné d'échanger avec les élus sur les problématiques rencontrées par les collectivités locales et qui impactent lourdement sur le secteur, en présence de François Baroin, Président de l'Association des Maires de France.

De nombreux intervenants ont aussi été interviewés sur le plateau du stand de la FNTP, et plusieurs conférences ont été organisées sur les thèmes suivants :

- « Routes et rues : un patrimoine, une priorité » co-organisée avec l'Union Routière de France.
- « La simplification des marchés publics », des options gagnantes-gagnantes pour les élus.



Stand de la FNTP au Salon des Maires



Salon des Maires - Bruno Cavagné et François Baroin

26, Paris, rue de Berri

Réunion de la Commission Développement Économique.



Salon des Maires - Bruno Cavagné et François Baroin

DÉCEMBRE

**1^{er},
Bruxelles**

Déplacement TDIE à Bruxelles avec les présidents de l'association, les parlementaires Philippe Duron et Louis Negre.

**3,
Lyon**

Commission Développement Durable et visite du salon POLLUTEC.

**4
Paris, rue de Berri**

Conférence de presse économique de Bruno Cavné devant 20 journalistes de la radio, de la presse quotidienne nationale et de la presse professionnelle.

**9,
Paris, Assemblée Nationale**

Rendez-vous du bureau de TDIE avec Violetta Bulc, Commissaire européenne aux transports, puis participation au colloque organisé par TDIE à la Présidence de l'Assemblée nationale.

**9
Paris, rue de Berri**

Réunion nationale des représentants des FRTP au sein des Conseils d'administration des Constructys régionaux sous la présidence de Jean-Louis Marchand.

**10
Paris, rue de Berri**

Réunion du Conseil de l'Ordre des tuteurs des TP sous la présidence de Jean-Louis Marchand.

**17,
Paris, rue de Berri**

Réunion paritaire « Agenda social » sous la présidence de Jean Cerutti.

**17,
Paris, rue de Berri**

Arbre de Noël des enfants des collaborateurs de la FNTP organisé par madame Cavné. Un après-midi de spectacle et d'animations, une remise des cadeaux par le père Noël suivie d'un cocktail de clôture a réuni parents et enfants.



Arbre de Noël



**18,
Paris, rue de Bercy**

Bruno Cavné rencontre Emmanuel Macron, Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.



SIGLES ET ACRONYMES

ADF	Assemblée des Départements de France	DIR	Direction Interdépartementale des Routes
AFD	Agence Française de Développement	EGF BTP	Entreprises Générales de France-BTP
AFIFT	Agence de financement des infrastructures de transport en France	EIC	European International Contractors
AGEFIPH	Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées-FIPH	ERDF	Électricité Réseau Distribution France
AGFAS TP	Association de Gestion du Fonds d'action du Ficas	ETI	Entreprises de Taille Intermédiaires
ANR	Agence Nationale de la Recherche	FED	Fonds Européen de développement
AREF	Associations Régionales pour la Formation continue dans les industries du BTP	FFB	Fédération Française du Bâtiment
BEI	Banque Européenne d'Investissement	FIEC	Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction
CCAG TP	Cahier des Clauses Administratives Générales - Travaux Publics)	GrDF	Gaz réseau Distribution France
CCCA-BTP	Comité Central de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics	IDRRIM	Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité
CCI/ISCC	Chambre de Commerce International / Institut des Sciences de la Communication	IFEJI	Institut Français des Experts Juridiques Internationaux
CERC	Cellules Economiques Régionales de la Construction	IFRI	Institut Français des Relations Internationales
CESE	Conseil Économique, Social et Environnemental	IFSTTAR	Institut Français des Sciences et Technologies des Transports de l'Aménagement et des Réseaux
CESER	Conseil Économique Social Environnemental Régional	IHEDN	Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale
CGC	Conseil des Pays du Golfe	INERIS	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
CICA	Confederation of International Contractors Association	INSTED	Institut des Sciences et des Technologies de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement
CISMA-BTP	Syndicat des Equipements pour la Construction, les Infrastructures, la Sidérurgie et la Manutention	IREX	Institut pour la Recherche et l'Expérimentation en Génie Civil
CMATP	Comité de Médiation et d'Arbitrage des Travaux Publics	ITAG	International Technical Advisory
CNCCEF	Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France	LCRM	Lettre de Change à Relevé Magnétique
CONS-TRUCTYS	Ancien Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la construction	LGV SEA	Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique
CPNE	Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi	LID	Livret Infrastructures Durables
CRA	Association Cédants Repreneurs d'Affaires	MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
CREAFI	Centre de Recherches et d'Études des Assurances et Financements Internationaux	MAPA	Marchés passés selon la procédure adaptée
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) - DR/DICT Charte de bon comportement	MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
		MEEDDAT	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire)
		OFCE	Observatoire Français des Conjonctures Économiques
		OPCA-TP	Organisme Paritaire Collecteur Agréé Travaux Publics
		PPP	Partenariat Public Privé
		RESIST	Resisting Extortion and Solicitation in International Sales and Transactions
		RFF	Réseau Ferré de France

RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SEDIP	Syndicat des Entreprises Distributrices de Précontrainte par post-tension
SEFI	Syndicat des Entrepreneurs Français Internationaux
SEIMAT	Syndicat Entreprises Internationales de Matériels de Travaux Publics, mines et carrières, bâtiment et levage
SERCE	Syndicat des Entreprises de génie électrique et climatique
SETRA	Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements
SETVF	Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SNECOREP	Syndicat National des Entrepreneurs, Concepteurs et Réalisateurs de Stations de Pompage
SNIT	Schéma National des Infrastructures de Transport
SOFFONS	Syndicat national des entrepreneurs de sondages, forages et fondations spéciales
SPECBEA	Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Chaussées en Béton et d'Equipements Annexes
SPTF	Syndicat Professionnel des Terrassiers de France
STRRES	Syndicat National des Entrepreneurs Spécialistes de Travaux de Réparation et Renforcement de Structures
TDIE	Transport - Développement - Intermodalité - Environnement
TRAMAF	Syndicat des entreprises de Travaux Maritimes et Fluviaux
UALH	Urbanisme et Aménagement - Logement social et Habitat
UBI	
FRANCE	Agence française pour le développement international des entreprises
UIE	Union nationale des Industries et entreprises de l'eau et de l'environnement
UIMM	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
UNIRE	Union pour l'Information et la Représentation des Entrepreneurs
USIRF	Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française
VNF	Voies Navigables de France

A TRAVERS LA PRESSE

ANNALES 2014

COMMUNIQUÉS
CONFÉRENCES
INTERVIEWS
ÉVÈNEMENTS

Départ annoncé d'Etienne GUYOT, Président du Directoire de la SGP : les entreprises de Travaux Publics craignent du retard dans les travaux du Grand Paris

Bruno CAVAGNÉ, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics et José RAMOS, Président de la Fédération d'Ile-de-France, font part de leur surprise quant au départ annoncé d'Etienne Guyot, Président du Directoire de la Société du Grand Paris (SGP). Cette annonce intervient alors même que le Premier Ministre avait conforté Etienne Guyot et son équipe le 6 mars 2013 lorsqu'il avait défini le périmètre et les ambitions du Nouveau Grand Paris. Ce départ, s'il est confirmé, risque de déstabiliser le bon déroulement de ce grand projet de transport et d'urbanisme essentiel au développement de l'Ile-de-France et à la qualité de vie des franciliens.

Il ne s'agit nullement de mettre en cause les qualités du successeur pressenti mais « la méthode GUYOT », basée sur le dialogue et la confiance, a permis de créer un consensus et de fédérer les énergies des acteurs publics et privés. A ce jour, le calendrier a été respecté et une autorisation d'investissement à hauteur de 5,3 milliards d'euros pour la ligne 15 sud a été votée lors du Conseil de surveillance du 15 juillet dernier.

Pour Bruno Cavagné et José Ramos, « on ne change pas l'entraîneur d'une équipe qui gagne à la veille d'une échéance importante ! Le danger c'est de prendre 12 à 18 mois de retard et de casser la dynamique que l'on ressent dans les territoires franciliens ».

Le Nouveau Grand Paris, c'est aussi de l'emploi local non délocalisable : 18 000 emplois nouveaux devront être pourvus d'ici 2018 dans les entreprises de Travaux Publics franciliennes sans compter les emplois induits chez les fournisseurs (résultats du Contrat d'Etude Prospective sur les besoins en emplois et compétences liés aux travaux du Nouveau Grand Paris présentés le 7 octobre dernier devant le Préfet de Région). Mais pour y parvenir, il faut que les travaux de la ligne 15 démarrent en 2015 comme prévu !

Il nous semble essentiel, à un moment où la conjoncture économique est difficile et où l'emploi est plus que jamais une priorité nationale, que la stabilité à la tête de la SGP soit assurée.

LE MONITEUR.fr

DEPART D'ÉTIENNE GUYOT : LE BTP CRAINT DU RETARD DANS LES TRAVAUX DU GRAND PARIS

LE MONITEUR.FR - Publié le 10/01/14 à 17h47



EUROPE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 15 janvier

Marchés publics : la FNTF demande une transposition a minima des nouvelles directives européennes

Paris, mercredi 15 janvier 2014 – Dépendant à 70% de la commande publique, les entreprises de Travaux Publics seront particulièrement vigilantes à la transposition en droit français des nouvelles directives européennes sur la commande publique – marchés publics et concessions - qui viennent d'être adoptées définitivement. Une fois encore, les règles d'attribution des marchés vont être modifiées. Pour les entreprises de Travaux Publics, il s'agit d'éviter un bouleversement des règles applicables tant aux marchés publics qu'aux contrats de concession, ce qui signifie une transposition a minima.

La FNTF appelle à la vigilance sur trois points :

1. Le contrôle de la régularité et des capacités des entreprises attributaires des marchés, qui doit être renforcé. Dans un contexte de concurrence intra européenne exacerbée, la simplification ne doit pas se traduire par une forme de laxisme dans l'exercice de ces contrôles. La Fédération s'inquiète de la généralisation des attestations sur l'honneur au stade de la présentation des candidatures, qui doit intervenir dès le 1er semestre 2014.

2. La valorisation effective des exigences sociales et environnementales dans les prix des marchés. Les nouvelles règles européennes renforcent également les obligations susceptibles d'être imposées dans ces domaines dans les marchés et leurs conditions d'exécution. Dans un contexte d'activité particulièrement dégradé, l'attribution de principe à l'offre présentant le « meilleur ratio qualité prix », prévu dans les nouvelles directives, doit être effectivement mis en œuvre.

3. Les nouvelles limites posées au champ concurrentiel en matière de commande publique. Enfin, comme elle a cherché à le faire valoir, sans être entendue, tout au long de la procédure d'adoption des nouvelles directives, la FNTF s'inquiète des possibilités de réservation des marchés aux entités publiques, dans le cadre du « in house », et de mutualisation des services entre les collectivités qui seront élargies. De plus, les entités publiques pourront désormais intervenir sur le marché privé à hauteur de 20% de leurs activités.



[> Lire cet article sur le site web](#)

Commande publique européenne : "pas de bouleversement", plaide la FNTF

Dans le cadre de la transposition réglementaire de la commande publique à l'échelle européenne, la FNTF demande une transposition a minima des nouvelles règles d'attribution des marchés afin " d'éviter un bouleversement ".

Travaux Publics : les partenaires sociaux reconduisent l'Ordre des Tuteurs pour 3 ans

Paris, jeudi 23 janvier 2014 – Accueillir, former, intégrer les nouveaux collaborateurs... le tuteur est devenu un acteur essentiel dans le secteur des Travaux Publics. Près de 6500 tuteurs sont membres de l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics mis en place par la profession en 1996. Ils étaient 2150 en 2007, ce qui représente une progression de 60% !

Afin de maintenir cette dynamique, les partenaires sociaux viennent de signer un avenant à l'accord relatif à l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics, qui reconduit le dispositif pour 3 ans.

Une entreprise de Travaux Publics peut demander l'adhésion de ses salariés à l'Ordre des tuteurs des Travaux Publics, dès lors que ceux-ci ont suivi une formation et exercé la fonction de tuteur. Cette formation à l'exercice de la fonction tutorale, d'une durée de 4 jours, se déroule dans un centre de formation agréé par la profession, selon un référentiel de formation élaboré au niveau national. Ce stage permet au salarié d'apprendre comment bien accueillir, donner confiance et transmettre son savoir avec pédagogie et selon les publics qu'il est susceptible d'encadrer. Il doit ensuite exercer la fonction tutorale suite à ce stage de formation. Il reçoit alors un diplôme et une prime de 650 euros. Il peut aussi participer à des réunions régionales de tuteurs et échanger sur les bonnes pratiques.

Plus que jamais, le secteur des Travaux publics considère le tutorat comme un outil essentiel pour intégrer les jeunes sur le marché du travail. Rappelons que l'Ordre des tuteurs des Travaux Publics a été créé par la profession pour reconnaître et valoriser l'exercice de la fonction tutorale en entreprise ; motiver les tuteurs pour qu'ils réussissent l'accueil, la formation et l'intégration des nouveaux entrants. Il est administré par un conseil composé des représentants des organisations professionnelles et des syndicats de salariés.

Le salarié admis au sein de l'Ordre des tuteurs reste membre de cet ordre pour autant qu'il exerce régulièrement la fonction de tuteur dans une entreprise de Travaux Publics.



[> Lire cet article sur le site web](#)

La FNTP favorise le tutorat

Afin de maintenir le nombre toujours croissant de tuteurs au sein de l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics, la FNTP et les partenaires sociaux ont signé un avenant à l'accord qui reconduit le dispositif pour 3 ans. Considérant le tutorat comme un outil essentiel pour intégrer les jeunes sur le marché du travail, le secteur des Travaux Publics vient de signer un avenant à l'accord relatif à l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics qui reconduit le dispositif pour 3 ans. Créée en 1996, cette organisation permet de former des salariés à la fonction de tuteur en entreprise.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 30 janvier

Stratégie Nationale pour la Biodiversité : les Travaux Publics s'engagent !

Paris, jeudi 30 janvier 2014 – Philippe Martin, ministre de l'Ecologie, vient de remettre aujourd'hui à la FNTF la reconnaissance Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) pour son plan d'action 2014-2017. Adhérente de la première heure à la SNB, la FNTF a conçu son engagement sur la base d'un diagnostic détaillé des enjeux sectoriels et d'échanges avec les parties prenantes (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, fournisseurs...).

Partenaires des collectivités territoriales, les entreprises de Travaux Publics sont porteuses de solutions techniques pour répondre aux enjeux de la biodiversité (artificialisation, continuités écologiques, renaturation) dans les projets d'aménagement et d'équipement des territoires (infrastructure de transport, canalisations, infrastructure énergétiques, et de communication...).

Construit autour de 3 axes (mobiliser, faciliter-diffuser, conforter), ce plan traduit le rôle de la FNTF au sein de la filière pour permettre l'appropriation de pratiques et savoir-faire. Ainsi, les actions sont tournées vers les territoires, les métiers et les acteurs de la construction. Elles permettront d'accompagner les entreprises pour une meilleure connaissance et prise en compte des écosystèmes dans le cadre de leurs activités.

AFITF : un budget 2014 qui signe l'abandon de toute ambition en matière d'infrastructures de transport

Suite à l'adoption ce matin du budget pour 2014 de l'Agence de Financement des Infrastructures de France (AFITF), Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, constate avec inquiétude que seuls les paiements relatifs aux projets d'infrastructures en cours de construction seraient bien honorés en 2014.

En affichant un budget de 1,8 milliard d'euros de crédits de paiements pour 2014, l'AFITF entérine l'abandon du second scénario de Mobilité 21 retenu en juillet dernier par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, qui proposait un montant d'investissements de l'ordre de 28 à 30 milliards d'euros d'ici à 2030 et qui tablait sur un budget annuel de l'Agence de 2,2 milliards d'euros par an.

Bruno Cavagné, qui a été auditionné hier par la Mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'écotaxe poids-lourds, regrette qu'en l'absence de recettes provenant de l'écotaxe, aucune solution pérenne de remplacement n'ait été trouvée et que cette situation ait conduit l'Agence à reporter tous les engagements nouveaux en 2014, notamment le volet « mobilité » des contrats de plan Etat-région (CPER) actuellement en discussion ainsi que le troisième appel à projets de transports collectifs.

La FNTP considère que cela met en péril le devenir même de l'AFITF en la privant de son rôle de programmation et en remettant en cause le principe de l'affectation de recettes dédiées aux infrastructures.

La
Correspondance économique
Quotidien d'Informations économiques et sociales

L'Etat obligé d'augmenter de plus de 300 millions d'euros sa subvention à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), en raison de la suspension de l'écotaxe poids lourds

AFITF
ROUTIER



La suspension de l'Écotaxe affecte l'agence

Le budget 2014 de l'Agence de financement des infrastructures de France (Afitf) sera affecté par la suspension de l'Écotaxe poids lourds, a-t-elle annoncé jeudi 6 février.

DÉBAT PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 11 février

Municipales 2014 : les Travaux Publics donnent la parole aux candidats

A la veille des élections municipales, la FNTTP a souhaité interpeller les principaux candidats sur le rôle majeur que jouent les Travaux Publics dans l'activité économique et sociale des territoires. Pour ce faire, les vingt fédérations régionales des Travaux Publics vont adresser un questionnaire pour connaître leurs priorités en matière d'investissement dans les infrastructures et les réseaux pour le mandat à venir.

Les collectivités locales représentent en effet 45 % de l'activité des entreprises de Travaux Publics, les arbitrages qu'elles prendront suscitant en effet des interrogations. La FNTTP pressent ainsi une baisse de 8% de leur demande en 2014 (-10% pour les communes). Elle rappelle que sur 100 euros de chiffre d'affaires TP, les collectivités locales représentent 44 euros dont 34 issus du bloc communal et 8 issus des départements et qu'un million d'euros investis dans les Travaux Publics génère 9 emplois.

Alors que le président de la République a récemment annoncé pour 2014 une nouvelle réforme des collectivités locales et dit sa volonté « de mettre un terme aux enchevêtrements et doublons » des communes, intercommunalités départements et régions, certains aspects jouent en faveur du maintien des investissements : situation financière saine de nombreuses collectivités, existence de nombreux projets et besoins urgents d'entretien de notre patrimoine d'infrastructures.

Les résultats de cette enquête seront rendus publics en mars et devront permettre d'interpeller les élus directement.

> Lire cet article sur le site web



La FNTTP lance un questionnaire pour sonder les candidats aux municipales



Elections municipales : les entreprises de travaux publics sondent les candidats

Paris, 10 févr. 2014 (AFP) -

La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTTP), inquiète de la baisse des commandes en provenance des collectivités locales, interroge via un questionnaire, les candidats aux élections municipales pour connaître leurs priorités en matière d'investissement dans les infrastructures.



MUIS - 2/14

> Lire cet article sur le site web

Elections municipales : les entreprises de travaux publics sondent les candidats



Investissements locaux : la FNTTP questionne les élus

A la veille des échéances municipales, la FNTTP, inquiète de la baisse des commandes en provenance des collectivités locales va interroger les candidats aux élections pour connaître leurs principales priorités - entretien des routes, parkings, projets de transports en commun - en matière d'investissement dans les infrastructures. Le résultat de l'enquête sera annoncé pour mars prochain.

SNCF signe une charte de bonnes pratiques avec la Fédération Nationale des Travaux Publics et Voies Ferrées de France

SNCF Infra a signé ce jour une charte de bonnes pratiques avec la FNTP et le SETVF (Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France) pour optimiser l'achat et la réalisation des travaux, chacun dans son domaine de responsabilité.

AMÉLIORER LES PROCESSUS POUR PLUS DE PERFORMANCE DANS LA RÉALISATION DES CHANTIERS

Pour répondre à l'exigence de modernisation du réseau ferroviaire conduite par SNCF et Réseau Ferré de France, SNCF Infra va réaliser plus de 1000 chantiers sur l'ensemble du territoire national. Pour mener à bien ce grand programme de modernisation, SNCF Infra s'engage dans une démarche de progrès et de partage avec la FNTP et le SETVF qui représentent les principales entreprises qui interviennent au côté de SNCF Infra dans cette rénovation du réseau ferroviaire.

La charte de bonnes pratiques s'appuie sur un engagement mutuel de mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les prestations réalisées dans le cadre des chantiers et adapter les relations contractuelles entre les partenaires à leurs spécificités.

CINQ AXES DE PROGRÈS

1- Mettre en place un dispositif partagé qui permet de produire chaque chantier en sécurité. Cela passe par exemple par le respect de délais raisonnables entre l'attribution du marché et le début des travaux, pour laisser le temps aux entreprises retenues de s'organiser et de tout mettre en œuvre pour respecter les règles et les référentiels de sécurité.

2- Veiller à la qualité d'exécution des travaux, ainsi qu'au respect de la régularité des circulations, par exemple en sensibilisant davantage les entreprises qui interviennent sur le réseau aux enjeux de régularité et de sécurité de tous les chantiers, notamment ceux situés en Île-de-France.

3- Une meilleure coordination entre les différents intervenants pour s'assurer de la compétence des personnels et de la disponibilité des ressources et des moyens matériels nécessaires pour optimiser la production durant les périodes réservées aux travaux.

4- Assurer une gestion contractuelle dynamique des marchés face aux aléas de chantier en simplifiant autant que possible les lourdeurs administratives. Par exemple : contractualiser les travaux supplémentaires en cours de chantier par des avenants ou des prix provisoires et accélérer les procédures de règlement des travaux.

5- S'engager dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale.

SNCF Infra s'engage par exemple à développer ses exigences environnementales sur l'ensemble de ses chantiers. De leur côté, la FNTP et le SETVF s'engagent par exemple à lutter contre le travail dissimulé, dans leur périmètre de responsabilité, et à veiller au respect des réglementations environnementales.

Pour atteindre ces objectifs, un guide d'application de la Charte a été élaboré. Des réunions trimestrielles permettront de suivre l'application de cette charte dans les domaines ouvrages d'art, génie civil et terrassement, signalisation, caténaires et travaux de voies.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des six Chartes de bonnes pratiques signées par la FNTP depuis 2009 avec les maîtres d'ouvrage publics et parapublics non soumis au Code des marchés, afin d'assurer un règlement efficace des travaux. Elle en élargit également le champ sur des aspects essentiels à une exécution optimale des travaux.



SNCF et SETVF signent une charte de bonnes pratiques



Réseau Ferré : SNCF Infra signe une charte de bonnes pratiques avec la FNTP et le SETVF

DÉBAT PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 4 avril

Remise à plat de l'écotaxe : il est urgent de trouver des solutions pérennes

Suite à l'annonce hier de Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, de son intention de « remettre à plat les choses » concernant l'écotaxe, Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, se félicite de la volonté de trouver une solution pour le financement des infrastructures mais souhaite rappeler trois points :

1- L'écotaxe est affectée aux travaux d'infrastructures via l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France) et non un prélèvement destiné au budget général de l'Etat. Une question se pose : quelle politique de financement des infrastructures souhaite-t-on pour la France ? En effet, sans l'écotaxe, on hypothèque gravement le financement des infrastructures dans notre pays, notamment l'entretien, la modernisation et la sécurisation des routes et des voies ferrées.

2- Dès cette année, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) est incapable d'engager de nouveaux programmes. Quid du volet « mobilité » des contrats de plan Etat-région (CPER) actuellement en discussion, et du troisième appel à projets de transports collectifs ?

Il y a urgence à trouver des solutions pérennes.

3- Une Mission d'information sur l'écotaxe poids lourds est en cours à l'Assemblée Nationale (la FNTP a été auditionnée le 5 février dernier) qui doit rendre incessamment ses conclusions.

La FNTP rappelle que le principe de l'écotaxe avait été voté à une écrasante majorité le 21 octobre 2008 lors de l'adoption de la loi dite « Grenelle I » issue du Grenelle de l'environnement. Pas moins de sept pays de l'UE ont opté pour un système de tarification au kilomètre proche de celui que la France envisage : Grande-Bretagne, Autriche, République Tchèque, Allemagne, Slovaquie, Pologne et Portugal.

15 mai 2014 : Forum des Travaux Publics

Le 15 mai prochain, la Fédération Nationale des Travaux Publics organise le Forum des Travaux Publics à la Halle Freyssinet à Paris, sous la bannière « Répondre aux enjeux de demain ».

Le forum s'articulera autour de 4 espaces fédérateurs reflétant les différentes facettes des Travaux Publics :

- L'innovation au cœur
- Créateurs d'avenir
- Acteurs responsables
- Partenaires du quotidien

Sur 6 000 m², tous les acteurs de la filière (dirigeants d'entreprises, donneurs d'ordre, pouvoirs publics, étudiants, partenaires TP, médias) pourront s'informer et échanger autour des solutions pour construire un avenir durable. Une vingtaine d'ateliers-débats porteront sur l'ensemble des préoccupations des adhérents de la FNTP, comme par exemple :

- Départements et infrastructures, au service de la cohésion territoriale et sociale
- La gestion proactive des réseaux d'eau
- Engins de chantier et prévention : les vertus de la concertation
- Granulats : des exemples d'éco-responsabilité partagée
- Comment faire des clauses d'insertion un outil gagnant pour tous les acteurs ?
- Former et embaucher en période de crise : s'adapter aux besoins des entreprises
- Associer les salariés au capital : bonnes pratiques et nouvelles solutions...

Lors de la séance plénière, Bruno CAVAGNÉ, président de la FNTP, sera interviewé par Stéphane SOUMIER (BFM) et donnera sa vision des Travaux Publics et des grands défis qui attendent la profession.

De nombreuses animations émailleront cette journée (défilé de mode des EPI, job dating, studio TV / Radio, simulateurs d'engins...) qui se clôturera dans la bonne humeur avec un spectacle de Nicolas CANTELOUP.

ACTUALITÉ

CONFERENCE DE PRESSE ECONOMIQUE - DOSSIER DE PRESSE - 13 mai

Intervention de Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics

Pour démarrer, je souhaiterais revenir sur les chiffres clés des Travaux Publics :

- 8 000 entreprises : des entreprises de toute taille dont 90% ont moins de 50 salariés, présentes au cœur des territoires.
- 280 000 emplois dans nos entreprises. C'est de l'emploi local. Auxquels s'ajoutent les salariés de la filière, soit plus de 100 000 emplois. Quand on investit 1 million d'euros dans les TP, on génère 10 emplois.
- 41 MD d'euros de chiffre d'affaires en France : c'est à la fois le chantier de la LGV Tours Bordeaux à 7 MD euros mais aussi une multitude de petits chantiers. Le chantier moyen de TP c'est 100 000 euros.
- 25 MD d'euros de chiffre d'affaires sur les marchés extérieurs : nos entreprises sont leaders à l'exportation. Nos majors mais aussi des PME. Chaque année nous réalisons sur les marchés extérieurs, l'équivalent de la production de 83 AIRBUS A 380.
- 70 % de commande publique : Travaux Publics = commande publique. L'équation est très simple, nous transformons de la dépense publique en emplois et en facteur de compétitivité pour le reste de l'économie. Mais à l'inverse, si l'Etat, si les collectivités locales renoncent à investir, notre marché disparaît.

Venons-en à la conjoncture 2014.

2014 sera la plus basse année pour les Travaux Publics depuis 1998, 21% en dessous du point haut de 2007 en euros constants. Nous confirmons notre anticipation pour 2014 d'une baisse du chiffre d'affaires Travaux Publics de - 4%.

Après le léger rebond au 4ème trimestre 2013, l'activité est à nouveau au ralenti en ce début d'année. Certes, si on fait une comparaison avec le début 2013, les bonnes conditions météorologiques ont permis de soutenir les travaux mais l'activité est restée globalement assez faible.

Les marchés conclus sont en diminution de -8,7% en rythme annuel. Ce recul devrait se poursuivre dans les prochains mois alors que se mettent en place les nouvelles équipes municipales. Cette baisse de la commande publique se retrouve également dans notre suivi des lots TP dans les appels d'offres qui est passé au rouge dans la plupart des régions.

L'enquête d'opinion vient également confirmer ce décrochage de la commande : en avril 2014, les réponses des entrepreneurs du secteur font état d'une dégradation forte de leurs carnets de commande : le solde d'opinions correspondant aux carnets de commandes est plus de 23 points inférieur à sa moyenne de longue période.

Il y a 3 grandes explications à ce pessimisme ambiant des entrepreneurs du secteur.

1. Le budget de l'AFITF est en forte baisse

- En crédits de paiements, le budget de l'AFITF est en forte diminution depuis la suspension de l'écotaxe. Le budget prévu en 2013 n'a pas été réalisé et celui annoncé pour 2014 est encore en baisse : le budget primitif 2014 est inférieur de près de 20 % à celui de 2013.
- Et encore, nous n'enrons pas là dans le détail des autorisations d'engagement qui ont été quasiment réduites à néant en 2014 avec les conséquences que l'on connaît sur le financement de la prochaine génération de contrats de plan Etat-régions ou du 3ème appel à projet de transports collectifs...
- Ce budget de l'AFITF est catastrophique. M. Pancher, député de la Meuse a même récemment déclaré qu'il ne restait plus que 80 millions d'euros dans les caisses de l'Agence et que celle-ci vivait sur des avances de trésorerie (de RFF !).

2. L'investissement des collectivités locales est en panne

- Les études récentes des analystes de Standard&Poors et de la Banque Postale convergent vers une diminution de l'investissement local de l'ordre de -6 % en 2014.
- Cette panne de l'investissement local est d'autant plus inquiétante que nous ne voyons pas de signaux d'améliorations à l'issue de cette année électorale, nous y reviendrons.

3. Pas de soutien à attendre de l'investissement privé

- Enfin, peu d'espoir du côté du privé comme en témoigne le graphique d'évolution du nombre de logements neufs mis en chantiers et des autorisations de construire. Il n'y aura donc pas d'effet d'entraînement à rechercher de ce côté-là, la FFB ayant annoncé une évolution proche de zéro pour l'année en cours.

4. Emploi : les perspectives s'assombrissent encore

- L'enquête d'opinion FNTP du mois d'avril traduit ces mauvaises perspectives dans les entreprises de TP : les entrepreneurs sont nettement plus nombreux qu'aux trimestres précédents à anticiper une réduction de leurs effectifs. Le solde d'opinion retombe même à son plus bas niveau historique de 1997.
- Evidemment, il n'y a pas d'annonces de grands plans sociaux comme dans d'autres secteurs. C'est plus diffus sur tout le territoire et ce sont également des non remplacements de départs qui conduisent à cette baisse mais pourtant aujourd'hui les faits et les chiffres sont là : 22 500 emplois ouvriers permanents ont été perdus entre 2007 et fin 2013. Depuis le début 2013, nous estimons que nous avons perdu plus de 7 000 emplois ouvriers et nous maintenons notre anticipation de -12 000 emplois de notre dernière conférence de presse, pour 2014.

La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales pourrait entraîner les Travaux Publics dans un scénario noir dans les trois prochaines années. Après les annonces du Premier ministre, il est désormais certain que les collectivités locales seront fortement sollicitées pour participer à l'effort de redressement des finances publiques. La baisse des dotations sera amplifiée et se poursuivra jusqu'en 2017, où elles seront inférieures de 10,5 Md euros à leur niveau de 2013. Elles devraient en effet baisser d'environ 3 Md euros chaque année entre 2015 et 2017.

La Banque Postale a construit trois scénarios pour tenter de prévoir l'évolution de l'investissement local sur la période 2015-2017 :

- Le scénario « de base » conduirait à une baisse de 21% des dépenses d'investissement en 2017 par rapport à 2014.
- Un scénario moins pessimiste, dans lequel les dépenses de fonctionnement sont mieux maîtrisées, aboutit à des dépenses d'investissement en baisse de -8 %.
- Enfin un dernier scénario « noir » faisant évoluer les recettes courantes de +2 % au lieu de +3 % a été simulé. Dans celui-ci, les dépenses d'investissement des collectivités locales plongent de -34 %.

En partant de l'hypothèse que l'ampleur de la baisse des investissements liés aux Travaux Publics sera équivalente à celle de l'investissement global, il en résulterait un plongeon potentiel du chiffre d'affaires des TP liés aux collectivités et de fortes destructions d'emplois.

Le scénario de base appliqué à l'évolution du chiffre d'affaire TP entraînerait un recul de celui-ci de 3,8 Md euros et provoquerait la destruction de 37 000 emplois. Les emplois perdus seraient de 58 600 en cas de scénario noir.

Ces pertes d'emploi impacteront en outre durablement la compétitivité de notre secteur en se traduisant par une perte de compétences dans certains domaines qui faisaient jusqu'à présent la force de nos entreprises sur le marché national et à l'export.

Nos entreprises sont bien conscientes des contraintes qui pèsent sur les budgets publics. Cependant, c'est aussi notre rôle de rappeler l'effet multiplicateur de l'investissement en infrastructures et d'alerter sur les conséquences que peut entraîner une dégradation des réseaux. Nous ne voulons pas que l'investissement devienne, une fois encore, la variable d'ajustement des budgets. A chaque fois, cela se fait au détriment de la compétitivité et de l'emploi dans nos territoires.

Cependant, si les collectivités font le choix de réduire les investissements, nos entreprises devront s'y adapter mais cela n'ira pas sans conséquences sociales. Par ailleurs, collectivement, la réduction des dépenses en infrastructures est un mauvais calcul : reporter ou annuler l'investissement en faveur de notre patrimoine en routes, ponts, réseaux d'eau et d'électricité fera porter un poids encore plus lourd sur la dépense publique... à venir !

Les attentes des professionnels des Travaux Publics : cohérence, clarté, engagement

Jeudi 15 mai, notre ministre de tutelle, Madame Ségolène Royal viendra s'exprimer devant les entrepreneurs de Travaux Publics.

A cette occasion, je souhaite lui faire part de mes convictions et de mes attentes.

1. Nous sommes en "état d'urgence" avec un constat doublement préoccupant :

- la situation du secteur des Travaux Publics avec une véritable hypothèque sur l'avenir de nos entreprises, je viens d'en parler.
- la situation de nos infrastructures : il est grand temps de sortir des « idées toutes faites ». Les infrastructures françaises ne sont pas les plus modernes du monde et nous perdons régulièrement en compétitivité. Prenons l'exemple d'un des derniers rapports du Forum Economique Mondial. La France était première en 2012 pour la qualité de ses infrastructures de transport, elle est 4ème aujourd'hui. Et elle est passée de la 11ème à la 15ème place pour la qualité des services de transport.

2. La profession des TP ne vit pas dans une bulle. Nous connaissons la situation de l'économie française et l'état préoccupant de nos finances publiques. Ce n'est pas la lune que nous demandons. Ce que nous attendons, c'est de la cohérence et de la visibilité. Il ne peut pas y avoir de parole crédible de l'Etat sans engagements clairs assortis d'un mode d'emploi financier :

- Il faut sortir de la logique des effets d'annonce jamais suivis d'effets qui désespèrent nos entreprises, au bénéfice d'une véritable programmation accompagnée d'un calendrier précis sur le court et le long terme. Ce qui suppose de faire des choix et de s'y tenir, ... enfin.
- La responsabilité de l'Etat, c'est de mobiliser des financements à la hauteur des ambitions qu'il se donne, en arbitrant entre les différentes ressources possibles (dotations budgétaires, fiscalité affectée, péage,...). Le sort qui sera réservé à l'AFITF, est un marqueur pour nous. Nous n'avons pas de religion sur l'écotaxe. Reste à trouver très vite une solution pérenne de substitution pour un rendement équivalent à celui qui était prévu (800 M euros/an).

3. L'Etat doit être à la fois plus courageux et plus visionnaire :

- Plus courageux, en se donnant les moyens de préserver les dépenses d'investissement qui sont devenues, depuis quelques années, la variable d'ajustement de nos politiques publiques. Il est plus que temps de s'attaquer aux dépenses de fonctionnement si l'on veut être capable de retrouver des marges de manœuvre pour investir dans nos infrastructures (éviter cette situation qui fait que la mauvaise dépense chasse la bonne). Nous accumulons en réalité beaucoup de retard (fluidification du trafic routier, équipement ferroviaire, prévention des risques naturels...) et les dépenses consacrées à l'entretien de nos infrastructures et de nos réseaux sont « indignes » d'un pays comme la France.
- Plus visionnaire en faisant de l'investissement dans les infrastructures un levier de compétitivité et d'attractivité pour l'ensemble de l'économie française. Les TP, ce sont les ponts et les routes. Mais pas seulement, ce sont aussi les infrastructures intelligentes, les réseaux numériques, les nouvelles mobilités, la « ville de demain », les économies de ressources (eau, énergie...).
- Dans ce domaine, tout est d'abord et avant tout affaire de volonté politique et certains grands pays en administrent la preuve autour de nous : les États Unis, le Canada, l'Allemagne.

4. Notre profession souhaite associer l'Etat à l'accord dans sa négociation avec les syndicats de salariés sur le pacte de responsabilité.

En effet, compte tenu des spécificités de notre secteur dépendant à 70 % de la commande publique, nous avons besoin d'avoir une visibilité sur les engagements de l'Etat en matière d'infrastructures et d'investissements. C'est pourquoi nous demandons pour les Travaux Publics, une concertation tripartite avec les représentants des organisations patronales, des organisations de salariés et des représentants de l'Etat. C'est la seule voie possible pour ouvrir des discussions et fixer des objectifs en termes d'emplois.

Nous vous donnons rendez-vous le 15 mai à la Halle Freyssinet pour le Forum des Travaux Publics que Me Ségolène Royal viendra visiter et conclure.

Bruno Cavagné, Président de la FNTP, consterné après le remplacement de l'écotaxe par un nouveau dispositif de péage transit poids lourds

Suite à l'annonce hier par le Premier ministre, Manuel Valls, de l'instauration d'un «péage transit poids lourds» qui remplacera l'écotaxe à partir du 1^{er} janvier 2015, Bruno Cavagné, Président de la FNTP, estime que le dispositif retenu est loin d'être à la hauteur des enjeux en matière de financement des infrastructures.

En effet, il devrait rapporter 500 millions d'euros par an dont 350 affectés à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF). C'est 2,5 fois moins que ce qui était envisagé dans le rapport Mobilité 21. Pour le premier anniversaire de ce rapport qui avait défini les orientations et les priorités d'investissement en infrastructures de la France, il s'agit d'un enterrement de première classe.

Comment l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) va-t-elle faire pour couvrir les besoins liés aux engagements des futurs contrats de plan Etat-Régions ?

Comment seront financés les futurs grands projets d'infrastructures qui ont fait tout au long de ces derniers mois, l'objet d'annonces gouvernementales régulières ?

Bruno Cavagné rappelle que dès cette année, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) est incapable d'engager de nouveaux programmes. Le nouveau dispositif marque donc un coup d'arrêt pour le financement de plusieurs dizaines de projets, et ce, à l'opposé de l'ambition affichée d'engager la France dans la transition énergétique.

Parmi les conséquences financières, les départements font aussi figure de perdant. Ils devaient percevoir 170 millions d'euros/an, mais dans le nouveau dispositif, il n'y a quasiment plus de routes départementales taxées. Conséquence directe : le budget des conseils généraux alloué pour entretenir les routes risque d'être de plus en plus compliqué à boucler.

A l'heure où l'on parle beaucoup d'Etat stratège, Bruno Cavagné s'étonne que l'avenir des infrastructures et la compétitivité de l'économie qui l'accompagne, soient considérés comme des sujets secondaires pour notre pays. Il demande que des ressources pérennes soient dégagées d'urgence pour pallier la baisse des ressources de l'AFITF.



Travaux publics : un emploi sur cinq pourrait disparaître si l'État n'agit pas

Les syndicats s'alarment de l'effondrement attendu de la commande publique lié à la baisse des dotations aux collectivités et à l'abandon de l'écotaxe. Un emploi sur cinq va disparaître dans les travaux publics si l'État n'agit pas face □□ l'effondrement attendu de la commande publique lié à la baisse des dotations aux collectivités et à l'abandon de l'écotaxe, s'alarment des syndicats patronaux et de salariés.

SOCIAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 23 juin

60 000 emplois menacés... les partenaires sociaux des Travaux Publics s'alarment, le gouvernement répond par la politique de la chaise vide

Dans le cadre de leur agenda social pour 2014, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs des Travaux Publics ont, le 6 mai dernier, ouvert des discussions sur « le Pacte social pour les Travaux Publics » pour développer la contribution du secteur au pacte de responsabilité proposé par le gouvernement. Dans ce cadre, les partenaires sociaux ont invité l'Etat à une concertation tripartite, le secteur dépendant à 70 % de la commande publique.

Si une traduction du Pacte dans notre secteur doit produire des effets, comment envisager des engagements en termes d'emplois sans visibilité sur le financement des infrastructures du pays ?

Les partenaires sociaux déplorent que l'Etat n'ait pas donné suite à leur invitation et s'alarment de la gravité de la situation économique et sociale du secteur en lien avec des décisions gouvernementales récentes, notamment :

- le péage de transit poids lourds, qui aura pour effet une division par trois des ressources attendues par l'écotaxe et destinées à financer les infrastructures de transport ;
- la baisse de 12,5 milliards d'euros des dotations de l'Etat aux collectivités locales, qui va impacter directement leur capacité d'investissement en infrastructures.

En l'absence de mesures correctrices et volontaristes, le constat partagé par les partenaires sociaux des Travaux Publics est que le secteur entre durablement en récession et c'est un emploi sur cinq qui va disparaître.

L'Etat doit exercer son rôle de stratège en garantissant la qualité des infrastructures et la sécurité des usagers pour préserver l'emploi et renforcer l'attractivité du pays. A cette fin, les partenaires sociaux réitèrent leur demande d'une concertation tripartite et attendent de l'Etat :

- une compensation pérenne de la perte de ressources liée à l'abandon de l'écotaxe ;
- des moyens pratiques pour que les collectivités locales continuent à financer leurs infrastructures ;
- une accélération des projets d'infrastructures reliant les territoires des futures grandes régions pour favoriser le développement de la nouvelle dynamique territoriale.

Les partenaires sociaux, engagés dans un dialogue social permanent dans la branche des Travaux Publics, entendent être force de proposition et demandent un déblocage de la situation. Il en va de l'avenir d'un secteur clé de l'économie française.

FORMATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 16 juillet

Formation professionnelle dans le BTP

A l'issue de la 8ème séance de négociation du 16 juillet 2014, la CAPEB, la FFB, la FNTP et la Fédération des SCOP BTP ont pris acte qu'un accord n'a pu être trouvé avec les organisations syndicales de salariés représentatives du Bâtiment et des Travaux Publics sur le projet global de réorganisation et de financement du dispositif de formation professionnelle dans le BTP.

Les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics ont décidé, dans un premier temps, de poursuivre les négociations en septembre 2014 sur le seul champ de l'apprentissage. Les négociations relatives au financement de la formation continue et à son organisation pourraient reprendre ultérieurement.

En l'absence d'accord de branche, seules les dispositions légales sur les taux de contribution s'appliqueront à compter du 1er janvier 2015 dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

DÉBAT PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 16 septembre

TICPE : une augmentation bienvenue mais insuffisante pour assurer le financement pérenne des infrastructures

Suite à l'annonce du gouvernement de l'augmentation de 2 centimes d'euros de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, estime que cette mesure va dans le bon sens mais reste insuffisante pour compenser pleinement le manque à gagner de l'écotaxe, abandonnée dans son ancienne mouture et devant être remplacée par un «péage de transit poids lourds».

En effet, si cette augmentation devrait permettre d'engendrer 800 millions d'euros de recettes supplémentaires pour les comptes publics, la FNTP rappelle que le péage de transit poids lourds sera infiniment moins productif que l'écotaxe poids lourds et qu'en 2015 - s'il est effectivement mis en place - il ne rapportera pas un euro.

Le budget actuel de l'AFITF étant de 1,8 milliard d'euros, ce sont 2,2 milliards qui sont au minimum nécessaires pour réaliser les engagements pris par l'État. Si l'année 2014 est plutôt normale en crédits de paiement, elle fait apparaître une diminution drastique des crédits engagements : les contrats de projet Etat-Régions n'ont pu être inscrits, de même que le troisième appel à projets de transports collectifs en site propre (TCSP). Enfin, certaines dépenses ont été étalées, celles de la ligne TGV Tours-Bordeaux et de la deuxième partie de la ligne Est. Ces retards de paiement ne peuvent perdurer plus longtemps.

La FNTP rappelle que pour mettre en œuvre le scénario 2 de la commission Mobilité 21, c'est-à-dire 30 milliards d'engagements supplémentaires d'ici 2030, il faudrait un budget annuel de l'AFITF de 2,5 milliards d'euros. Nous sommes encore loin du compte.

Augmentation de 2 centimes par litre de la taxe sur le diesel : un premier pas utile et nécessaire pour l'investissement public en infrastructures

Suite à l'annonce de l'augmentation, fléchée vers l'AFITF, de 2 centimes d'euros par litre de la taxe sur le diesel, Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, se félicite « de cette mesure qui va dans le sens d'un financement pérenne pour les infrastructures et d'une volonté de l'Etat de respecter ses engagements ».

Dans l'hypothèse la plus optimiste, l'Agence de Financement des Infrastructures (AFITF) disposerait de 1,8 milliard d'euros en 2015. Ce serait le niveau minimum pour lancer les nouveaux contrats de plan Etat-région et poursuivre la réalisation des projets d'infrastructures en cours.

La FNTF rappelle qu'en matière de transports, il y a également urgence à favoriser l'examen rapide du plan de relance autoroutier. Au-delà du financement de l'AFITF, la question du niveau de l'investissement public local demeure.

Dans son discours de politique générale, Manuel Valls avait redit sa volonté de « tout faire pour préserver l'investissement local ». Mais après une année 2014 en chute de probablement 8 %, alors que les entreprises de Travaux Publics connaissent des retards de paiement croissants et des difficultés à remplir leurs carnets de commandes, tous les signaux de l'investissement public local sont au rouge et le secteur s'apprête à vivre une année 2015 critique.

Pour Bruno Cavagné : « une nouvelle étape doit être franchie afin que les collectivités puissent au minimum maintenir leurs investissements en infrastructures. Il y a urgence, car il en va bien sûr de la situation économique et de l'emploi dans les Travaux Publics, mais aussi de la qualité, de la sécurité des infrastructures ainsi que de la compétitivité des territoires. La décision pour 2015, de rembourser la TVA aux collectivités locales qui investissent, l'année de réalisation des travaux, et non en décalage de 12 à 24 mois, constituerait un acte fort en faveur de l'investissement et de la reprise économique. C'est la demande que j'ai faite au Premier ministre ».



La FNTF considère "utile" la hausse de la taxe sur le diesel

La Fédération nationale des travaux publics (FNTF) s'est fendue d'un communiqué pour approuver l'augmentation de 2 centimes par litre de la taxe sur le diesel. Un " premier pas utile " qu'elle juge nécessaire pour l'investissement public en infrastructures. Le président de la FNTF **Bruno Cavagné** s'est félicité " de cette mesure qui va dans le sens d'un financement pérenne pour les infrastructures et d'une volonté de l'Etat de respecter ses engagements ". La hausse de 2 centimes par litre de la taxe sur le diesel permettrait à l'Agence de financement des infrastructures (AFITF) de disposer d'une enveloppe de 1,8 milliard d'euros en 2015. Par J.T., le 01/10/2014 .

ACTUALITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 8 octobre

14 octobre 2014 : manifestation nationale des Travaux Publics devant l'Assemblée Nationale pour l'investissement public et l'emploi !

Paris, mercredi 8 octobre 2014 – Depuis 7 ans, le secteur des Travaux Publics traverse une crise sans précédent : chiffre d'affaires en baisse de 25 % et destruction de 30 000 emplois !

Affecté de plein fouet par la baisse des dotations de l'Etat, l'investissement des collectivités locales est en berne et les carnets de commande des entreprises en chute libre. Sans mesures de relance de l'investissement public, ce sont 60 000 emplois qui vont disparaître !

Face à cette situation et au moment où les députés s'apprêtent à examiner le projet de loi de finances pour 2015, la FNTP a pris la décision d'organiser une manifestation nationale réunissant chefs d'entreprises et salariés :

Mardi 14 octobre 2014 à 13h30

Place du Président Edouard Herriot 75007 Paris

En parallèle, partout en France, des manifestations se tiendront le même jour devant les Préfectures.

Les entreprises de Travaux Publics demandent :

1. Que l'Etat encourage les collectivités à investir. Pour cela, une mesure simple : que les collectivités locales qui augmentent leurs investissements, soient remboursées de la TVA, l'année où elles font leurs travaux, et non avec un décalage de 1 ou 2 ans comme c'est aujourd'hui le cas.
2. Que l'Etat respecte ses engagements. Il doit affecter de façon pérenne et non uniquement sur 2015, l'augmentation de 2 centimes de la taxe sur le diesel pour l'entretien et la construction d'infrastructures de transports.

Pour Bruno Cavagné, Président de la FNTP : « Il y a urgence ! Il en va bien sûr de la situation économique et de l'emploi dans les Travaux Publics. Il en va aussi de la qualité, de la sécurité des infrastructures, ainsi que de la compétitivité des territoires. La décision de rembourser la TVA aux collectivités locales qui investissent l'année de réalisation des travaux, et non en décalage de 12 à 24 mois, constituerait un acte fort en faveur de l'investissement et de la reprise économique. La machine économique ne repartira pas sans nos entreprises et sans l'investissement public ».

Le
Correspondance économique
Quotidien d'Informations économiques et sociales

• **Fédération nationale des travaux publics** : La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) a tiré la sonnette d'alarme hier dans un communiqué en évoquant l'investissement des collectivités locales "en berne", et des carnets de commande des entreprises "en chute libre". Cette crise pourrait coûter 60 000 emplois, avertit la FNTP qui appelle à une manifestation mardi devant l'Assemblée nationale.



Les entreprises de travaux publics, se disant aux abois, manifesteront mardi devant l'Assemblée

Paris, 8 oct. 2014 (AFP) -

Les entreprises de travaux publics, faute de commandes publiques, traversent "une crise sans précédent" qui pourrait leur coûter 60.000 emplois, a averti mercredi leur fédération, appelant à manifester mardi devant l'Assemblée nationale.



Le BTP dans la rue

Infrastructures TP La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) appelle les entreprises du BTP à manifester mardi prochain "pour l'investissement et l'emploi".



Les entreprises de travaux publics manifesteront le 14 octobre



Les entreprises de travaux publics vont manifester

07:04:10 Les entreprises du bâtiment et des travaux publics disent traverser une crise sans précédent et appellent à manifester mardi prochain. Ils dénoncent la chute des commandes publiques, en raison de la baisse des dotations aux collectivités locales. 07:04:29 Commentaire de Florence Gaillard. Etat des lieux du secteur. 07:04:46 Interview de Bruno Cavagné, président de la fédération nationale des travaux publics. Sur les risques de destruction d'emplois. 07:04:57 La FNTP demande à l'Etat que les collectivités locales qui investissent puissent être remboursées de la TVA, mais aussi que la hausse de la taxe sur le diesel soit reportée sur l'entretien ou la construction d'infrastructures. 07:05:17 Interview de Pierre-Antoine Gailly, président de la CCI Paris IDF. 07:05:41



Abandon de l'écotaxe : le compte n'y est pas pour les infrastructures !

Paris, vendredi 10 octobre 2014 – Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, prend acte de la décision politique d'abandonner l'écotaxe mais constate avec une vive inquiétude que le compte n'y est pas et qu'il y a urgence !

Il manquera au minimum 300 millions d'euros en 2015 pour que l'Etat puisse respecter ses engagements en matière d'infrastructures. Il s'agit de co-financements qui vont bloquer le lancement de projets de construction et d'entretien de routes, de transports en commun, de voies ferrées. Ces 300 millions, avec les cofinancements, ce sont 1 milliard d'euros de travaux bloqués et 10 000 emplois menacés. Et encore faut-il que l'augmentation des 2 centimes de la taxe sur le diesel soit effectivement votée !

Nos entreprises sont aujourd'hui en péril. Nous demandons un abondement d'urgence pour 2015 en provenance du budget de l'Etat ou d'autres recettes, à hauteur du manque de financement.

La FNTP rappelle que depuis sept ans, le secteur des Travaux Publics traverse une crise sans précédent : chiffre d'affaires en baisse de 25 % et destruction de 30 000 emplois ! Affecté de plein fouet par la baisse des dotations de l'Etat, l'investissement des collectivités locales est en berne et les carnets de commande des entreprises en chute libre.

Face à cette situation et au moment où les députés s'apprêtent à examiner le projet de loi de finances pour 2015, la FNTP appelle à une manifestation près de l'Assemblée Nationale réunissant chefs d'entreprise et salariés :

Mardi 14 octobre 2014 à 13h30
Place du Président Edouard Herriot 75007 Paris



Cri d'alarme des entreprises de travaux publics, à court de commandes des collectivités

LA TRIBUNE

Suppression de l'écotaxe : le secteur des travaux publics demande réparation

La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) demande à l'Etat 300 millions d'euros afin de compenser le manque à gagner résultant du report de l'écotaxe.

**LIAISONS
SOCIALES
QUOTIDIEN**

la-Croix.com

Le secteur des travaux publics manifeste pour la première fois



Les entreprises de travaux publics sont aux abois

ACTUALITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 22 octobre

Vote du budget 2015 à l'Assemblée Nationale : le compte n'y est toujours pas pour les infrastructures

Suite à l'adoption par l'Assemblée Nationale de la partie recettes du projet de loi de finances, Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics constate que le compte n'y est pas en matière de financement des infrastructures.

Si pour 2015, le budget de l'Agence de Financement des Infrastructures (AFITF) pourrait être sauvé grâce à la hausse de la TICPE sur le gazole qui devrait rapporter 1,1 milliard d'euros, plusieurs interrogations subsistent :

1. Que se passera-t-il après ? Les nouvelles ressources ne sont pour l'instant prévues que pour 2015. La FNTP demande la pérennité du fléchage de la hausse du gazole vers l'AFITF afin que ses ressources budgétaires soient enfin sanctuarisées.

2. Les infrastructures paieront-elles pour l'abandon de l'écotaxe ? La FNTP alerte sur les arriérés de loyers à verser à Ecomouv et qui sont inscrits sur le budget de l'AFITF. Ce n'est pas à l'AFITF de payer pour le fiasco de l'écotaxe au détriment des projets d'infrastructures !

Par ailleurs la FNTP déplore que la mesure de remboursement anticipé de la TVA aux collectivités locales qui accroissent leurs investissements ait été rejetée par le gouvernement. Alors que l'investissement local est en train de décrocher, seul un signal fort de ce type permettra de limiter la chute des investissements des collectivités et leurs conséquences sur la qualité et la sécurité des infrastructures, ainsi que sur la compétitivité des territoires.

La FNTP rappelle que depuis 7 ans, le secteur des Travaux Publics traverse une crise sans précédent : chiffre d'affaires en baisse de 25 % et destruction de 30 000 emplois !

Affecté de plein fouet par la baisse des dotations de l'Etat, l'investissement des collectivités locales est en berne et les carnets de commande des entreprises en chute libre.

Sans mesures de relance de l'investissement public, ce sont 60 000 emplois qui sont aujourd'hui directement menacés d'ici à 2017. Il y a urgence !

Les fédérations allemandes, françaises et italiennes du secteur de la construction appellent à une relance de l'investissement en Europe

Au moment de l'entrée en fonction d'une nouvelle Commission européenne et des réflexions sur la mise en place concrète du plan d'investissements de 300 milliards d'euros annoncé par le nouveau président de la Commission, Jean-Claude Juncker, six fédérations du secteur de la construction militent pour une relance de l'investissement public en Europe :

« Alors que la relance économique est au cœur de l'agenda de l'Union européenne, les fédérations allemandes, françaises et italiennes du secteur de la construction se félicitent des orientations retenues par les Chefs d'Etat et de gouvernement pour le mandat 2014-2020. Elles souhaitent maintenant des mesures concrètes pour mettre en œuvre ces orientations.

Les fédérations soulignent l'insuffisance des investissements publics et privés dans un contexte où toutes les énergies doivent être mobilisées pour soutenir la compétitivité de l'Union. Elles partagent sans réserve le constat dressé par le Conseil européen sur la nécessité d'investir et de préparer les économies européennes aux défis qui les attendent :

- en répondant aux besoins urgents d'investissement dans les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications, ainsi que dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments et de la prévention des risques naturels ;

- en utilisant pleinement les fonds structurels européens ;
- en mobilisant les financements tant privés que publics ;
- en développant les instruments financiers, tels que ceux de la Banque Européenne d'Investissement ;
- en mettant en place un cadre réglementaire adéquat pour les investissements à long terme.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont clairement prononcés en faveur d'une politique de croissance. Les fédérations signataires partagent l'avis d'utiliser au mieux la flexibilité offerte par les règles actuelles du Pacte de Stabilité afin de promouvoir les investissements à long terme de l'économie européenne.

Il est en effet essentiel de distinguer les dépenses d'investissement réellement créatrices de valeur et, par conséquent, d'emplois. Ces investissements impliquent bien souvent des cofinancements nationaux et européens pour la réalisation de projets structurants d'intérêt européen (infrastructures de transport, d'énergie, de télécommunications, rénovation de bâtiments en vue de réduire les émissions de CO2...).

Le Parlement renouvelé a souligné l'importance d'une Union européenne prenant en compte les attentes des citoyens et des entreprises. Dans une situation économique et sociale fragile, il est crucial que l'Union s'engage clairement dans une politique active d'investissement et de soutien à la croissance.



Construction: 6 fédérations européennes appellent à une relance de l'investissement

Paris, 4 nov. 2014 (AFP) -

Six fédérations du secteur européen de la construction ont plaidé mardi en faveur d'une relance de l'investissement public en Europe.

Six fédérations européennes de la construction réclament une relance des investissements

[batiactu]

La
Correspondance économique
Quotidien d'Informations économiques et sociales

♦ Six fédérations du secteur européen de la construction (la Fédération française du bâtiment (FFB), la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), les allemandes HDB et ZDB, et les italiennes ANCE et AGI) ont plaidé hier en faveur d'une relance de l'investissement public en Europe, alors que le nouveau président de la Commission européenne Jean-Claude JUNCKER s'est engagé à présenter avant Noël un plan d'investissement de 300 milliards d'euros sur trois ans.

SOCIAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 28 novembre

Pacte de responsabilité dans les TP : pas de signature des syndicats et consternation devant l'absence d'engagement de l'Etat

Dans le cadre de leur agenda social pour 2014, les Fédérations d'employeurs (Fédération Nationale des Travaux Publics et Fédération SCOP BTP) et les organisations syndicales de salariés (CFTC, CFDT, CFE-CGC, FO) des Travaux Publics avaient, dès le mois de mai, déterminé la méthode et le calendrier des discussions sur « le Pacte social pour les Travaux publics » pour assurer la contribution du secteur au Pacte de responsabilité.

Malgré l'absence de réponse du gouvernement à la concertation tripartite proposées par les partenaires sociaux qui, d'ailleurs, avait donné lieu à un communiqué de presse conjoint, les discussions se sont poursuivies sans représentant de l'Etat et ont abouti à un relevé de conclusions sur le Pacte social ouvert à signature.

Après un état des lieux partagé de la situation économique particulièrement alarmante du secteur des TP et l'examen des différents scénarii possible à échéance 2017, la profession s'est engagée - au regard des effets du Pacte - à éviter la suppression de 13 000 emplois.

Le relevé de conclusions prévoyait deux grands engagements complémentaires :

- pour maintenir prioritairement les salariés dans l'emploi par la mise en œuvre d'outils concrets ;
- pour intégrer, former et accompagner les jeunes en affichant notamment l'objectif d'augmenter les effectifs d'apprentis de 2% sur la durée du Pacte.

Au-delà de l'absence de signature du Pacte social pour les TP par les organisations syndicales, la profession des TP déplore, dans un contexte où plus de 60 000 emplois sont menacés, le manque d'engagements et de mesures concrètes du gouvernement pour financer des infrastructures cruciales pour la compétitivité et l'attractivité de la France.

Intervention de Bruno Cavagné, président de la Fédération Nationale des Travaux Publics

Pour les Travaux Publics, 2014 aura été l'année de la plongée dans la dépression. Si en 2015 aucune reprise de l'activité ne peut être envisagée, des décisions politiques sont attendues qui conditionneront l'avenir du secteur.

Les chefs d'entreprise de Travaux Publics n'ont jamais eu le moral aussi bas depuis plus de 30 ans. Dans l'enquête de conjoncture de l'INSEE du troisième trimestre, l'opinion des entrepreneurs sur leur activité future est descendue à un niveau proche de celui du début des années 80. Cela s'explique par la chute des appels d'offres qui s'est accentuée à partir du mois d'avril. A l'issue des élections municipales, il y a traditionnellement une baisse de la demande mais en 2014, elle a pris des proportions inédites : par rapport à la période correspondante de 2013, la valeur des appels d'offres a chuté de 33 % au 2^e trimestre et de 28% au 3^e trimestre. Le fort renouvellement des équipes municipales, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales et la faible évolution des recettes fiscales expliquent cette paralysie. C'est un sentiment d'asphyxie qui a saisi les entrepreneurs en milieu d'année et qui a d'ailleurs abouti à une première le 14 octobre dernier : 17 000 professionnels des TP manifestant partout en France.

Pourtant 2014 n'avait pas mal commencé : l'addition de bonnes conditions climatiques, de travaux pré-élections municipales et d'importantes facturations sur les grands chantiers de LGV avait permis de quasi stabiliser l'activité. Ceci toutefois à un niveau inférieur de 20 % au point haut de 2007.

Mais ce premier semestre aura été un semestre en trompe l'œil et si nous n'avons pas encore les facturations du dernier trimestre pour l'ensemble des entreprises, tous les indicateurs dont nous disposons convergent :

- Les appels d'offres
- L'opinion sur l'activité prévue
- Les entreprises de constructions de routes qui anticipent une baisse de 12 % de leur chiffre d'affaires
- Les entreprises de canalisations dont la dernière enquête affiche son niveau le plus bas depuis qu'elle existe.

Au total, par rapport aux prévisions que je vous avais présentées l'an passé à cette période, la dégradation est plus forte : nous estimons que nous finirons l'année 2014 avec une baisse d'activité de 5 % à 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Concernant les effectifs nous aurons perdu 2 100 emplois ouvriers permanents et 5 000 emplois ouvriers intérimaires. Si l'on ajoute les postes de cadres et d'ETAM, on estime la baisse de l'emploi à - 8 000 sur l'ensemble de l'année.

L'explication de ces chiffres tient au fait que les grands chantiers LGV ne peuvent suffire à masquer la chute de la demande de tous les autres clients des entreprises de TP :

- En l'absence de l'Ecotaxe dont l'Etat n'a que partiellement compensé le manque sur son budget 2014, les crédits consacrés aux infrastructures ont chuté de 15 %.
- La baisse de la demande des collectivités locales est, elle, estimée à -10 %
- Quant au secteur privé, très lié à l'investissement en bâtiment et à la conjoncture économique générale, son repli aura été de 2 %.

En conséquence, dans un contexte concurrentiel, la baisse des prix s'amplifie, les demandes de chômage partiel se multiplient et on note les premiers signes d'une recrudescence des défaillances d'entreprises.

Qu'en sera-t-il pour 2015 ?

Cet été, lorsque je suis allé rencontrer le Premier ministre, les services de la Fédération avaient établi des scénarios : le premier prévoyait une baisse du chiffre d'affaires de 11 % en 2015 et correspondait à la situation telle qu'on pouvait l'anticiper à cette date. Les autres scénarios évoluaient en fonction des réponses que nous attendions à nos propositions pour soutenir l'investissement en infrastructures. Dans l'hypothèse la moins pessimiste, ils aboutissaient à 5 %. Les décisions espérées concernaient le financement du budget l'AFITF, le plan de relance autoroutier et les collectivités locales.

Le budget de l'AFITF peut être considéré comme sauvé en 2015 grâce à l'affectation d'une part de la taxe sur le diesel (TICPE). Ce fléchage garantit un budget de l'AFITF identique à l'an passé, ce qui devrait permettre de poursuivre les projets en cours et d'amorcer le démarrage de la nouvelle génération des contrats de plan Etat Régions. On est toutefois très en deçà du budget minimal défini pour respecter les engagements que l'Etat pris à l'occasion du rapport Mobilité 21 et fixé à 2,5 MD euros.

Malgré les garanties données par le Premier ministre et répétées par le secrétaire d'Etat aux transports, je suis néanmoins inquiet sur 3 points :

1. Le budget de l'AFITF ira-t-il uniquement aux infrastructures de Travaux Publics : sur les 2,2 milliards d'euros de recettes attendues, plus de 300 millions vont vraisemblablement être ponctionnés pour acheter des locomotives et des wagons et pour payer les mensualités en retard d'Ecomouv. Double peine pour le secteur, qui subit l'absence de recettes pérennes liées à l'écotaxe mais voit les loyers dus au concessionnaire prélevés sur le budget des infrastructures.
2. La lenteur mise dans la conclusion des contrats de plan Etat Régions (initialement prévue en décembre 2013 pour le volet transport) ne cache-t-il pas une volonté de gagner du temps dans le lancement et donc dans le financement des travaux ?
3. Quid après 2015 ? J'attends avec impatience la conclusion des négociations entre l'Etat et les transporteurs routiers et la confirmation des promesses faites de pérennisation des ressources de l'AFITF.

Dans ce contexte, la dépense de l'Etat en TP sera au mieux stable en 2015.

Concernant le plan de relance autoroutier, je m'étonne que ce plan reste bloqué alors qu'il s'agit de 3,2 milliards d'euros de travaux, de 15 000 emplois, d'investissements utiles à la compétitivité du pays et ne nécessitant pas un euro d'argent public. Sachant qu'entre la décision et les premiers chantiers, il faut compter au minimum 9 mois, ce n'est pas en 2015 que l'on verra les effets de ce plan, qui aurait vraiment apporté une bouffée d'oxygène aux entreprises de terrassement et de construction de routes en grande difficulté.

Quant au débat sur les concessions autoroutières, je voudrais être sûr qu'il n'aboutisse pas à des conséquences catastrophiques à moyen terme pour notre secteur :

- Dans l'hypothèse d'une renégociation du contrat et d'une remise en cause du modèle économique de la concession, la disqualification de la parole de l'Etat pourrait aboutir au refus des fonds de financement privés de s'associer aux futurs grands projets d'infrastructures français (on a commencé à le voir dans le dossier de la privatisation de l'aéroport de Toulouse).
- Dans l'hypothèse d'une nationalisation des concessions, l'affectation des recettes de péage non pas à l'entretien et à l'investissement des infrastructures mais au colmatage du budget de l'Etat est également une hypothèse inacceptable. Qui peut croire que l'Etat entretiendrait correctement 9 600 km de réseau autoroutier aujourd'hui concédés quand il se montre déjà incapable d'entretenir correctement les 12 600 km de sa responsabilité ?

Troisième point de discussion avec le Premier ministre, le soutien à l'investissement des collectivités locales auquel il m'avait dit être très attaché. Qu'en est-il finalement pour 2015 ? D'un côté une baisse de 3,7 milliards d'euros des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales et la ponction de 175 millions d'euros sur les Agences de l'Eau en 2015, de l'autre diverses mesures de soutien et taxes nouvelles représentant 1,2 milliard d'euros : le Premier ministre a eu beau répété sa volonté de soutenir l'investissement public local, le compte n'y est pas. En refusant d'avancer à l'année des travaux, le remboursement de la TVA payée par les collectivités, demande faite par la FNTP et soutenue par de nombreux élus, il provoque une aggravation de la crise dans les Travaux Publics.

Dans une hypothèse mesurée (certaines associations d'élus anticipent une chute de 30 % de l'investissement), la FNTP s'attend à une baisse de 12% de la demande des collectivités à ses entreprises l'année prochaine : baisse des dotations, point bas du cycle électoral, conjoncture générale atone, inquiétudes liées à la réforme territoriale, tout concourra à faire de 2015, l'année de la plus forte baisse jamais connu depuis 30 ans de l'investissement local en Travaux Publics.

Concernant les grands opérateurs, une part de l'activité devrait rester assez soutenue. Il s'agit par exemple des opérations d'entretien et de régénération du réseau ferroviaire, de programmes dans le domaine de l'énergie ou des premiers travaux du Grand Paris. Cela sera néanmoins très insuffisant pour compenser la fin des travaux de terrassement et de génie civil des LGV Tours-Bordeaux et Bretagne-Pays de la Loire. Sur l'ensemble des grands opérateurs, la baisse atteindra au moins 10 % en volume.

Ce n'est pas avec le secteur privé, que la reprise va s'amorcer. Nous anticipons une baisse de 3 % de la demande compte tenu de la pression sur les prix, de l'atonie de l'investissement productif en France et des perspectives peu favorables du bâtiment.

C'est une situation catastrophique que vivent nos entreprises. Au total nous anticipons une baisse de l'activité de 8 % en 2015, ce qui représentera la baisse la plus forte depuis 1984.

En matière d'emploi, plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

- L'interim est descendu à un niveau plancher aux environs de 10 % des effectifs.
- La décélération des grands chantiers LGV va conduire à la fin de nombreux contrats de chantiers.
- La crise va entraîner une augmentation des défaillances d'entreprise.

Cela conduit à penser que l'effet de la baisse du chiffre d'affaires sur l'emploi permanent sera plus fort que ce que nous avons constaté sur les années précédentes. C'est au minimum une baisse de 16 000 emplois permanents qui est anticipé sur 2015.

Notre seul (et mince) espoir pour 2015 serait que des décisions engageant l'avenir soient prises.

Il faut rappeler que 2014 a été une année blanche en matière de politique d'infrastructures en France :

- Année blanche pour les contrats de plan Etat Régions.
- Année blanche en matière de programmation et de financement pour l'AFITF.
- Année blanche en ce qui concerne le plan de relance autoroutier.

Cette situation ne peut plus durer, c'est l'avenir du pays que l'on hypothèque. J'attends de l'Etat qu'il annonce un certain nombre de décisions qui apporteront de la visibilité à nos entreprises :

- Pérennisation des ressources de l'AFITF.
- Signature des contrats de plan Etat-régions.
- Feu vert au plan de relance autoroutier.
- Validation du 3^e appel à projet de transports en commun en site propres.
- Éclaircissements sur le financement du Grand Paris.
- Éclaircissements sur les transferts de compétence et les transferts financiers liés à la réforme territoriale.

J'attends aussi des collectivités locales qu'elles prennent leurs responsabilités quant à la nécessité de répondre aux besoins d'investissement en infrastructures. Certaines collectivités ont su le faire en décidant des plans de relance, c'est donc possible (Haute Saône, Eure et Loire, Poitou-Charentes et la Franche Comté). En activant des leviers tels que la fiscalité, la maîtrise des dépenses de fonctionnement ou l'endettement, les collectivités dont la situation financière globale est saine, doivent trouver les moyens d'enrayer la baisse et de continuer à investir.

Quant au niveau européen, il est également crucial

- Que les projets de canal Seine Nord et de ligne ferroviaire « Lyon-Turin » soient actés. La France a jusqu'à février 2015 pour présenter son dossier de demande de financement européen sur ces projet. Pour espérer l'abondement à 40 % de l'Europe, il faudra que le plan de financement français soit bouclé.
- Que le plan Juncker de 300 milliards d'euros puisse être mis en œuvre et dégager des marges de manœuvre concrètes pour le financement des infrastructures. Rendez-vous le 18 décembre au conseil européen.

Ces décisions, si elles sont prises, n'auront pas ou peu d'impact sur 2015 mais leur mise en œuvre est cruciale pour l'avenir du secteur. Sinon c'est un pan entier de notre économie qui s'écroulera et qui mettra gravement en danger le reste de l'économie.

DÉBAT PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 19 décembre

Rencontre entre Bruno Cavagné, Président de la FNTP et Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique : le ministre s'engage à aboutir très rapidement sur la relance de l'investissement public en infrastructures

Depuis des mois, en particulier dans le cadre de la mobilisation de 17 000 professionnels des Travaux Publics le 14 octobre dernier, le secteur demandait des ressources pérennes pour l'Agence de financement des infrastructures (AFITF) et un remboursement de la TVA l'année des travaux sur les dépenses faites par les collectivités locales ayant choisi d'augmenter leurs investissements.

L'absence de réponse sur ces sujets a conduit les entreprises de Travaux Publics à anticiper une baisse de 8 % de leur chiffre d'affaires en 2015 et la perte de 16 000 emplois.

Face à l'effondrement programmé de son secteur d'activité, Bruno Cavagné a plaidé auprès du ministre de l'économie pour un plan d'urgence de relance de l'investissement public : « il s'agit non seulement de l'avenir des entreprises et de l'emploi dans les Travaux Publics mais aussi de la compétitivité de l'ensemble de l'économie grâce à des infrastructures plus performantes ».

Bruno Cavagné et Emmanuel Macron se sont accordés sur l'urgence de :

- Négocier, signer et maintenir le niveau d'investissement des Contrats de Plan Etat-Région dont les volets mobilité, eau et énergie ont déjà pris plus d'un an de retard.
- Lancer le « plan de relance autoroutier » où 15 000 emplois sont en jeu.

Après un partage sur la nécessité de créer un dispositif de soutien au financement de projets d'infrastructures des collectivités locales, le ministre s'est engagé à étudier les propositions innovantes de la FNTP, favorisant la relance du secteur dans le respect des engagements européens, et à aboutir très rapidement dans le cadre du projet de loi pour l'activité et l'égalité des chances économiques.



Travaux publics : Emmanuel Macron s'engage à aboutir à une relance du secteur

La rencontre entre Bruno Cavagné, président de la FNTP, et Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, portera-t-elle ses fruits ? Ce dernier s'est en tout cas engagé à aboutir "très rapidement" sur la relance de l'investissement public en infrastructure.

A TRAVERS LA PRESSE

EVENEMENTS PRESSE 2014 :

15 janvier 2014 :

Petit-déjeuner presse de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec Rebecca FRASQUET, journaliste à l'AFP en charge du BTP.

Mardi 13 mai 2014 :

Conférence de presse de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec de nombreux journalistes de la presse écrite et audiovisuelle.

Jeudi 4 décembre 2014 :

Conférence de presse de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec de nombreux journalistes de la presse écrite et audiovisuelle.

INTERVIEWS PRESSE 2014

Mercredi 26 mars 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec Julien BEIDELER, rédacteur en chef du Moniteur sur la conjoncture dans le secteur des Travaux Publics et l'impact des élections municipales.

Mardi 1er juillet 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec Myriam CHAUVOT, journalistes des Echos sur l'écotaxe et le financement des infrastructures de transport.

Mercredi 8 octobre 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec Rebecca FRASQUET, journaliste à l'AFP en charge du BTP sur la conjoncture du secteur.

Jeudi 6 novembre 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP, avec William Horobin du Wall Street Journal sur l'impact de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales sur la commande publique.

Vendredi 14 novembre 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP, avec Delphine GERBEAU, journaliste à La Gazette des communes sur la conjoncture du secteur des Travaux Publics et l'impact de la réforme territoriale.

Mercredi 3 décembre 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP, avec Olivier BAUMANN du Moniteur sur la conjoncture du secteur des Travaux Publics et le plan de relance autoroutier.

Mercredi 3 décembre 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP, avec Rebecca FRASQUET, journaliste à l'AFP en charge du BTP sur la conjoncture du secteur.

INTERVIEWS PRESSE AUDIOVISUELLE

20 mars 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec Guillaume PAUL sur BFM radio sur l'état de notre patrimoine d'infrastructures en réaction à l'étude de 60 millions de consommateurs sur les fuites sur les réseaux d'eau.

Vendredi 25 avril 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec Guillaume PAUL de BFM radio sur l'état de notre patrimoine d'infrastructures et l'impact sur la compétitivité.

Mardi 6 mai 2014 :

Participation de Bruno CAVAGNE à l'émission de France Culture intitulée «Du grain à moudre» à la Maison de la Radio sur le thème : A-t-on laissé tomber la politique des grands travaux ?»

Lundi 12 mai 2014 :

Participation de Bruno CAVAGNE à l'émission d'Hedwidge CHEVRILLON « Le Grand journal » sur BFM radio.

Lundi 13 mai 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec Benjamin SMADJA, journaliste à RMC Radio sur la mobilisation nationale des Travaux Publics pour demander au gouvernement des mesures de soutien au secteur.

Lundi 13 mai 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec Jean LEYMARIE sur France Info en direct dans l'émission «L'interview éco» à la veille de la mobilisation nationale du secteur.

Mercredi 14 mai 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP au journal de 13 heures de France 2 sur l'écotaxe.

Mercredi 8 octobre 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec Maïté FREMONT, journaliste reporter d'image pour LCI sur les conséquences de la suspension de l'écotaxe.

Mardi 14 octobre 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP à l'occasion de la manifestation des Travaux Publics devant l'Assemblée nationale avec BFM TV, LCI, TF1, France 2, itélé, Le Moniteur, Batiactu, AFP, Reuters, Europe1.

Jeudi 4 décembre 2014 :

interview de Bruno CAVAGNE, Président de la FNTP avec Olivier SAMAIN d'Europe 1 sur la conjoncture du secteur des Travaux Publics.

CONSEILS ET ASSEMBLEES

FNTP ET SYNDICAT DE FRANCE

ANNALES 2014

Conseil d'administration de La Fédération Nationale des Travaux Publics du 30 janvier 2014

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jean-Louis ADAM, Jacques ALLEMAND, Olivier ALLEZ, Laurent AMAR, Rémi AMICEL, Pierre ANJOLRAS, Philippe ATHUYT, Gilles de BAGNEUX, Eric BERGER, Pierre BERGER, Camille BOUCHU, Dominique BOUILLOT, Jean-Paul BROSSARD, Jean-Claude BROSSIER, Philippe CAPPELLO, Jean-Luc CAPRARO, Henri CASSOUS, Bruno CAVAGNÉ, Jean CERUTTI, Dominique COLLOMP, Damien COLOMBOT, Jean-Pierre CROZEL, Michel DÉMARRE, Raoul DESSAIGNE, Jacques DOLMAZON, Patrice FONTENAT, François GAGNERAUD, Thierry GENESTAR, Bernard GERNEZ, Laurent GIROU, Laurent GRALL, Philippe GRESSET, Jean GUENARD, Jean-Pierre GUERIN, Didier HAEGEL, Patrice HALTEBOURG, Bernard HERITIER, Gilbert JACQUOT, Michel LALLEMENT, Alain LE DU, Thierry LE FRIANT, Philippe LIAUSU, Emmanuel LORIN, Jean-Christophe LOUVET, Jean-Louis MARCHAND, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Bernard MOREAU, Chantal NERVI, Xavier NEUSCHWANDER, Hervé NOËL, Francis PENNEQUIN, Jérôme PERRIN, Emmanuèle PERRON, Patrice POLLONO, José RAMOS, Yves RIVAIN, Joël ROUSSEAU, Philippe SEITZ, René STUDLI, Christian SURGET, Jacques TAVERNIER, Bernard THERET, Christian TRIDON, Bernard VADON, Alfredo ZAROWSKY.

Président honoraires

Daniel TARDY.

Représentés

Michel BERGE, Patrick BERNASCONI, Régis BINET, André BOEUF, Christian BRAULT, Jean CHARBONNEL, Jean-Claude DOUVRY, Thierry DUR (représenté par Pierre MASSY), Michel GADBOIS, David GANDAUBERT, François HURET, Jean-François KABUCZ, Guy LACROIX, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Philippe MATIERE, Stéphane MONCEAUX (représenté par Bruno CAVAGNÉ), Christophe PARIS, Pierre RAMPA, Jean-Pierre RODOZ, Jean ROSSI, Jean-Louis SERVIRANCKX (représenté par Laurent GIROU), Alain SUR, Bruno TABARIÉ, Guy VACHER (représenté par Jacques TAVERNIER), François WEITZ.

Administrateurs honoraires

Dominique VELUT, Gérard VIEILLE.

Présents également

Alain DUSCH, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Hervé BELAN, Gérard BOYRIE, Roger BRIAND, Henri de BROUDELLES, Jean-Michel BUESA, Serge CHALLOT, Germain-Arthur CHARIER, Frédéric CHARMASSON, François-Xavier CLEDAT, Jean-Marc CORNUT, Francisco DA CUNHA, Jean-Claude DELÉENS, Christian DERACHINOIS, Bruno DUPETY, Alain DUPONT, Philippe DUTRUC, Laurent FAYAT, Yves GABRIEL, Luc GAUDILLERE, Denis GAUTHIER, Pierre GIL, Alain GRIZAUD, Cécile GRUAT, Christophe GRUY, Patrick GUÉNOLÉ, Jean-Pierre GUGLIELMI, Jean-Yves GUILLARD, Alain GUILLOTEAU, Pascal HAMET, Jacques HUILLARD, Philippe IMBERT, Daniel KIEFFER, Christian LAVEDRINE, Hervé LE BOUC, Jean LELIEVRE, Georges LINGENHELD, Jean-François MARTEL, Patrick MEUNIER, Pierre OUTURQUIN, Philippe PIRQUIN, Didier POISSONNIER, Philippe RENAUDI, Patrick ROBERT, Max ROCHE, Christophe ROUGEOT, Fernando SISTAC, Jean-François THIBAUT, Jean-Philippe TRIN, Marc-Antoine TROLETTI, Didier VERROUIL, Eric VODINH.

Présidents honoraires

Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX.

Administrateurs honoraires : Yves GHIRON, Jean SCHELLENBERGER.

Excusés également : Serge BODY, Président de la Commission Conditions de travail – Sécurité.

AGENDA DU PRÉSIDENT CAVAGNÉ

11 décembre	Déjeuner avec Etienne GUYOT, Président de la société du Grand Paris
12 décembre	Déjeuner avec Thierry LAJOIE, Président du Conseil d'administration de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne
28 janvier	Rendez-vous avec Emmanuel MACRON, Secrétaire général adjoint de l'Elysée, Patrick VIEU, Conseiller Transports et Hervé NAERHUYSEN, Conseiller Politiques fiscales
15 janvier	Rendez-vous avec Rebecca FRASQUET, journaliste qui suit les TP pour l'AFP
21 janvier	Déjeuner avec Nicolas DUFOURCQ, Directeur général de BPI France
23 janvier	Rendez-vous avec Odile RENAUD-BASSO, Directrice générale adjointe de la Caisse des Dépôts
	Rendez-vous avec Jean-François ROUBAUD, Président de la CGPME

Rendez-vous à venir :

31 janvier	Intervention au colloque de l'Assemblée des Communautés de France
5 février	Audition par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'Ecotaxe

INTERVENTION DU PRÉSIDENT CAVAGNÉ

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Serge RAMPA, Vice-Président Honoraire de la FNTP et du Syndicat de France, Président d'Honneur de la FRTF Rhône-Alpes, ancien Président de la Commission des Marchés de la FNTP (de 1993 à 2005), ancien Président du Syndicat Professionnel des Entreprises de Travaux de Canalisations d'Eaux, décédé le 15 novembre 2013 à l'âge de 84 ans.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les Fédérations Régionales vont interroger les candidats à la mairie des principales villes de France sur leurs projets et leurs priorités en matière d'infrastructures. Des actions de communication seront mises en place en amont et en aval de l'opération.

FEUILLES DE ROUTE

Chaque Président de Commission a été destinataire d'une proposition de canevas pour une feuille de route concernant son domaine, déclinée de la profession de foi du Président CAVAGNÉ lorsqu'il était candidat. Charge à chacun de l'enrichir pour, in fine, construire le plan d'action du mandat qui prendra la forme d'un document à diffuser en avril à l'ensemble des entreprises adhérentes.

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2013, BUDGET 2014 ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2015-2016

Le Conseil a été informé par Laurent GIROU

- D'un quatrième trimestre 2013 moins mauvais que prévu du fait de bonnes conditions météo, de fin de chantiers pré élections municipales et de facturations de grands chantiers.
- Des anticipations très négatives des entreprises pour le premier trimestre 2014 des commandes des collectivités locales, confirmées par l'analyse des premiers budgets primitifs : - 8% pour « l'effort TP » sur les 12 premiers budgets dépouillés, des baisses également pour les régions Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, pour certaines grandes communes ou intercommunalités (Paris, Lille Métropole, Nantes Métropole).
- De la mise à jour du ratio chiffre d'affaires TP / emploi induit : 1 million d'euros génère 9 emplois : 6 emplois directs et 3 emplois indirects chez les fournisseurs.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil a été informé par Jean GUENARD

- Du recul de l'activité en 2012 pour la cinquième année consécutive : - 2 %, avec un ralentissement marqué en fin d'année, mesuré notamment par le fort repli de l'intérim.
- De perspectives qui demeurent moroses hors grands projets. Les carnets de commandes représentent 6,3 mois d'activité à fin janvier mais seulement 4 mois pour les entreprises de moins de 100 salariés.
- De la montée des contraintes financières mesurée dans l'enquête d'opinion et de la dégradation de la trésorerie des entreprises, illustrée par l'augmentation de 21 % des concours de trésorerie accordés par BTP Banque, au troisième trimestre, à un an d'écart.
- Des propos de Jean BERGOUIGNOUX, auditionné par la Commission, dans le cadre de sa mission d'évaluation des projets du SNIT pour la commission « mobilité 21 » présidée par Philippe DURON : « mobilité 21 » concentre son travail sur les 100 projets neufs d'une valeur de 140 MD euros pour les classer selon leurs performances en matière de compétitivité et attractivité des territoires, en matière écologique et en matière sociétale.

MARCHÉS

Le Conseil a été informé par Emmanuèle PERRON

De la prochaine modification du Code des marchés publics :

- Plafonnement des exigences en matière de capacité financière (au maximum CA 2X> marché).
- Généralisation des attestations sur l'honneur au stade de la candidature (pouvant dans un deuxième temps déboucher sur l'exonération, pour le titulaire pressenti, de présentation de documents préalablement fournis à l'administration – concertation et expérimentation en cours).
- Création d'une nouvelle procédure « partenariat d'innovation » avec détermination de coûts maximum, et d'exigences de performance, selon une approche conception-réalisation, Elle est destinée à développer des procédés technologiquement innovants.
- De la généralisation progressive de la facturation électronique des achats de l'Etat et des collectivités locales, dans le cadre du programme de modernisation administrative.

De la transposition, dans les deux ans, des nouvelles directives européennes « marchés publics » et « concessions » avec 3 points de vigilance pour la FNTF :

- Souhait d'un renforcement du contrôle effectif de la régularité et des capacités des entreprises attributaires de marchés.
- Valorisation effective des exigences sociales et environnementales dans les prix des marchés.
- Dénonciation des nouvelles possibilités de réservation des marchés par les entités publiques.

Concernant les délais de paiement :

- Dans le cadre de la révision imminente du CCAG travaux, de la réduction à 30 jours du délai de vérification de la demande de paiement finale et des mémoires en réclamation, et de l'instauration d'un « DGD tacite ».
- Pour les marchés privés (projet de loi « consommation ») : notamment les risques liés à l'instauration de sanctions administratives très lourdes, jusqu'à 375 000 euros d'amende, en cas de non respect des règles et délais de paiement.

Des actions concernant les niveaux de prix : refonte des index avec la contribution des syndicats de spécialités, participation à l'atelier prix de l'Observatoire économique de l'achat public, et action auprès des pouvoirs publics pour revenir sur la comptabilisation du CICE dans le calcul de l'indice du coût du travail.

De la participation de la FNTF aux assises de la fiscalité lancées par le Premier ministre.

De deux nouveaux guides téléchargeables sur www.fntp.fr :

- version 2014 des conditions générales et particulières de sous-traitance,
- « essentiel commenté » sur les règles de passation applicables aux entités non soumises au Code des marchés.

FORMATION

Le Conseil a été informé par Jean-Paul BROSSARD

- Du contexte dans lequel intervient la réforme de la formation professionnelle : divergence d'appréciation entre la CGPME (soutenue par la FFB) qui considère que l'accord va renforcer les obligations des entreprises tout en réduisant les ressources mutualisées, et le MEDEF qui a signé l'accord, considérant que celui-ci va responsabiliser entreprises et salariés et permettre aux entreprises, quelle que soit leur taille, de bénéficier d'une simplification des règles sans accroissement des charges.
- Des principales orientations de la réforme :
 - Simplification pour les entreprises (une seule contribution à verser, un seul bordereau à compléter, suppression des contraintes comptables et administratives du DIF).
 - Création du Compte Personnel de Formation (CPF en remplacement du DIF) utilisable pendant les périodes de travail ou de chômage pour suivre des actions de formation qualifiantes.
 - Rôle central des branches qui définissent les formations ouvertes au titre du CPF, décident ou non de la mise en place d'une contribution conventionnelle, qui ont une mission d'anticipation de l'évolution des métiers, des qualifications et des compétences.
 - Rôle croissant des Régions d'où l'importance d'être très présents dans les instances régionales.
 - Contribution obligatoire minimale de 0,55% pour les entreprises de moins de 50 salariés et de 1% pour les autres.
 - Suppression de l'obligation fiscale de 0,9% de la masse salariale pour le plan de formation.
- De l'impact pour les Travaux Publics :
 - En l'absence de renégociation des accords BTP sur le financement de la formation professionnelle, Constructys, l'organisme collecteur

de la profession, perdrait 60% de sa collecte. 3 possibilités : pas de négociation, ce qui signifie la fin de la politique de branche ; une négociation incitant les entreprises à des versements volontaires à Constructys en échange de services bien identifiés par les entreprises ; une négociation aboutissant à une contribution conventionnelle supplémentaires obligatoire.

- Importance de veiller au financement des centres de formation initiale, notamment nos CFA TP. Des rencontres en cours, avant l'ouverture d'une négociation qui doit permettre d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2015 :
- Avec des entreprises de toutes tailles pour comprendre leurs besoins.
- Bilatérales avec les syndicats de salariés.
- Avec la FFB, pour tenter de trouver un socle commun de négociation.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil a été informé par Jean-Louis MARCHAND

- De l'importance pour les Travaux Publics de se positionner sur les enjeux de la ville durable dans le cadre : des appels à projet « écoquartier » et transports en commun en site propre ; des pôles de compétitivité, des clusters et du Comité Stratégique de Filières Eco-Industries ; de l'accompagnement de la transition énergétique ; des démonstrateurs « ville durable ».
- De l'implication de la FNTP dans la création d'un Comité technique ISO sur l'aménagement durable et résilient visant à créer une norme de système de management pour appliquer les objectifs du développement durable dans les projets d'aménagement.
- Du projet acceptabilité des chantiers, piloté par la FNTP et l'AITF (ingénieurs territoriaux), constitué d'un groupe de réflexion et de 3 groupes de travail auxquels participent les syndicats de spécialités, l'IDRRIM, les pôles de compétitivité, l'ingénierie, pour mettre à disposition des outils efficaces et proposer des adaptations techniques et juridiques à horizon de deux ans.

VIE PROFESSIONNELLE

FIEC

La FNTP a proposé que Jean-Louis MARCHAND et Michel GILI soient les nouveaux représentants français du BTP, respectivement en qualité de Vice-Président de la FIEC et de Président en charge de la Commission « droit du travail ». La FFB réserve sa réponse jusqu'à l'élection de son nouveau Président au printemps.

CREATION DE SIEGES D'ADMINISTRATEURS - MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil, sur la proposition du Bureau, a accordé un siège d'Administrateur aux trois syndicats de spécialités qui en étaient jusqu'alors dépourvus (le SEDIP, le SFETH et le SNECOREP). Cette décision modifie l'article 5 du règlement intérieur de la FNTP en portant de 147 à 150 le nombre d'Administrateurs (ci-joint : nouvel article 5 du règlement intérieur).

RADIATION DU SYNDICAT DES RECYCLEURS DU BTP, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA FNTP

Le Conseil a pris acte de la radiation du Syndicat des Recycleurs du BTP, présidé par Jacques RABOTIN, qui avait été admis en qualité de Membre Correspondant le 24 juin 2011.

DESIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT DU COMITE DE MEDIATION ET D'ARBITRAGE DES TRAVAUX PUBLICS - CMATP

Lors de la dernière désignation qui était intervenue le 3 avril 2013, le Conseil avait reconduit l'ensemble des membres du CMATP pour un nouveau mandat de deux ans, et notamment son Président, Jean-François WEBER (ancien Président de la 3^{ème} chambre civile de la Cour de cassation). Celui-ci ayant exprimé son souhait d'être déchargé de cette fonction, le Conseil, sur sa recommandation, a désigné Jean-Michel BRUNTZ, Avocat général à la Cour de cassation, pour lui succéder.

La nouvelle composition du CMATP est donc la suivante :

- Président : Jean-Michel BRUNTZ,
- membres : Jean-Pierre BARTHELEMY, Jean-Claude DOUVRY, Alain DUPONT, François GAGNERAUD et Armand PAPIN.

ASSEMBLEES GENERALES DE LA FNTP ET DU SYNDICAT DE FRANCE DU JEUDI 15 MAI 2014

Les Présidents des organismes adhérents de la FNTP recevront, dans le courant du mois de mars, la demande de désignation de leur Délégué pour l'Assemblée Générale de la FNTP.

Résultat de la consultation du Comité des Mandats de la FNTP du mercredi 29 janvier 2014 Le Comité des Mandats de la FNTP a procédé à l'examen habituel de la composition du Conseil de la FNTP dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale et constaté que la situation est globalement satisfaisante quant au respect des conditions de désignation des Administrateurs de la FNTP par ses adhérents. Modifications de la composition du Conseil d'Administration de la FNTP à prévoir, dans le cadre de l'élection du tiers renouvelable du Conseil d'Administration du Syndicat de France du 15 mai 2014 Le Comité des Mandats du Syndicat de France a arrêté la liste des candidats pour l'élection du tiers renouvelable du Conseil du Syndicat de France du 15 mai 2014 :

Neuf Administrateurs sortants (sur onze) se représentent pour un nouveau mandat :

- Pierre BERGER, Jacques DOLMAZON, Laurent FAYAT, Yves GABRIEL, Christophe GRUY, Michel LALLEMENT, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Pierre RAMPA.

Cinq nouveaux candidats ont été agréés par le Comité des mandats :

- Mohamad ATOUI, Président Directeur Général d'ETPO, Jean-Claude BROSSIER, Président de JEROME BTP (SAS), Henri DEHÉ, Président du Conseil de Surveillance de l'Entreprise P. FOURCHARD et R. RENARD, Philippe GOULLEY, Président des ENTREPRISES MORILLON, CORVOL, COURBOT (EMCC), de BOTTE FONDATIONS et de TPC, Jérôme PERRIN, Directeur Général de RAZEL-BEC (SAS).

NOUVEAUX ADMINISTRATEURS DE LA FNTP

- Frédéric CHARMASSON, Directeur Régional Génie Civil Sud-Ouest de VINCI CONSTRUCTION FRANCE, a été désigné par la FRTP Midi-Pyrénées en remplacement d'Alain GRIZAUD.
- Alain GRIZAUD intègre, pour sa part, la délégation de Canalisateurs de France dont il est le Président, en remplacement de Philippe GOULLEY.
- Alain GUILLOTEAU, Directeur Régional de SADE CGTH, a été désigné par la FRTP Bretagne en remplacement de Jean-Pierre BARTHELEMY.

HONORARIAT DU CONSEIL ET DU BUREAU DE LA FNTP

- Georges LINGENHELD et Bernard THERET, Administrateurs sortants du Syndicat de France et de la FNTP, deviendront Administrateurs honoraires de la FNTP à compter du 15 mai 2014, date à laquelle leur mandat prendra fin.
- Jean-Pierre BARTHELEMY a été nommé Vice-Président honoraire.

CARNET

Ordre National du Mérite (décret du 14 novembre - JO du 15 novembre 2013)

A été promu au grade d'Officier :

Patrick BERNASCONI, Vice-Président délégué du MEDEF, Vice-Président du CESE, Président sortant et Administrateur de la FNTP et du Syndicat de France, Président de BERNASCONI TP, au titre du Ministère chargé des transports, de la mer et de la pêche.

Légion d'Honneur (décret du 31 décembre 2013 - JO du 1er janvier 2014)

A été nommé au grade de Chevalier :

Christophe CLIMENT, Président de CLIMENT TRAVAUX PUBLICS, Co-Gérant des CARRIERES COMTOISES et des TRAVAUX PUBLICS ET RESEAUX DE L'EST, au titre du Ministère de l'économie et des finances.

Personnalité proche de la profession

A été promu au grade d'Officier :

Jean-Marie MARX, Directeur Général de l'APEC, au titre du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

FORUM DES TRAVAUX PUBLICS

La FNTP organisera le 15 mai, à la Halle Freyssinet, Paris 13ème, le Forum des Travaux Publics pour une journée réunissant 1 500 personnes (chefs d'entreprises de la filière, donneurs d'ordre, pouvoirs publics, étudiants, médias) où elle entend mettre en valeur le rôle des Travaux Publics au travers d'expositions, d'ateliers, d'animations et d'une plénière.

En prélude à la réunion du Conseil, Nicolas BAVEREZ, historien et économiste, est venu s'exprimer dans le cadre des « Matinales » organisées en collaboration avec le journal La Tribune. En conclusion, le Conseil a reçu Jean-François COPÉ, Président de l'UMP.

Conseil d'administration du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics de France

du 30 janvier 2014

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Philippe ATHUYT, Pierre BERGER, Dominique BOUILLLOT, Henri CASSOUS, Bruno CAVAGNÉ, Jacques DOLMAZON, Alain DUPONT, François GAGNERAUD, Jean GUENARD, Michel LALLEMENT, Emmanuel LORIN, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Emmanuèle PERRON, Joël ROUSSEAU, Jacques TAVERNIER, Bernard THERET.

Représentés

Patrick BERNASCONI, Christian BRAULT, Jean-Claude DOUVRY (représenté par Alain DUPONT), Michel GADBOIS, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Philippe MATIERE, Pierre RAMPA, Jean ROSSI, Jean-Louis SERVRANCKX.

Présidents d'honneur

Daniel TARDY.

Présent également

Alain DUSCH.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Hervé BELAN, Germain-Arthur CHARIER, François-Xavier CLEDAT, Bruno DUPETY, Laurent FAYAT, Yves GABRIEL, Christophe GRUY, Hervé LE BOUC, Georges LINGENHELD, Eric VODINH.

Présidents d'honneur

Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX.

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2013, BUDGET 2014 ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2015-2016

Le Conseil a été informé par Alain Dupont, Trésorier, des résultats prévisionnels 2013, du budget 2014 et des perspectives budgétaires 2015-2016.

- S'agissant des comptes 2013, ceux-ci devraient être très proches des prévisions avec un excédent de plus de 3.1 M d'euros principalement lié aux plus-values dégagées à l'occasion de la cession des locaux détenus au 10 rue de Washington.
- Pour ce qui concerne les exercices 2014 et suivants, les nouvelles règles consécutives à la réforme des cotisations entrée en vigueur en 2013 seront appliquées et le Syndicat de France supportera désormais les seules charges liées à son activité et à la gestion de ses actifs immobiliers. Les comptes du Syndicat seront ainsi structurellement équilibrés en retenant une performance brute des placements de l'ordre de 2 %.
- Le budget 2014 est établi sur ces bases. Il comporte toutefois 110 milliers d'euros d'honoraires et frais correspondant à la mission destinée à proposer des évolutions dans le rôle du Syndicat et à formuler des propositions pour accroître substantiellement le nombre d'adhérents. Le résultat financier prend également en compte la somme de 459 milliers d'euros nets de fiscalité liée à l'arrivée à terme d'un bon de capitalisation de 3 milliers d'euros souscrit en 2009 au taux de 5,40 % dont les comptes n'ont pu prendre avant le terme que la performance minimum de 2 %. Le résultat prévisionnel 2014 est ainsi excédentaire de 286 milliers d'euros.
- S'agissant des exercices suivants, le résultat prévisionnel est structurellement excédentaire, de l'ordre de 40 milliers d'euros, en retenant une augmentation de 25 milliers d'euros des cotisations correspondant à 50 adhésions supplémentaires.

VIE SYNDICALE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 15 MAI 2014

- **Résultat de la consultation du Comité des Mandats du Syndicat de France du 29 janvier 2014**

Présidé par Bruno CAVAGNÉ, le Comité est composé de : Alain DUPONT, François GAGNERAUD, Jean GUENARD, Emmanuèle PERRON, ainsi que de Jean ROSSI qui n'a pu participer à la réunion.

Le Comité des Mandats du Syndicat de France, qui s'est réuni la veille, a procédé à l'examen habituel de la composition du Conseil d'Administration du Syndicat (conditions d'âge, d'assiduité minimale aux réunions, de fonction en entreprise...) et arrêté la liste des candidats pour l'élection du tiers renouvelable du Conseil du Syndicat de France du 15 mai 2014.

Quatorze candidatures ont été retenues pour cette élection :

9 Administrateurs sortants (sur onze) se représentent pour un nouveau mandat :

- Pierre BERGER, Jacques DOLMAZON, Laurent FAYAT, Yves GABRIEL, Christophe GRUY, Michel LALLEMENT, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Pierre RAMPA.

5 nouveaux candidats ont été agréés par le Comité des mandats :

- Mohamad ATOUI, Directeur Général délégué d'ETPO (SA) jusqu'au 01/01/2014 puis Président Directeur Général
- Jean-Claude BROSSIER, Président de JEROME BTP (SAS)
- Henri DEHÉ, Président du Conseil de Surveillance de l'Entreprise P. FOURCHARD et R. RENARD (SA)
- Philippe GOULLEY, Président des ENTREPRISES MORILLON, CORVOL, COURBOT – EMCC(SAS), de BOTTE FONDATIONS (SAS) et de TPC (SAS)
- Jérôme PERRIN, Directeur Général, mandataire social et administrateur de RAZEL-BEC (SAS)

En conclusion, 14 candidats se présentent pour 14 nouveaux mandats de trois ans à pourvoir.

Honorariat du Conseil du Syndicat de France

Deux Administrateurs du tiers sortant ne se représentent pas et verront leur mandat s'achever le 15 mai 2014.

- Georges LINGENHELD, qui n'a pas l'ancienneté nécessaire pour obtenir le titre d'Administrateur honoraire du Syndicat, sera en revanche proposé pour le titre d'Administrateur Honoraire de la FNTP.
- Quant à Bernard THERET, qui a siégé 9 ans comme Administrateur du Syndicat, le Conseil lui a accordé le titre d'Administrateur honoraire du Syndicat de France à compter du 15 mai 2014, date à laquelle son mandat prendra fin. Il sera également proposé à l'honorariat du Conseil de la FNTP.

Tirage au sort de la lettre déterminant l'ordre d'inscription des candidats au Conseil sur les convocations et bulletins de vote

- Résultat du tirage au sort opéré la veille, en réunion du Bureau, par Emmanuelle PERRON : lettre F

ADMISSION EN QUALITE DE MEMBRES ACTIFS DU SYNDICAT DE FRANCE

Sur l'avis favorable du Bureau, le Conseil d'Administration a admis, en qualité de membres actifs, l'ensemble des candidats qui se présentaient, à savoir :

- AMOURDEDIEU et Fils, Campagne Beauvais, 84240 ANSOUIS - SARL dont le Gérant est Jean-Luc AMOURDEDIEU parrainée par Jean GUENARD et le Président
- Paul BAZIREAU, Président (représentant permanent de SA CHARIER elle-même Présidente personne morale) de CHARIER TP SUD parrainé par Germain-Arthur CHARIER et l'Entreprise MALET, représentée par Thierry LE FRIANT, son Directeur Général
- Etablissements BENEZECH, Site Industriel de Ranteil, 81000 ALBI - SASU présidée par Emmanuel LACOMBE (représentant d'ADONANTE FINANCIERE), et Emmanuel LACOMBE parrainés par Patrick BERNASCONI et le Président
- COMPAGNIE DE TRAVAUX SUBAQUATIQUES (CTS), Rue de la Plaine Basse, 94290 VILLENEUVE LE ROI - SAS présidée par Philippe GOULLEY parrainée par CHANTIERS MODERNES BTP, représentée par Frédéric BERNADET, son Président, et Philippe GOULLEY 3
- FRABELTRA TRAVAUX FLUVIAUX, PORTUAIRES ET MARITIMES, Quai de la Seine, 76600 LE HAVRE et Philippe SEITZ, son Gérant parrainés par Patrick BERNASCONI et le Président

Assemblées générales et conseils d'administration de la Fédération Nationale des Travaux Publics et du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics de France

du 15 mai 2014

Conseil d'administration de la FNTP

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques ALLEMAND, Laurent AMAR, Rémi AMICEL, Pierre ANJOLRAS, Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Hervé BELAN, Michel BERGE, Eric BERGER, Pierre BERGER, Patrick BERNASCONI, Régis BINET, Dominique BOUILLLOT, Gérard BOYRIE, Christian BRAULT, Fabien BRONNER, Jean-Paul ROSSARD, Jean-Claude BROSSIER, Jean-Michel BUESA, Philippe CAPPELLO, Henri CASSOUS, Bruno CAVAGNÉ, Jean CERUTTI, Jean CHARBONNEL, Germain-Arthur CHARIER, Dominique COLLOMP, Jean-Marc CORNUT, Francisco DA CUNHA, Henri DEHÉ, Michel DÉMARRE, Jacques DOLMAZON, Jean-Claude DOUVRY, Bruno DUPETY, Alain DUPONT, Thierry DUR, Patrice FONTENAT, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Luc GAUILLERE, Bernard GERNEZ, Olivier GIORGIUCCI, Laurent GIROU, Philippe GOULLEY, Laurent GRALL, Philippe GRESSET, Alain GRIZAUD, Jean GUENARD, Jean-Pierre GUERIN, Jean-Pierre GUGLIELMI, Jean-Yves GUILLARD, Didier HAEGEL, Patrice HALTEBOURG, François HURET, Gilbert JACQUOT, Daniel KIEFFER, Jean-Philippe LACOSTE, Michel LALLEMENT, Alain LE DU, Thierry LE FRIANT, Paul LHOTELLIER, Philippe LIAUSU, Jean-Christophe LOUVET, Jean-Louis MARCHAND, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Stéphane MONCEAUX, Chantal NERVI, Xavier NEUSCHWANDER, Hervé NOËL, Christophe PARIS, Francis PENNEQUIN, Jérôme PERRIN, Emmanuèle PERRON, Philippe PIRQUIN, Patrice POLLONO, José RAMOS, Pierre RAMPA, Philippe RENAUDI, Yves RIVAIN, Patrick ROBERT, Jean ROSSI, Christophe ROUGEOT, Joël ROUSSEAU, Jacky SEANTIER, Philippe SEITZ, Fernando SISTAC, René STUDLI, Christian SURGET, Jacques TAVERNIER, Christian TRIDON, Guy VACHER, Bernard VADON, Eric VODINH, Alfredo ZAROWSKY.

Président honoraire

Daniel TARDY.

Administrateurs honoraires

Dominique VELUT, Gérard VIELLE.

Présents également

Serge BODY, Président de la Commission Conditions de travail – Sécurité.
Alain DUSCH, Directeur Général et Julien GUEZ.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Olivier ALLEZ, Gilles de BAGNEUX, André BOEUF, Roger BRIAND, Henri de BROUDELLES, Jean-Luc CAPRARO, Serge CHALLOT, Frédéric CHARMASSON, François-Xavier CLEDAT, Damien COLOMBOT, Michel COUEGNAT, Jean-Claude DELÉENS, Benoît DENIZOT, Christian DERACHINOIS, Raoul DESSAIGNE, Laurent FAYAT, Yves GABRIEL, David GANDAUBERT, Denis GAUTHIER, Thierry GENESTAR, Pierre GIL, Cécile GRUAT, Christophe GRUY, Alain GUILLOTEAU, Pascal HAMET, Bernard HERITIER, Jacques HUILLARD, Guy LACROIX, Christian LAVEDRINE, Hervé LE BOUC, Patrick LE GAL, Jean LELIEVRE, Emmanuel LORIN, Gauthier LOUETTE, Jean-François MARTEL, Philippe MATIERE, Patrick MEUNIER, Bernard MOREAU, Didier POISSONNIER, Max ROCHE, Philippe ROCHER, Jean-Pierre RODOZ, Jean-Louis SERVANCX, Joseph SPATARO, Alain SUR, Bruno TABARIÉ, Jean-François THIBAUT, Jean-Philippe TRIN, Marc-Antoine TROLETTI, Didier VERROUIL, François WEITZ.

Présidents honoraires

Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX.

Administrateurs honoraires

Yves GHIRON, Jean SCHELLENBERGER.

Assemblée Générale de la FNTP

RAPPORT D'ACTIVITE

Le Président CAVAGNÉ a présenté son rapport moral pour l'année 2013.

APPROBATION DES COMPTES

Le Président CAVAGNÉ a informé l'assistance :

- que les comptes avaient été arrêtés le 28 avril 2014 par le Comité Mixte d'Audit Financier, et que le Trésorier et lui-même avaient reçu, la veille, lors de la réunion du Bureau, quitus de leur gestion des fonds pour l'exercice écoulé.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de Philippe GRESSET, Trésorier, sur la situation de la Fédération Nationale des Travaux Publics pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013, et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, a approuvé les comptes tels qu'ils lui avaient été présentés et a adopté à l'unanimité les résolutions qui lui étaient soumises, notamment celles visant : à affecter le résultat déficitaire de l'exercice écoulé, soit 1 705 331,89 euros, au compte de report à nouveau, à renouveler pour 6 ans, à compter de l'exercice 2014, les mandats d'AUDIT EUREX, commissaire aux comptes titulaire, et de M. Thierry LOUBIERE, commissaire aux comptes suppléant.

La plaquette des comptes peut être consultée sur l'extranet de la FNTP.

Assemblée Générale du Syndicat de France

RAPPORT D'ACTIVITE

Le Président CAVAGNÉ a indiqué que les Annales sont mises à disposition sous forme dématérialisée, celles de l'année 2013 pouvant être consultées dès à présent sur le site de la FNTP.

APPROBATION DES COMPTES

Le Président CAVAGNÉ a informé l'assistance :

- que les comptes avaient été arrêtés le 28 avril 2014 par le Comité Mixte d'Audit Financier, et que le Trésorier et lui-même avaient reçu, la veille, lors de la réunion du Bureau, quitus de leur gestion des fonds pour l'exercice écoulé.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport d'Alain DUPONT, Trésorier, sur la situation du Syndicat de France pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013, et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, a approuvé les comptes tels qu'ils lui avaient été présentés et a adopté à l'unanimité les résolutions qui lui étaient soumises et notamment celles visant :
- à affecter le résultat excédentaire de l'exercice écoulé, soit 3 171 982,91 euros, au compte de report à nouveau,
- à renouveler pour 6 ans, à compter de l'exercice 2014, les mandats de M. Thierry LOUBIERE, commissaire aux comptes titulaire, et d'AUDIT EUREX, commissaire aux comptes suppléant.

Les adhérents souhaitant avoir communication de la plaquette des comptes pourront se la procurer auprès de la Chargée des questions statutaires.

RESULTAT DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 sièges de trois ans ont été pourvus.

9 Administrateurs sortants ont été réélus :

- Pierre BERGER, Jacques DOLMAZON, Laurent FAYAT, Yves GABRIEL, Christophe GRUY, Michel LALLEMENT, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Pierre RAMPA.

5 nouveaux Administrateurs font leur entrée (ou leur retour) au Conseil du Syndicat :

- Mohamad ATOUI, Président Directeur Général d'ETPO,
- Jean-Claude BROSSIER, Président de JEROME BTP,
- Henri DEHÉ, Président du Conseil de Surveillance de l'Entreprise P. FOURCHARD et RENARD,
- Philippe GOULLEY, Président d'EMCC,
- Jérôme PERRIN, Directeur Général de RAZEL-BEC.

Conseil d'administration de la FNTP

ELECTION DU BUREAU 2014-2015

Sur la proposition du Président Bruno CAVAGNÉ, le Conseil d'Administration a élu, pour un an :

Vice-Présidents : Pierre ANJOLRAS, Dominique BOUILLLOT, Yves GABRIEL, François GAGNERAUD, Hervé LE BOUC, Pierre MASSY, Emmanuèle PERRON, Jean-Louis SERVANCKX.

Trésorier : Bruno DUPETY.

Secrétaires : Jean CERUTTI, Laurent FAYAT et Joël ROUSSEAU.

Membres : Philippe ATHUYT, Serge BODY, Laurent GIROU, Laurent GRALL, Alain GRIZAUD, Alain LE DU, Gauthier LOUETTE, Jean-Christophe LOUVET, Jean-Louis MARCHAND, Xavier NEUSCHWANDER, Jacques TAVERNIER et Guy VACHER.

Un hommage a été rendu à la mémoire de Gérard MAURICE, Vice-Président Honoraire de la FNTP, Président d'Honneur de la FRTP Languedoc-Roussillon, de l'UIE et de Canalisateurs de France, membre du Syndicat de France, décédé le 3 avril 2014, à l'âge de 66 ans.

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE MIXTE D'AUDIT FINANCIER 2014-2015

Le Comité Mixte d'Audit Financier comprend 5 à 6 membres dont 3 au titre de la FNTP. Sur la proposition du Bureau, le Conseil a désigné Alain GRIZAUD et Jean-Louis MARCHAND, le troisième représentant étant Bruno DUPETY, membre de droit en sa qualité de Trésorier de la FNTP. Alain DUSCH participerait aux réunions avec voix consultative. Le Conseil a également accepté que la présidence du Comité soit attribuée à un représentant du Syndicat de France.

COMPOSITION DU COMITE DES MANDATS 2014-2015

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a nommé :

- François GAGNERAUD,
- Hervé LE BOUC,
- Pierre MASSY,
- Emmanuèle PERRON,

la présidence dudit Comité revenant à Bruno CAVAGNÉ, en sa qualité de Président de la FNTP.

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS FÉDÉRALES 2014-2015

Le Conseil a approuvé la proposition du Bureau de nommer :

- Serge BODY, Président de la Commission Conditions de travail - Sécurité,
- Jean-Christophe LOUVET, Président de la Commission Développement durable,

- Laurent GIROU, Président de la Commission Développement économique,
- Bruno DUPETY, Président de la Commission Europe - International /SEFI,
- Jean-Louis MARCHAND, Président de la Commission Formation, dès juillet, date à laquelle Jean-Paul BROSSARD a souhaité être démis de son mandat,
- Emmanuèle PERRON, Présidente de la Commission Marchés,
- Jean CERUTTI, Président de la Commission Social,
- Xavier NEUSCHWANDER, Président de la Commission Technique et Innovation.

VIE PROFESSIONNELLE

MOUVEMENTS DES ADMINISTRATEURS DE LA FNTP

Administrateurs élus par le Syndicat de France

9 Administrateurs sortants ont été réélus :

- Pierre BERGER, Jacques DOLMAZON, Laurent FAYAT, Yves GABRIEL, Christophe GRUY, Michel LALLEMENT, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Pierre RAMPA.

5 nouveaux Administrateurs font leur entrée (ou leur retour) au Conseil du Syndicat :

- Mohamad ATOUI, Président Directeur Général d'ETPO, nouveau membre des Conseils,
- Jean-Claude BROSSIER, Président de JEROME BTP, qui libère le siège d'Administrateur de la FNTP qu'il occupait au titre de la FRTP Centre,
- Henri DEHÉ, Président du Conseil de Surveillance de l'Entreprise P. FOURCHARD et RENARD, de retour au sein des Conseils du Syndicat et de la FNTP,
- Philippe GOULLEY, Président d'EMCC, qui siégeait au Conseil de la FNTP au titre de Canaliseurs de France jusqu'en décembre dernier,
- Jérôme PERRIN, Directeur Général de RAZEL-BEC, qui libère le siège d'Administrateur de la FNTP qu'il occupait au titre de la FRTP Ile-de-France.

Administrateurs désignés par les organismes adhérents :

- Fabien BRONNER, nouveau Président du Syndicat Régional des TP du Bas-Rhin, Directeur Général de l'Entreprise Lucien SPEYSER et Cie, et Joseph SPATARO, nouveau Président du Syndicat Régional des TP du Haut-Rhin, Gérant de STARTER TP, ont été désignés par la FRTP Alsace en remplacement de Jean-Louis ADAM et Jean-François KABUCZ.
- Michel COUEGNAT, Directeur Régional de COLAS CENTRE OUEST, a été désigné par la FRTP Poitou-Charentes en remplacement de Philippe DUTRUC, Président Honoraire de la FRTP.
- Benoît DENIZOT, Président de VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, a été désigné par le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France, en remplacement de Xavier NEUSCHWANDER qui, pour sa part, a rejoint la délégation de l'USIRF.
- Olivier GIORGIUCCI, nouveau Président de la FRTP Languedoc-Roussillon élu le 4 avril, succède à Jean-Pierre CROZEL, Président sortant.
- Jean-Philippe LACOSTE, nouveau Président du SETVF élu le 16 avril 2014, et Philippe ROCHER, Directeur Général de SODESAM, ont été désignés par le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées en remplacement de Philippe IMBERT, Président sortant, et de Patrick GUENOLÉ.
- Patrick LE GAL, Président du SNECOREP, et Jacky SEANTIER, Président du SEDIP, occupent deux des sièges créés en janvier dernier.

Cooptation de 3 Administrateurs au titre des Personnalités proposées par le Président

Le Conseil a approuvé la proposition du Président et du Bureau d'accueillir, dans cette catégorie particulière :

- Serge BODY (COLAS), également nommé Membre du Bureau en sa qualité de Président de la Commission Conditions de Travail/Sécurité,
- Pierre CALVIN, Directeur Commercial France, Prospective et Relations Institutionnelles de COLAS,
- Jean-Louis MARCHAND, afin de libérer l'actuel mandat qu'il détient de l'USIRF.

Fin de mandat pour :

- Georges LINGENHELD, Administrateur sortant du Syndicat de France, nommé Administrateur Honoraire de la FNTP.
- Pierre OUTURQUIN, qui siégeait au titre de la FRTP Ile-de-France.
- Bernard THERET, Administrateur sortant du Syndicat de France, nommé Administrateur Honoraire du Syndicat de France et de la FNTP.

HONORARIAT DU CONSEIL

A la demande de la FRTP Centre, le Conseil a accordé le titre d'Administrateur Honoraire de la FNTP à Jean-Pierre JACQUET, ancien Président de la FRTP et ancien Administrateur de la FNTP.

REGIONS

Le 11 février 2014, François HURET a été réélu, à la présidence de la FRTP Centre pour un nouveau mandat de trois ans.

Le 4 avril 2014, la FRTP Languedoc-Roussillon après avoir élu son nouveau Président, Olivier GIORGIUCCI, a procédé au renouvellement de son Bureau dont voici la composition :

Vice-Présidents : Eric FAVIEZ, Olivier GRÜN, François MOULIN, Olivier ROUQUETTE, Christophe RUAS, Jean-Pierre VITU,

Trésorier : Jean-Pierre CROZEL (Président sortant),

Trésorier Adjoint : Hugues MARRON,

Secrétaire : Guy TAILLEFER,

Secrétaire Adjoint : Olivier VERCASSON,

Sont également Membres du Bureau, les Présidents et délégués régionaux des Syndicats de spécialités :

Patrick BONNEFILLE Jean-Louis DUFAU, Jean-Marie JAUBERT, Lionel LLOBET, Bernard MALLET, Serge SOULIE.

Par ailleurs, lors du déjeuner qui précédait les réunions des Assemblées Générales ordinaires et des Conseils d'Administration de la FNTP et du Syndicat de France, le Président BERNASCONI a annoncé sa décision de se porter candidat à la présidence du MEDEF, les élections devant avoir lieu début juillet.

SPECIALITES

Le 28 mars, élection du nouveau Président du SFETH - Syndicat Français des Entrepreneurs de Travaux en Hauteur : Jacques BORDIGNON a pris la succession de Xavier DELALLE.

Le nouveau Bureau 2014-2017 comprend également :

Vice-Président TP : Luc BOISNARD, Vice-Président Bâtiment : Denis MARCHAND, Trésorier : Régis TERCIER, Secrétaire Général : Philippe QUANTIN.

Le 16 avril 2014, le SETVF (Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France) après avoir élu son nouveau Président, Jean-Philippe LACOSTE, a procédé au renouvellement de son Bureau dont voici la composition :

Vice-Présidents : Pascal de LAURENS et Lionel LEMETTI, Trésorier : Thierry BAUDOT.

CARNET

LEGION D'HONNEUR (décret du 18 avril – JO du 20 avril 2014)

Au grade d'Officier :

- Xavier HUILLARD, Président Directeur Général de VINCI, au titre du Ministère de l'économie, du redressement productif et numérique.
- Marc LEGRAND, Président d'EIFFAGE RAIL EXPRESS, au titre du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Au grade de Chevalier :

- Pierre BERGER, membre du Syndicat de France, Président Directeur Général d'EIFFAGE, au titre du Ministère de l'économie, du redressement productif et numérique,
- Henri POUPART-LAFARGE, Président d'ALSTOM Transport et Vice-Président Exécutif d'ALSTOM,
- et Joël ROUSSEAU, Membre du Bureau de la FNTP, Administrateur du Syndicat de France, Président de NGE, au titre du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Proche de la profession - Au grade de Chevalier :

- ranck SERRA, Secrétaire National de la CGT-FO BTP, au titre du Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social.

DECES

- d'Emile MURGUES, ancien Président Directeur Général de SOCOTEC, Ingénieur ETP 51, intervenu début février 2014, à l'âge de 84 ans.
- de Julien DENTZ, ancien Administrateur de la FNTP, Vice-Président Honoraire de la FRTP Alsace, le 13 mars 2014, à l'âge de 82 ans.
- de Gérard MAURICE, Vice-Président Honoraire de la FNTP, Président d'Honneur de la FRTP Languedoc-Roussillon, de l'UIE et de Canaliseurs de France, membre du Syndicat de France, le 3 avril 2014, à l'âge de 66 ans.
- de René BERTHON, Vice-Président Honoraire de la FNTP et du Syndicat de France, le 2 mai 2014, à l'âge de 99 ans.

Conseil d'administration du Syndicat de France

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Hervé BELAN, Pierre BERGER, Patrick BERNASCONI, Dominique BOUILLOT, Christian BRAULT, Jean-Claude BROSSIER, Henri CASSOUS, Bruno CAVAGNÉ, Germain-Arthur CHARIER, Henri DEHÉ, Jacques DOLMAZON, Jean-Claude DOUVRY, Bruno DUPETY, Alain DUPONT, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Philippe GOULLEY, Jean GUENARD, Michel LALLEMENT, Paul LHOTELLIER, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Jérôme PERRIN, Emmanuèle PERRON, Pierre RAMPA, Jean ROSSI, Joël ROUSSEAU, Jacques TAVERNIER, Eric VODINH.

Président honoraire

Daniel TARDY.

Présents également

Alain DUSCH, Julien GUEZ.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

François-Xavier CLEDAT, Laurent FAYAT, Yves GABRIEL, Christophe GRUY, Hervé LE BOUC, Emmanuel LORIN, Gauthier LOUETTE, Philippe MATIERE, Jean-Louis SERVIRANCKX.

Présidents d'honneur

Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX.

ELECTION DU BUREAU 2014-2015

Sur la proposition du Président Bruno CAVAGNÉ, le Conseil d'Administration a élu pour un an :

Vice-Présidents : Henri CASSOUS, François-Xavier CLEDAT, François GAGNERAUD, Hervé LE BOUC, Jean ROSSI, N.

Trésorier : Emmanuèle PERRON.

Secrétaires : Patrick BERNASCONI, N.

COMPOSITION DU COMITE MIXTE D'AUDIT FINANCIER 2014-2015

Le Comité Mixte d'Audit Financier comprend 5 à 6 membres dont les Trésoriers du Syndicat de France et de la FNTF, membres de droit.

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a nommé Pierre MASSY, Emmanuèle PERRON étant membre de droit en sa qualité de Trésorier du Syndicat de France. Il a en outre confié la présidence du Comité à Pierre MASSY, le Conseil d'Administration de la FNTF ayant préalablement donné son accord pour que cette présidence continue d'être assurée par un représentant du Syndicat de France. Alain DUSCH participerait aux réunions avec voix consultative.

Le Conseil de la FNTF ayant par ailleurs procédé à ses propres désignations, la composition du Comité pour 2014-2015 est la suivante :

- Pierre MASSY, Président (Syndicat de France),
- Emmanuèle PERRON (Trésorier du Syndicat de France),
- Bruno DUPETY (Trésorier de la FNTF),
- Alain GRIZAUD (FNTF),
- Jean-Louis MARCHAND (FNTF).

COMPOSITION DU COMITE DES MANDATS 2014-2015

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a désigné :

- Patrick BERNASCONI,
- François GAGNERAUD,
- Jean GUENARD,
- Hervé LE BOUC,
- Pierre MASSY,
- Emmanuèle PERRON,

la présidence dudit Comité revenant au Président du Syndicat de France.

ADMISSION AU SYNDICAT EN QUALITE DE MEMBRES ACTIFS

Le Bureau ayant donné un avis favorable à leurs candidatures, le Conseil a admis en qualité de membres actifs du Syndicat :

- Pierre ANJOLRAS, nouveau Président Directeur Général d'EUROVIA, parrainé par Jean ROSSI et Jacques TAVERNIER.
- Benoît DENIZOT, nouveau Président de VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, parrainé par VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, représentée par Alain BONNOT son Président, et Jean ROSSI.
- Franck LINGENHELD, Président de Groupe LINGENHELD (lequel est Président personne morale de LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS), parrainé par Philippe ATHUYT et le Président CAVAGNÉ.
- RESIREP, SNC dont le siège social est situé : 2 rue Jean Berthon, ZI de la Vaure, 42290 SORBIERS et qui a pour Gérant, Philippe SEITZ, parrainée par Jean-Louis SERVIRANCKX et Jean GUENARD.

Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Travaux Publics

du 26 juin 2014

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Olivier ALLEZ, Rémi AMICEL, Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Gilles de BAGNEUX, Michel BERGE, Eric BERGER, Dominique BOUILLLOT, Gérard BOYRIE, Jean-Luc CAPRARO, Bruno CAVAGNÉ, Jean CERUTTI, Jean CHARBONNEL, Dominique COLLOMP, Francisco DA CUNHA, Henri DEHÉ, Michel DÉMARRE, Raoul DESSAIGNE, Jean-Claude DOUVRY, Patrice FONTENAT, Luc GAUDILLERE, Thierry GENESTAR, Bernard GERNEZ, Olivier GIORGIUCCI, Laurent GIROU, Philippe GOULLEY, Laurent GRALL, Jean GUENARD, Jean-Yves GUILLARD, Patrice HALTEBOURG, Bernard HERITIER, Jean-Philippe LACOSTE, Michel LALLEMENT, Alain LE DU, Philippe LIAUSU, Jean-Christophe LOUVET, Jean-François MARTEL, Vincent MARTIN, Jean-Marc MEDIO, Stéphane MONCEAUX, Bernard MOREAU, Xavier NEUSCHWANDER, Hervé NOËL, Emmanuèle PERRON, Philippe PIRQUIN, Didier POISSONNIER, Patrice POLLONO, José RAMOS, Pierre RAMPA, Yves RIVAIN, Philippe ROCHER, Fernando SISTAC, Joseph SPATARO, Jacques TAVERNIER, Christian TRIDON, Jean-Philippe TRIN, Guy VACHER, Didier VERROUIL

Représentés

Jacques ALLEMAND, Pierre ANJOLRAS (représenté par Guy VACHER), Régis BINET, Christian BRAULT, Jean-Paul BROSSARD, Jean-Claude BROSSIER, François-Xavier CLEDAT, Jean-Marc CORNUT, Benoît DENIZOT, Bruno DUPETY, Thierry DUR, Laurent FAYAT (représenté par Bruno CAVAGNÉ), Yves GABRIEL, Philippe GRESSET, Alain GRIZAUD, Jean-Pierre GUERIN (représenté par Hervé NOËL), François HURET, Gilbert JACQUOT, Guy LACROIX, Hervé LE BOUC, Paul LHOTELLIER, Philippe RENAUDI, Alain SUR, Bruno TABARIÉ, François WEITZ, Alfredo ZAROWSKY.

Présidents honoraires

Daniel TARDY.

Présent également

Alain DUSCH et Julien GUEZ.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Laurent AMAR, Hervé BELAN, Pierre BERGER, Patrick BERNASCONI, Serge BODY, André BOEUF, Roger BRIAND, Fabien BRONNER, Henri de BROUTELLES, Jean-Michel BUESA, Pierre CALVIN, Philippe CAPPELLO, Henri CASSOUS, Serge CHALLOT, Germain-Arthur CHARIER, Frédéric CHARMASSON, Damien COLOMBOT, Michel COUEGNAT, Jean-Claude DELÉENS, Christian DERACHINOIS, Jacques DOLMAZON, Alain DUPONT, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, David GANDAUBERT, Denis GAUTHIER, Pierre GIL, Cécile GRUAT, Christophe GRUY, Jean-Pierre GUGLIELMI, Alain GUILLOTEAU, Didier HAEGEL, Pascal HAMET, Jacques HUILLARD, Daniel KIEFFER, Christian LAVEDRINE, Thierry LE FRIANT, Patrick LE GAL, Jean LELIEVRE, Emmanuel LORIN, Gauthier LOUETTE, Jean-Louis MARCHAND, Pierre MASSY, Guy MATHIOLON, Philippe MATIERE, Patrick MEUNIER, Chantal NERVI, Christophe PARIS, Francis PENNEQUIN, Jérôme PERRIN, Bruno PETRUCCI, Patrick ROBERT, Max ROCHE, Jean-Pierre RODOZ, Jean ROSSI, Christophe ROUGEOT, Joël ROUSSEAU, Jacky SEANTIER, Philippe SEITZ, Jean-Louis SERVFRANCKX, René STUDLI, Christian SURGET, Jean-François THIBAUT, Marc-Antoine TROLETTI, Bernard VADON, Eric VODINH.

Président honoraire

Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX.

Administrateurs honoraires

Yves GHIRON, Jean SCHELLENBERGER.

En prélude au Conseil, une « Matinale » animée par Philippe MABILLE, Directeur adjoint de la rédaction de la Tribune, a eu lieu sur le thème « Paris Ile-de-France : une ambition en Europe », en présence de Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, et d'Augustin de ROMANET, Président Directeur Général d'Aéroports de Paris.

INTERVENTION DU PRESIDENT CAVAGNÉ

Présentation de Julien GUEZ, nouveau Directeur Général de la Fédération depuis le 1^{er} juin.

AGENDA (document remis en séance)

27 mai	Rendez-vous Patrick VIEU, Conseiller transports du Président de la République.
10 juin	Rendez-vous Gilles CARREZ, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale.
12 juin	Intervention aux Assises de l'Association des Petites Villes de France à Annonay.
13 juin	Rendez-vous François REBSAMEN, Ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social.
17 juin	Rendez-vous Philippe DURON, Président de l'AFITF.
25 juin	Déjeuner des fondateurs de TDIE en présence de Philippe DURON et de Louis NEGRE.

Rendez-vous à venir

2 juillet	Rendez-vous Loïc ROCARD, conseiller technique de Manuel VALLS. Rendez-vous Stéphane PINTRE Président du Syndicat National des Directeurs Généraux de Collectivités Locales.
3 juillet	Rendez-vous Emmanuel MACRON, Secrétaire général adjoint de l'Elysée. Rendez-vous Olivier FAURE, Rapporteur transports de l'Assemblée nationale.
15 juillet	Rendez-vous Benoist APPARU, Ancien Ministre, Député de la Marne.
16 juillet	Déjeuner Carole DELGA, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire.
23 juillet	Déjeuner Jean-Lou BLACHIER, Médiateur des marchés publics.
3 septembre	Déjeuner Jean-Luc MOUDENC, Président de l'Association des Maires des Grandes Villes.
11 septembre	Rendez-vous Jean-Paul CHANTEGUET, Président de la Commission Développement durable de l'Assemblée nationale.

Forum des TP

Bilan positif de cet événement qui s'est tenu le 15 mai dernier, tant du point de vue de la participation, de la tenue du budget que de la satisfaction des participants.

Crise du secteur

Dans le contexte de crise accentuée que connaît le secteur, les actions de lobby et de communication visent à se faire entendre des décideurs publics, ce qui passe au niveau national par des rencontres avec le gouvernement, les parlementaires, les présidents d'associations d'élus, une présence dans les médias. Plus généralement, il faut que chacun se mobilise individuellement pour faire connaître aux élus locaux les enjeux en termes d'emploi, d'attractivité des territoires ainsi que les propositions de la Fédération. En parallèle, chacun doit prendre conscience de l'ampleur de la crise, du risque qu'elle dure encore plusieurs années et de la nécessité de se préparer au repli.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Conseil a été informé par Laurent GIROU

De la révision des prévisions 2014 de -4 à -8 % soit une perte de 20 000 emplois, compte tenu de l'effondrement de la commande des collectivités locales depuis le printemps et des restrictions au budget de l'Agence de financement des infrastructures (AFITF). D'un contexte qui continuera à se dégrader d'ici 2017 sous l'effet de la baisse des dotations de 12,5 MD euros de l'Etat aux collectivités locales, de l'attentisme créé par le projet de réforme territoriale et de la transformation de l'écotaxe en péage de transit poids lourds (il manquera 800 M euros/an pour réaliser le programme du rapport Mobilité 21).

MARCHES

Le Conseil a été informé par Emmanuèle PERRON

Des travaux du comité « trésorerie et variation de prix » de la Commission :

- Rappel des nouvelles règles de paiement dans les marchés publics (DGD tacite depuis le 1/04) et dans les marchés privés (loi consommation du 17/03) ;
- Aboutissement des travaux menés avec l'INSEE concernant les index TP qui devraient entrer en vigueur au 1/07, sauf report décidé par l'INSEE ;

- Poursuite des discussions concernant la contestation du fondement et du montant de la partie fixe dans les formules de révision de prix. De la révision du code des marchés publics au 1er octobre sur trois points :
- Limitation du chiffre d'affaires exigé des candidats aux marchés publics ;
- Instauration du partenariat d'innovation ;
- Généralisation des déclarations sur l'honneur au stade des candidatures.

Concernant les concurrences déloyales :

- Poursuite de la veille sur les SPL (sociétés publiques locales) ;
- Adoption en cours du projet de loi créant les SEM à opération unique (société constituée à l'initiative d'une collectivité locale associant une entreprise privée) prenant en compte une partie de nos demandes pour mieux protéger les règles de concurrence ;
- Annulation par le tribunal administratif de Pau d'un marché de bâtiment, se référant aux différences de niveaux de charges dans les pays de l'Union européenne.
- Des ajustements en matière de DT DICT qui vont entrer en vigueur le 7/07 (le guide technique va être actualisé) concernant :
 - La dématérialisation des échanges ;
 - La simplification des formulaires CERFA ;
 - La modification du processus des travaux urgents ;
 - La simplification pour les réseaux électriques aériens.
- De deux nouvelles parutions de la Commission :
 - Guide pratique des différents montages contractuels (volume 2) ;
 - Plaquette « Assurances dans les entreprises TP ».

SOCIAL

Le Conseil a été informé par Jean CERUTTI

De la déclinaison du pacte de responsabilité dans les Travaux Publics :

- Le principe général du pacte est fondé sur le principe « moins de charges sur le travail, moindre poids de la fiscalité, moins de contraintes en contrepartie plus d'embauches, plus de dialogue social ».
- Les partenaires sociaux, au niveau interprofessionnel, ont signé un relevé de conclusion en mars obligeant les branches à ouvrir des négociations ou des discussions sur les contreparties dans le respect de leur spécificité et de la réalité économique des entreprises.
- L'ensemble des partenaires sociaux des TP a proposé une concertation tripartite en invitant des représentants de l'Etat compte tenu de la dépendance du secteur à 70 % de la commande publique en matière d'infrastructures. Invitation restée sans réponse.
- Prochaine réunion le 26 juin avec les organisations syndicales qui devrait déboucher sur la signature d'un communiqué de presse commun, actant le diagnostic sur la situation du secteur, déplorant l'absence de l'Etat autour de la table et réclamant des mesures en faveur du secteur.

De la parution des décrets concernant le compte pénibilité :

- La Fédération a manifesté son opposition totale au projet, effectué diverses demandes directement et via le MEDEF à tous les niveaux de l'Etat.
- Des avancées ont été obtenues mais très insuffisantes au regard de nos demandes.
- Des initiatives de la FNTP pour lutter contre le détachement abusif de salariés étrangers et le dumping social aux niveaux européen, national, sectoriel et régional.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil a été informé par Jean-Christophe LOUVET

Des premiers résultats d'une enquête auprès des directeurs de services techniques des collectivités de plus de 15 000 habitants en matière d'acceptabilité des chantiers de Travaux Publics. Les résultats définitifs seront présentés en octobre à l'occasion du salon Interoute et Ville à Lyon. Cette enquête s'intègre à un partenariat FNTP/AITF qui vise à produire à horizon de deux ans :

- Un règlement général de voirie à visée nationale ;
 - Un outil d'aide à la décision pour la préparation du chantier ;
 - La présentation de bonnes pratiques en matière de nouvelles technologies numériques.
- De la publication d'un guide d'application visant à lever les freins en matière de recyclage.

VIE PROFESSIONNELLE

SPECIALITES

L'USIRF a élu son nouveau Président le 11 juin : Jacques TAVERNIER a pris la succession de Jean-Louis MARCHAND.

Le nouveau Bureau est complété comme suit :

Vice-Président : Thierry GENESTAR ; Trésorier : Laurent GIROU ; Secrétaire : Charles BRICOGNE ; Membres : Paul BAZIREAU, Philippe BISI, Pierre CALVIN, François CHAIGNON, Jean-Bernard CONRAD, Philippe DECARNIN, Michel DUCASSE, Bernard HERITIER, Christophe JOZON, Thierry LE FRIANT, Michel PAVOINE et Guy VACHER.

Composition du nouveau Bureau du SERCE élu le 18 juin 2014 :

sous la présidence d'Alain LE DU, reconduit dans ses fonctions : Vice-Président : Guy LACROIX ;

Trésorier : Jean-Philippe TRIN ; Membres : Hervé ADAM, Olivier ALLEZ et Gilles BRAZEY.

CARNET

MERITE (décret du 14 mai - JO du 15 mai 2014)

Au grade d'Officier : Philippe MATIERE, Administrateur de la FNTP et du Syndicat de France, Directeur Général de MATIERE, au titre du Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique.

Proches de la profession :

Au grade de Commandeur : Jean-François PILLIARD, Directeur Général de l'UIMM, Président de la Commission Protection sociale du MEDEF, au titre du Premier ministre.

Au grade d'Officier :

- Bernard COLOOS, Directeur des Affaires économiques de la FFB, au titre du Ministère du logement et de l'égalité des territoires.
- Michèle CYNA, PDG du groupe BURGEAP, Présidente de la Commission Géothermie du Syndicat des Energies Renouvelables, ancienne Administratrice de la FNTP, au titre du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

DECES

- de Jacques FOURNIER, Administrateur Honoraire du Syndicat de France, Ancien Président du Directoire de DUMEZ, le 16 mai 2014, dans sa 92ème année.
- de Mariela CRIVAT, Secrétaire Générale du SNECOREP, Chargée de communication à la FNTP, le 18 mai 2014, dans sa 64ème année.
- de Thierry VELUT, fils de Dominique VELUT, Administrateur Honoraire de la FNTP, le 11 juin 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Yves GUILLARD, Président des écoles d'Egletons, a fait part de son inquiétude en ce qui concerne la formation initiale par alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation). En effet, les centres subissent une triple peine : frilosité des entreprises face à la dégradation de leur carnet de commandes, contraintes liées à la conduite de machines dites dangereuses avant dix-huit ans, incertitude sur les financements de la formation.

Il prend comme exemple l'EFIATP. Aujourd'hui 220 candidats ont été sélectionnés et pourraient être admis à l'école. 1/3 d'entre eux, environ 70, n'ont pas aujourd'hui d'entreprise d'accueil.

Jean-Yves GUILLARD lance un appel aux entreprises pour ne pas abandonner la formation initiale et privilégier les centres de formation de la profession.

Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Travaux Publics

du jeudi 16 octobre 2014

PARTICIPATION À LA RÉUNION DU CONSEIL

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques ALLEMAND, Olivier ALLEZ, Laurent AMAR, Rémi AMICEL, Pierre ANJOLRAS, Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Gilles de BAGNEUX, Michel BERGE, Eric BERGER, Pierre BERGER, Christian BODIN, Jacques BORDIGNON, Dominique BOUILLOT, Jean BOUZID, Gérard BOYRIE, Jean-Claude BROSSIER, Jean-Michel BUESA, Pierre CALVIN, Jean-Luc CAPRARO, Bruno CAVAGNÉ, Jean CERUTTI, Jean CHARBONNEL, Dominique COLLOMP, Damien COLOMBOT, Michel COUEGNAT, Henri DEHÉ, Benoît DENIZOT, Raoul DESSAIGNE, Jacques DOLMAZON, Jean-Claude DOUVRY, Bruno DUPETY, Patrice FONTENAT, François GAGNERAUD, Bernard GERNEZ, Olivier GIORGIUCCI, Laurent GIROU, Laurent GRALL, Philippe GRESSET, Alain GRIZAUD, Jean GUENARD, Jean-Pierre GUERIN, Jean-Yves GUILLARD, Patrice HALTEBOURG, Gilbert JACQUOT, Jean-Philippe LACOSTE, Eric LAFOND, Christian LAVEDRINE, Alain LE DU, Thierry LE FRIANT, Patrick LE GAL, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Jean-Christophe LOUVET, Jean-Louis MARCHAND, Jean-François MARTEL, Vincent MARTIN, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Patrick MEUNIER, Stéphane MONCEAUX, Xavier NEUSCHWANDER, Hervé NOËL, Christophe PARIS, Emmanuèle PERRON, Philippe PIRQUIN, Didier POISSONNIER, Patrice POLLONO, Philippe PUTHOD, José RAMOS, Yves RIVAIN, Patrick ROBERT, Philippe ROCHER, Christophe ROUGEOT, Bernard SALA, Alain SUR, Christian SURGET, Bruno TABARIÉ, Jacques TAVERNIER, Christian TRIDON, Bernard VADON, Eric VODINH, Alfredo ZAROWSKY.

Président d'honneur : Philippe LEVAUX, Daniel TARDY.

Représentés

Patrick BERNASCONI, Régis BINET, Serge BODY, Christian BRAULT, Fabien BRONNER, Jean-Paul BROSSARD, Germain-Arthur CHARIER (représenté par Vincent MARTIN), François-Xavier CLEDAT, Francisco DA CUNHA, Michel DÉMARRE, Alain DUPONT, Thierry DUR, Yves GABRIEL, Michel GADBOIS, Luc GAUDILLERE, Thierry GENESTAR, Pierre GIL, Alain GUILLOTEAU (représenté par Rémi AMICEL), Jacques HUILLARD, François HURET, Daniel KIEFFER, Guy LACROIX, Hervé LE BOUC, Jean LELIEVRE, Philippe LIAUSU, Philippe MATIERE (représenté par Pierre BERGER), Bernard MOREAU, Chantal NERVI, Pierre RAMPÀ, Philippe RENAUDI, Max ROCHE (représenté par Laurent GIROU), Jean-Pierre RODOZ, Jean ROSSI, Joël ROUSSEAU, Jean-Louis SERVIRANCKX (représenté par Jean GUENARD), Fernando SISTAC, Joseph SPATARO, Jean-Philippe TRIN (représenté par Jean-Philippe TRIN), Marc-Antoine TROLETTI, François WEITZ.

Présents également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Hervé BELAN, André BOEUF, Roger BRIAND, Henri de BROUTELLES, Philippe CAPPELLO, Henri CASSOUS, Serge CHALLOT, Frédéric CHARMASSON, Jean-Marc CORNUT, Dominique DANIEL, Christian DERACHINOIS, Laurent FAYAT, David GANDAUBERT, Denis GAUTHIER, Philippe GOULLEY, Cécile GRUAT, Christophe GRUY, Jean-Pierre GUGLIELMI, Didier HAEGEL, Pascal HAMET, Bernard HERITIER, Michel LALLEMENT, Mickaël LECLERCQ, Emmanuel LORIN, Pierre MASSY, Francis PENNEQUIN, Jérôme PERRIN, Bruno PETRUCCI, Jacky SEANTIER, Philippe SEITZ, René STUDLI, Jean-François THIBAUT, Guy VACHER, Didier VERRUIL.

Présidents honoraires : Jean-Louis GIRAL.

En prélude à la réunion du Conseil et dans le cadre des Matinales des Travaux Publics animées par Philippe MABILLE, Directeur adjoint de la rédaction de la Tribune, Pierre GATTAZ, Président du MEDEF, a été reçu sur le thème « Quel projet collectif pour faire gagner la France ? ».

AGENDA DU PRÉSIDENT (DOCUMENT REMIS EN SÉANCE)

1 ^{er} juillet	Rendez-vous Loïc ROCARD, Conseiller énergie, transport, environnement et logement à Matignon
2 juillet	Rendez-vous Christian GALIVEL, Directeur général de la RATP chargé des infrastructures Rendez-vous Stéphane PINTRE, Président du Syndicat National des Directeurs Généraux de Collectivités Locales
3 juillet	Rendez-vous Emmanuel MACRON, Secrétaire général adjoint de l'Elysée Rendez-vous Olivier FAURE, Rapporteur transports de l'Assemblée nationale
15 juillet	Rendez-vous Benoist APPARU, Ancien Ministre, Député de la Marne
22 juillet	Déjeuner Olivier DUSSOPT, Président de l'Association des Petites Villes de France et André ROBERT, Directeur général
23 juillet	Déjeuner Jean-Lou BLACHIER, Médiateur des marchés publics
29 juillet	Déjeuner Carole DELGA, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire
29 juillet	Rendez-vous Elisabeth BORNE, Directrice de cabinet de Mme ROYAL, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
30 juillet	Rendez-vous Manuel VALLS, Premier ministre
3 septembre	Rendez-vous Arnaud RICHARD, Député des Yvelines
18 septembre	Rendez-vous Evelyne DIDIER, Sénatrice de Meurthe-et-Moselle
24 septembre	Rendez-vous Xavier PIECHACZYK, Conseiller transports et environnement à l'Elysée
30 septembre	Rendez-vous Dominique BUSSEREAU, Ancien Ministre, Président du Conseil général et Député de la Charente-Maritime
1 ^{er} octobre	Rendez-vous Michel YAHIEL, Conseiller travail, emploi et protection à l'Elysée
2 octobre	Rendez-vous Michel SAPIN, Ministre des finances et des comptes publics
3 octobre	Rendez-vous Daniel BURSAUX, Directeur général de la Direction des infrastructures, des transports et de la mer
7 octobre	Rendez-vous Christian JACOB, Député de Seine-et-Marne
8 octobre	Déjeuner Jean-Luc MOUDENC, Président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France

Rendez-vous à venir

20 novembre Rendez-vous Emmanuel MACRON, Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique

CAISSES DE CONGES PAYES

Malgré les protestations de la FNTP et de la FFB auprès de l'Elysée et de Michel SAPIN, le projet de loi de finances de la sécurité sociale prévoit le prélèvement à la source des cotisations dues au titre des indemnités de congés payés pour les salariés affiliés à des caisses de congés payés, permettant à l'Etat de récupérer plus de 1,5 milliard d'euros de trésorerie en anticipant le paiement des cotisations sociales sur les indemnités de congés payés.

CRISE DU SECTEUR

Lorsque le Premier ministre a rencontré Bruno CAVAGNÉ, le 31 juillet dernier, les propos tenus laissaient entendre que des engagements seraient pris en faveur du secteur, présenté comme essentiel à la reprise économique.

Deux mois et demi sont passés sans autre mesure concrète que l'abandon de l'écotaxe (!). C'est la raison pour laquelle il a été décidé, d'une part, la publication d'une lettre ouverte au Premier ministre dans le Journal du Dimanche le 12 octobre, d'autre part, des manifestations le 14 octobre, jour de démarrage de la discussion du projet de loi de finances, en régions et devant l'Assemblée nationale, avec le dépôt de motions autour de deux thèmes :

- L'affectation au-delà de 2015 de 2 centimes de taxe sur le diesel, au financement des infrastructures.
- Le remboursement de la TVA, l'année des travaux, pour les collectivités qui font un effort d'investissement.

Les 20 manifestations ont réuni 15 000 chefs d'entreprises et salariés et donné lieu à une forte médiatisation (plus de 150 sujets radios et TV, des dizaines de sujets web, de reprises twitter, d'articles papier). Les actions vont être poursuivies en direction des élus locaux avec un point d'orgue au moment du salon des maires, avec le « déjeuner des 1 000 maires » le 25 novembre.

SANTE/SECURITE

Le Conseil a été informé par Jacques TAVERNIER

- Des enjeux liés à l'actinolite amiantifère, minéral naturel présent dans certains granulats : sa découverte à l'occasion de recherches d'amiante industriel sur des chantiers d'enrobés existants a conduit certains maîtres d'ouvrage à suspendre les chantiers ou à exiger des certificats de non-présence d'amiante dans les granulats.
- Des actions menées par la profession (FNTP, USIRF, UNPG, UNICEM) pour lever le doute sur la présence d'actinolite amiantifère et sur le risque sanitaire y afférant :
 - Travail à la mise au point d'une mesure simple et fiable de la composition des matériaux.
 - Multiplication des mesures d'exposition des travailleurs.
 - Benchmark sur les règles retenues par les autres pays européens.
 - Mesures de précaution identiques à celles de l'amiante industriel tant que de nouvelles préconisations n'auront pas pu être proposées aux pouvoirs publics.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Conseil a été informé par Laurent GIROU

De la forte dégradation attendue au second semestre de la conjoncture des Travaux Publics (l'activité a perdu -7 % en juillet et -5 % en août à un an d'écart ; sur les 9 premiers mois de l'année, les appels d'offres des maîtres d'ouvrage public sont en recul de -26 %) et de la confirmation, dans ce contexte, de l'estimation 2014 à - 8 %.

Des décisions politiques déterminantes à venir pour 2015 :

- Importance cruciale de la pérennisation des 2 centimes d'euros de la taxe sur le diesel après l'abandon de l'écotaxe mais aussi d'une dotation de l'Etat au budget de l'AFITF si l'on veut que les contrats de plan ou le troisième appel à projet de transports en commun puissent être lancés.
- Concernant le remboursement anticipé de la TVA aux collectivités locales, les sommes en jeu sont de 5 milliards d'euros.

Des 3 scénarios de prévisions d'activité pour 2015 selon les décisions politiques des prochaines semaines :

- Le scénario « noir » : - 11 %. Il correspond à un budget de l'AFITF en forte baisse avec des conséquences négatives sur le financement des contrats de plan, des transports en commun en site propre, voire d'autres opérations, et, par ricochet, un impact sur l'investissement des collectivités locales et des grands opérateurs.
- Le scénario « médian » : - 7 %. Il prévoit l'entrée en vigueur de la taxation diesel, ce qui permettrait à l'AFITF de maintenir son budget à son niveau actuel et de respecter, a minima, ses engagements.
- Un scénario moins dégradé : - 5 % avec limitation de la baisse de l'investissement local grâce à l'entrée en vigueur du remboursement anticipé du FCTVA.

MARCHES

Le Conseil a été informé par Emmanuèle PERRON

Des sujets de préoccupation évoqués en Commission :

- Attentisme lié à la réforme territoriale.
- Phénomènes de concurrence déloyale avec le recours croissant aux salariés détachés.
- Allongement des délais de paiement.

De la révision du code des marchés publics au 1^{er} octobre sur trois points :

- Limitation du chiffre d'affaires exigé des candidats à deux fois le montant estimé du marché.

- Allègement progressif des dossiers de candidatures.
- Instauration du partenariat d'innovation (intégrant des phases de R&D puis d'acquisition, des modalités de sélection et d'indemnisation des partenaires, de répartition des droits de propriété intellectuelle, une attribution à l'offre économique la plus avantageuse dans le cadre d'une procédure négociée).
- De l'échéance de 2016 pour la transposition intégrale de directives marchés publics et concessions.
- De la saisie de la DGCCRF par la Fédération, visant à établir qu'il n'est possible de délivrer qu'une seule facture récapitulative par mois et par client soumise au délai de paiement de 45 jours nets en application de la loi « consommation » du 17 mars 2014.
- De l'achèvement de l'exercice de refonte des index TP qui seront publiés en janvier 2015 pour les valeurs d'octobre 2014.
- Des actions menées face à la situation chaotique créée par la mise en place du dispositif d'auto-liquidation de la TVA pour les travaux réalisés en sous-traitance (foire aux questions, réunion d'échange entre les entreprises et l'administration fiscale, demande de modification de l'instruction fiscale sur l'exemple comptable en cas de paiement direct du sous-traitant).
- De l'actualisation de la norme applicable aux marchés privés de génie civil avec nombreuses avancées pour les entreprises..

SOCIAL

Le Conseil a été informé par Jean CERUTTI

De la déclinaison du pacte de responsabilité, rebaptisé pacte social dans les Travaux Publics :

- L'ensemble des partenaires sociaux des TP avait proposé une concertation tripartite en invitant des représentants de l'Etat compte tenu de la dépendance du secteur à 70 % de la commande publique. Invitation restée sans réponse et politique de la chaise vide déplorée dans un communiqué de presse commun FNTP/organisations syndicales le 1er juillet 2014.
- 3 réunions se sont tenues avec les organisations syndicales au cours desquelles ont été présentés l'effet du pacte (et du CICE) sur le secteur (13 000 suppressions d'emploi en moins), 3 scénarios d'évolution du chiffre d'affaires et de l'emploi d'ici 2017, tous négatifs, et les 2 engagements que la profession était prête à prendre : maintenir prioritairement les salariés dans l'emploi et intégrer, former et accompagner les jeunes.

Le relevé de conclusions est ouvert à signature jusqu'au 7 novembre. Concernant le compte pénibilité :

- La Fédération a manifesté son opposition totale au projet, effectué diverses demandes directement à tous les niveaux de l'Etat et via le MEDEF.
- Des avancées ont été obtenues mais très insuffisantes au regard de nos demandes.
- Les décrets sur les 10 facteurs d'exposition sont sortis (alors que seulement 4 facteurs sont applicables au 1er janvier 2015).
- Une nouvelle mission a été confiée à M de VIRVILLE pour aider les branches à réaliser des modes d'emploi.
- La Fédération demande une limitation pérenne des cotisations et une sécurisation juridique des modes d'emploi.
- Un groupe de travail avec les syndicats de spécialités va être constitué sur l'élaboration des modes d'emploi par métier.

Après la suspension, depuis plus d'un an, de la négociation sur la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire pour toutes les entreprises au 1er janvier 2016, faute de publication des décrets d'application de la loi, le Bureau a donné mandat à la Commission sociale de reprendre les négociations, le décret sur le socle de soins étant enfin sorti le 8 septembre dernier.

De la priorité affichée par la Fédération de lutter contre la concurrence déloyale :

- Soutien à la loi du 10 juillet 2014 transposant la directive sur le détachement des travailleurs et qui renforce les règles en matière de sous-traitance et de travail illégal dans la limite de certaines dispositions.
- Signature avec l'ensemble des partenaires sociaux de la branche d'une déclaration en matière de lutte contre le travail illégal, le 2 octobre, visant à responsabiliser les maîtres d'ouvrage public et dont la promotion sera faite au salon des maires.
- Des prochaines négociations sur les minima salariaux pour lesquelles une modération maximale est demandée.

FORMATION

Le Conseil a été informé par Jean-Louis MARCHAND

- De l'échec de la négociation globale sur la réforme de la formation professionnelle en juillet, finalement scindée en deux négociations, l'une sur l'apprentissage, l'autre sur la formation continue.
- De la conclusion d'un accord sur l'apprentissage le 24 septembre qui fixe une nouvelle répartition de la contribution au CCCA-BTP entre les différentes catégories d'entreprises (0,15% pour les entreprises de TP quelle que soit leur taille) et détermine de nouvelles modalités de financement (en affectant, pour une durée déterminée, une partie des ressources de la professionnalisation à hauteur de 0,07% pour les entreprises de Travaux Publics, quelle que soit leur taille). Ainsi les ressources affectées au financement de l'apprentissage restent globalement inchangées au travers de cet accord paritaire.
- De la reprise des négociations sur la réforme du système de formation continue en octobre. Dans le projet, il est prévu pour les TP une contribution conventionnelle de 0,15% pour les entreprises de moins de 300 salariés et de 0,05% pour l'ensemble des entreprises, cette dernière contribution étant destinée au financement des formations à la santé/sécurité et issue d'un transfert d'une partie de la cotisation versée actuellement à l'OPPBT. La mise en place des contributions conventionnelles TP sont toutefois conditionnées à la modification du taux de cotisation des entreprises à l'OPPBT à hauteur de 0,06% au lieu de 0,11 %.
- De la baisse de 8% des effectifs TP en apprentissage à la rentrée 2014 par rapport à 2013.
- De notre action pour lever les obstacles à l'embauche des apprentis.
- De la réflexion sur l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises.

VIE PROFESSIONNELLE

ADMISSION DE L'UMTM EN QUALITE DE MEMBRE ACTIF DE LA FNTP

L'Union des Métiers de la Terre et de la Mer - UMTM, qui fédère quatre de nos actuels syndicats de spécialités :

- le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France,
- le Syndicat des Travaux Maritimes et Fluviaux – TRAMAF,
- le Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Travaux Souterrains de France,
- le Syndicat National des Entrepreneurs de Sondages, Forages et Fondations Spéciales – SOFFONS,

a été admise comme membre actif de la FNTP.

Pour des raisons de logistique, l'admission de l'UMTM ne prendra effet qu'au 1er janvier 2015 ainsi que, corrélativement, les démissions de ses quatre syndicats membres.

A cette même date, les 6 sièges d'Administrateur actuellement attribués à ses quatre syndicats primaires, seront transférés à l'UMTM qui deviendra l'interlocutrice unique de la FNTP.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DU REGLEMENT INTERIEUR (à compter du 1^{er} janvier 2015)

L'admission de l'UMTM comme membre actif de la FNTP et le transfert des six sièges d'Administrateur actuellement attribués à ses quatre syndicats primaires entraînera la modification, à compter du 1er janvier 2015, de la liste des attributions de sièges d'Administrateur aux Syndicats de Spécialités figurant à l'article 5 du règlement intérieur, en remplaçant les quatre lignes dédiées aux « Sondages, Forages et Fondations Spéciales », « Terrassements », « Travaux Maritimes » et « Travaux Souterrains », par celle des « Métiers de la Terre et de la Mer ».

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2015

Date de l'Assemblée Générale Ordinaire : jeudi 9 avril 2015.

Date de la prochaine réunion du Comité des Mandats de la FNTP : mercredi 26 novembre après-midi.

MOUVEMENT DES ADMINISTRATEURS DE LA FNTP

- Christian BODIN, Directeur de la SETEC, a été désigné par la FRTP Centre (le siège était vacant).
- Jacques BORDIGNON, Président Directeur Général d'HYDROKARST, Président du SFETH (Syndicat Français des Entrepreneurs de Travaux en Hauteur), occupe le siège créé pour son syndicat le 30 janvier dernier.

- Jean BOUZID, Chef d'agence de WATELET TP,
- Eric LAFOND, Chef d'agence d'EUROVIA Ile-de-France,
- Bernard SALA, Président Directeur Général de COLAS Ile-de-France Normandie, ont été désignés par la FRTP Ile-de-France pour compléter sa représentation au Conseil de la FNTP.
- (Mme) Dominique DANIEL, Gérante de la SLEE (Société Lorraine d'Entreprises Electriques), a été désignée par la FRTP Lorraine (le siège était vacant).
- Mickaël LECLERCQ, Directeur Nord-Picardie de BARRIQUAND, a été désigné par la FRTP Picardie en remplacement de Jean-Claude DELÉENS.
- Philippe PUTHOD, Directeur Délégué Régional d'EIFFAGE TP RAA, a été désigné par la FRTP Rhône-Alpes (le siège était vacant).

SPECIALITES

Nouveau Bureau du TRAMAF, élu le 26 septembre 2014 :

Nouveau Président : Philippe GOULLEY prend la succession de Didier POISSONNIER, lui-même nommé Trésorier

Vice-Présidents : Eugène FURST, Frédéric BERNADET et Jan VANDENBROECK

Secrétaire : Philippe BELLANTE

CARNET

Légion d'Honneur (décret du 11 juillet - JO du 13 juillet 2014)

Au grade d'Officier : Max ROCHE, Administrateur de la FNTP, Directeur Général adjoint d'EIFFAGE, au titre du Ministère du logement et de l'égalité des territoires.

Au grade de Chevalier :

- Eric BERGER, Administrateur de la FNTP, Président honoraire de la FRTP Ile-de-France et Jean MOULIN, Président de l'entreprise MOULIN (Les Villettes, Haute-Loire), au titre du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Décès

- de Jacques LESAGE, Vice-Président honoraire, ancien Président de la Commission Formation de la FNTP, Administrateur honoraire du Syndicat de France, le 1er août 2014, dans sa 93ème année.
- de Michel GAGNERAUD, ancien Administrateur du Syndicat de France, membre bienfaiteur honoraire du Syndicat, le 17 août 2014, dans sa 78ème année.
- de Michel PAILLASSOU, Maire d'Egletons, Conseiller Général et Président départemental de l'UMP, décédé accidentellement le 23 août 2014, dans sa 52ème année.
- de Serge DIGOIN-DANZIN, Administrateur honoraire de la FNTP, le 29 août 2014, dans sa 79ème année.
- de Mme Françoise MARTIN, épouse de Pierre MARTIN, Vice-Président honoraire de la FNTP et du Syndicat de France, mère de Vincent MARTIN, Administrateur de la FNTP et du Syndicat de France, le 17 septembre 2014.
- d'Alain DEPETRINI, ancien Secrétaire Général du SPECBEA (2003-2011), le 22 septembre 2014.

Conseil d'Administration du Syndicat des entrepreneurs de Travaux Publics de France

du jeudi 16 octobre 2014

PARTICIPATION À LA RÉUNION DU CONSEIL

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Philippe ATHUYT, Mohamad ATOUI, Pierre BERGER, Dominique BOUILLOT, Jean-Claude BROSSIER, Bruno CAVAGNÉ, Henri DEHÉ, Jacques DOLMAZON, Jean-Claude DOUVRY, Bruno DUPETY, François GAGNERAUD, Jean GUENARD, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Vincent MARTIN, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Emmanuèle PERRON, Jacques TAVERNIER, Eric VODINH.

Président d'honneur : Philippe LEVAUX, Daniel TARDY.

Représentés

Patrick BERNASCONI, Christian BRAULT, Germain-Arthur CHARIER (représenté par Vincent MARTIN), François-Xavier CLEDAT, Alain DUPONT, Yves GABRIEL, Michel GADBOIS, Hervé LE BOUC, Philippe MATIERE (représenté par Pierre BERGER), Pierre RAMPA, Jean ROSSI, Joël ROUSSEAU, Jean-Louis SERVIRANCKX (représenté par Jean GUENARD).

Présents également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Hervé BELAN, Henri CASSOUS, Laurent FAYAT, Philippe GOULLEY, Christophe GRUY, Michel LALLEMENT, Emmanuel LORIN, Pierre MASSY, Jérôme PERRIN.

Présidents honoraires : Jean-Louis GIRAL.

VIE SYNDICALE

JURY D'HONNEUR - DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE

Un membre titulaire voit son mandat s'achever cette année ; un siège de membre suppléant est vacant.

Président = Président sortant du Syndicat ayant accompli la totalité de son mandat = Daniel TARDY

Cinq membres titulaires nommés pour cinq ans

Jean-Claude DOUVRY	nommé en 2013	sortant en 2018
François GAGNERAUD	nommé en 2013	sortant en 2018
Baptiste CARMINATI	nommé en 2011	sortant en 2016
Henri CASSOUS	nommé en 2011	sortant en 2016
Philippe LEVAUX	nommé en 2009	sortant en 2014

Deux membres suppléants nommés pour cinq ans

Alain DUPONT	nommé en 2010	sortant en 2015
N.	le poste n'a pas été pourvu depuis 2009	

Le Conseil a retenu la proposition du Bureau :

- de reconduire Philippe LEVAUX pour un nouveau mandat de 5 ans, comme membre titulaire,
- de laisser vacant le second siège de membre suppléant.

CNETP - DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS

Le Président CAVAGNÉ a informé le Conseil qu'à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale de la CNETP du mercredi 17 décembre 2014, huit des douze Administrateurs (tous désignés par le Syndicat de France) verraient leurs mandats arriver à échéance ; parmi eux :

- Henri CASSOUS, Alain DUPONT, Henri DEHÉ, Jean CERUTTI, Jacques TAVERNIER et lui-même ayant été reconduits pour un nouveau mandat ;
- François-Xavier CLEDAT et Laurent FAYAT, qui souhaitaient se libérer de ces mandats, ayant été respectivement remplacés par Laurent GRALL et Thierry GENESTAR.

Patrick BERNASCONI, Jean-Claude DOUVRY, François GAGNERAUD et Emmanuèle PERRON poursuivent leurs mandats en cours.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2015

La date du jeudi 9 avril 2015, prévue pour la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat, a été confirmée (nouveau calendrier des réunions 2015 joint en annexe).

Liste des 14 Administrateurs dont le mandat vient à échéance à l'AGO de 2015 :

- Christian BRAULT
- Germain-Arthur CHARIER
- Jean-Claude DOUVRY
- Bruno DUPETY
- Alain DUPONT
- Michel GADBOIS
- François GAGNERAUD
- Jean GUENARD
- Vincent MARTIN
- Guy MATHIOLON
- Jean-Marc MEDIO
- Emmanuèle PERRON
- Joël ROUSSEAU
- Eric VODINH

Date de la prochaine réunion du Comité des Mandats du Syndicat de France

Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale du Syndicat, le Comité des mandats se réunira le mercredi 26 novembre après-midi, avant la réunion du Bureau de la FNTF, pour examiner :

- la situation de l'ensemble des membres du Conseil afin de vérifier qu'ils remplissent toujours les conditions requises et peuvent ainsi mener leurs mandats à terme, ou postuler un nouveau mandat pour les membres du tiers sortant cités ci-dessus, le résultat de sa consultation déterminant ainsi le nombre total de sièges à pourvoir lors de la prochaine AGO et les durées de mandat correspondantes (3, 2 et 1 ans),
- les dossiers de candidatures régulièrement déposés par les membres sortants et les nouveaux candidats au Conseil d'Administration du Syndicat, afin d'arrêter la liste qui sera présentée à l'élection par l'Assemblée Générale.

Fixation de la date limite de dépôt des candidatures au Conseil d'Administration du Syndicat pour l'élection de 2015

Le Comité des Mandats se réunissant le mercredi 26 novembre 2014, le Conseil a fixé la date limite de dépôt des candidatures au Conseil d'Administration du Syndicat de France au lundi 24 novembre 2014.

Lancement de l'appel à candidature au Conseil du Syndicat de France

- Un courrier comportant :
 - la date prévue pour l'AGO : le 9 avril 2015,
 - la liste du tiers sortant des Administrateurs,
 - les conditions de dépôt de candidature (le nombre total de sièges à pourvoir n'étant pas encore connu),
 - l'annonce de la date limite de dépôt des candidatures : le lundi 24 novembre 2014,
 - l'annonce de la date à laquelle le Comité des mandats les examinera, soit le mercredi 26 novembre 2014,

sera adressé à l'ensemble des adhérents dans les prochains jours.

- Le jeudi 29 janvier 2015, le Conseil sera informé :
 - du résultat de la consultation du Comité des Mandats (liste des candidats, nombre de sièges à pourvoir),
 - et du résultat du tirage au sort de la lettre déterminant l'ordre d'inscription des candidats au Conseil sur les convocations et bulletins de vote, qui aura eu lieu la veille, en réunion de Bureau.
 - Les convocations à l'AGO du Syndicat seront expédiées début mars 2015.

MAINTIEN DES MONTANTS DES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2015

Pour 2015, le Conseil a décidé de maintenir à leur niveau actuel les montants des cotisations dues par les membres actifs et les membres correspondants, soit :

- Membres actifs entreprises :	
- Entreprises de moins de 50 salariés	500 euros
- Entreprises de 50 à 249 salariés	1 000 euros
- Entreprises de 250 à 999 salariés	2 500 euros
- Entreprises d'au moins 1000 salariés	5 000 euros
- Membres actifs personnels :	200 euros
- Membres correspondants :	
- Entreprises étrangères proches des Travaux Publics	11 000 euros
- Entreprises françaises à vocation internationale proches des Travaux Publics	11 000 euros
- Banques et établissements financiers	5 000 euros
- Fournisseurs de matériels	5 000 euros
- Fournisseurs de matériaux	2 500 euros
- Fournisseurs de services	2 500 euros
- Anciens adhérents à titre personnel	100 euros

PRISE EN CHARGE DU COUT DES MEDAILLES SYNDICALES

Le Conseil a décidé, pour les médailles de la promotion 2014 qui seront livrées en 2015, de laisser au Syndicat la charge intégrale de cette prestation.

ADMISSION EN QUALITE DE MEMBRES ACTIFS « ENTREPRISES »

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a donné une suite favorable aux demandes présentées par :

- DUMEZ CONSTRUCTION, SAS présidée par Bruno DUPETY, dont le siège social est sis : 5 cours Ferdinand de Lesseps, 92500 RUEIL MALMAISON, parrainée par Jean ROSSI et Bruno CAVAGNÉ,
- La FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS, SASU présidée par Bruno CAVAGNÉ, et dont le siège social est sis : 24 avenue Georges Pompidou, 31130 BALMA, parrainée par Emmanuèle PERRON et Patrick BERNASCONI.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Social

Formation

Conditions de travail - Sécurité

Développement économique

Marchés

Europe - International / SEFI

Développement durable

Technique et Innovation

Identification professionnelle

ANNALES 2014

Social

Président : Jean Cerruti

Rapporteur : Florence Sautejeau

En 2014, la commission sociale de la FNTP s'est réunie le 5 février, le 19 juin et le 9 octobre. De plus, une réunion des présidents des commissions sociales régionales s'est tenue le 22 octobre.

I - POLITIQUE CONVENTIONNELLE DE BRANCHE

AGENDA SOCIAL TP 2014

Les partenaires sociaux des Travaux Publics ont tenu 3 réunions au cours de l'année 2014 pour poursuivre la mise en œuvre de l'agenda social dans les Travaux Publics.

TABLEAU DE BORD RSE DES ENTREPRISES TP

Un avenant à l'accord collectif national du 7 avril 2011 instituant un tableau de bord de la responsabilité sociétale des entreprises de Travaux Publics a été conclu entre les employeurs (FNTP et Fédération des SCOP du BTP) et trois syndicats de salariés (CFDT, FO et CFE-CGC).

Cet avenant s'inspire des échanges au sein d'un groupe de travail avec des entreprises de TP volontaires :

- L'indicateur : « Pyramides des âges » a été ajouté ;
- Certains indicateurs qui ne faisaient pas l'objet d'analyses statistiques fiables et stables ont été modifiés ;
- La possibilité de renouveler les sources utilisées lorsque celles-ci ne sont plus pertinentes ou sont devenues inexistantes sera ouverte ;
- La présentation des indicateurs sur un nombre minimum de cinq années successives lorsque les statistiques le permettent ;
- La comparaison à d'autres secteurs d'activité lorsque les statistiques existent et qu'il est pertinent d'effectuer la comparaison.

La FNTP s'est également engagée à rechercher de façon régulière des sources statistiques fiables pour intégrer de nouveaux indicateurs. Si des demandes ont d'ailleurs été déjà faites en matière de formation auprès de Constructys et de détachement auprès de la DARES, d'autres demandes émanant des organisations syndicales et portant notamment sur la sous-traitance ou sur des thèmes relevant davantage de la NAO n'ont pas été retenues.

DÉCLARATION COMMUNE SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL ET LE DUMPING SOCIAL

Dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, il a été proposé aux organisations syndicales d'élaborer une déclaration commune à destination des maîtres d'ouvrage publics sur la lutte contre le dumping social, accompagnée d'une annexe rappelant leurs obligations.

Le but de cette déclaration est de responsabiliser les maîtres d'ouvrage publics lors de la conclusion de marchés et de rappeler :

- les responsabilités qui leur incombent en cas d'attribution d'un marché à une offre anormalement basse, de travail dissimulé et d'emploi d'étrangers sans titre de travail. A ce titre, les partenaires sociaux ont rédigé une annexe mentionnant des recommandations à destination des maîtres d'ouvrage public.
- l'obligation qui est faite aux maîtres d'ouvrage de vérifier la régularité fiscale et sociale des entreprises avant l'attribution d'un marché.

Cette déclaration a été signée le 2 octobre 2014 par l'ensemble des organisations syndicales : CGC, CFDT, CFTC, FO et CGT.

PROJETS DE GUIDE PARITAIRE SUR LE DOCUMENT UNIQUE

A la demande des organisations syndicales, la FNTP a accepté d'inscrire à l'agenda social un travail pour « encourager les entreprises à mettre en place et surtout faire vivre le Document Unique ». Elaboré par l'OPPBTP, ce guide, devrait être finalisé au plus tard, début 2015.

PACTE DE RESPONSABILITÉ DANS LES TRAVAUX PUBLICS

Après plusieurs séances de négociations qui ont eu lieu en l'absence de représentants de l'Etat (ce dernier n'ayant pas répondu à l'invitation qui lui avait été faite de participer à une concertation tripartite), les partenaires sociaux ont abouti le 2 octobre 2014 à un relevé de conclusions sur le Pacte social, ouvert à la signature jusqu'au 7 novembre 2014.

Le relevé de conclusions présentait dans un chapitre premier un état des lieux partagé de la situation économique particulièrement alarmante du secteur. Il exposait trois scénarii variant en fonction des annonces que pouvait faire le Gouvernement et qui auraient un impact à la fois sur notre activité économique et sur l'emploi :

- Un premier scénario noir avec une hypothèse de décrochage de l'investissement des collectivités locales et une absence de réaction des autres maîtres d'ouvrage ;
- Un deuxième scénario avec une baisse des investissements des collectivités locales de 21% en 3 ans et un respect « a minima » par l'Etat de ses engagements ;
- Et un scénario « optimiste » avec une baisse des investissements des collectivités locales limitée à 8% en 3 ans et un respect « a minima » par l'Etat de ses engagements.

Face à ce constat, la profession s'est engagée à éviter la suppression de 13 000 emplois en prenant deux grands engagements complémentaires :

- maintenir prioritairement les salariés dans l'emploi en promouvant les outils d'aide au maintien dans l'emploi en faveur des entreprises qui traversent des difficultés (numéro vert, activité partielle, efforts en matière de formation, accord de maintien dans l'emploi, prêt de main d'œuvre, dispositif des grands déplacements, CICE) ;
- intégrer, former et accompagner les jeunes pour favoriser leur employabilité en valorisant les actions en cours et en augmentant les effectifs d'apprentis de 2% sur la durée du Pacte.

Dans un communiqué de presse du 28 novembre 2014, la FNTF a déploré l'absence de signature du Pacte social par les organisations syndicales mais également le manque d'engagements et de mesures concrètes du Gouvernement pour financer des infrastructures cruciales pour la compétitivité et l'attractivité de la France dans un contexte où plus de 60 000 emplois sont menacés.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Faute de parution des décrets définissant d'une part le montant du panier de soins minimum et, d'autre part, le nouveau cahier des charges des contrats responsables, il avait été décidé de suspendre la négociation de branche Bâtiment et Travaux Publics sur la complémentaire santé.

Ces deux décrets sont finalement parus au Journal Officiel les 10 septembre et 19 novembre 2014.

Se pose désormais, au niveau de la branche, la question de savoir si la négociation « complémentaire santé » doit être poursuivie.

CATÉGORIES OBJECTIVES

Le 14 mai 2014, s'est achevée la négociation BTP sur l'évolution des régimes de frais de santé et de prévoyance des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics permettant de mettre les régimes de branche en conformité au vu du décret du 9 janvier 2012 dit « catégories objectives ». Ce dernier prévoyait en effet qu'au 1er juillet 2014, les entreprises devaient mettre en place une distinction cadres/non cadres et non plus une distinction ouvrier/ETAM/cadre pour continuer à bénéficier des exonérations de cotisations patronales en prévoyance complémentaire et retraite supplémentaire. Or, un risque important de redressement pesait sur les entreprises sur trois points : la portabilité, la chirurgie des ETAM et le forfait naissance.

Cet accord de branche, signé par la CFTC, FO, CGC et CFDT a permis de sécuriser les entreprises au regard du décret précité en évitant un redressement URSSAF et ceci sans impacter l'économie globale du régime. La mise en conformité du régime s'est faite sans coût supplémentaire pour les entreprises.

A noter que pour les contrats particuliers, PRO-BTP prend en charge le coût de la portabilité entre 12 et 36 mois de chômage pour la prévoyance sur les fonds propres de la section des contrats particuliers de BTP. Cette prise en charge concerne le niveau de couverture mis en place dans l'entreprise.

Par ailleurs, la négociation qui avait été engagée afin de procéder au renouvellement de la clause de désignation de PRO BTP pour le régime de prévoyance qui arrivait à échéance au 31 mars 2014 n'a pas abouti, le Conseil Constitutionnel ayant invalidé les clauses de désignation de façon générale, sans distinguer la complémentaire santé de la prévoyance.

MINIMA CADRES

La négociation annuelle a eu lieu le 21 novembre. Au regard de la situation économique que traversent les entreprises de Travaux Publics, la négociation n'a pas abouti à un accord. Pour 2015, les valeurs de minima annuelles de chacune des positions demeurent donc inchangées et reprennent celles de 2014 soit :

A1	26 974 euros	B3	38 209 euros
A2	29 339 euros	B4	41 165 euros
B1	34 574 euros	C1	42 974 euros
B2	36 591 euros	C2	50 087 euros

Les valeurs ci-dessus sont majorées de 15 % pour les cadres bénéficiaires d'une convention de forfait en jours sur l'année, soit :

A1	31 020 euros	B3	43 940 euros
A2	33 740 euros	B4	47 340 euros
B1	39 760 euros	C1	49 420 euros
B2	42 080 euros	C2	57 600 euros

MINIMA RÉGIONAUX OUVRIERS ET ETAM DANS LES TRAVAUX PUBLICS

En application des avenants du 24 juillet 2002, les salaires minima des ouvriers et des ETAM sont négociés à partir de valeurs de références, constatées paritairement. Chaque année, les négociateurs régionaux ont la faculté de fixer des valeurs situées dans une fourchette de + ou - 3% sauf pour les positions N1P1 et A, où ils ne peuvent que relever la valeur de référence entre 0 et +3%.

Fin janvier 2015, les négociations ont été réalisées dans l'ensemble des régions. Toutes les Fédérations régionales des Travaux Publics ont décidé de maintenir les barèmes des salaires minima 2014 pour 2015, exception faite pour certaines d'entre elles, des niveaux se situant à l'extérieur des fourchettes prévues pour le respect des valeurs de référence. Seules ces positions ont fait l'objet d'un ajustement conformément aux dispositions conventionnelles.

Les barèmes des indemnités de petits déplacements de 2014 ont également été maintenus pour 2015 dans toutes les régions sauf pour Rhône-Alpes, puisque pour cette région les indemnités de petits déplacements sont déterminées au niveau départemental selon des modalités propres à chaque fédération.

Commission paritaire de validation des accords collectifs conclus par les représentants élus au comité d'entreprise ou les délégués du personnel dans les entreprises de moins de 200 salariés

La section Travaux Publics de la Commission Paritaire Nationale BTP de Validation des Accords d'Entreprise s'est réunie 4 fois en 2014 sous la co-présidence de Yves GHIRON pour le collège employeurs et de Caroline TYKOCZINSKY (CFTC) pour le collège salariés : les 9 avril, 1er juillet, 7 octobre et 2 décembre.

Au total 11 accords ont été validés et 12 rejetés (pourcentage de validation : 48 %) ce qui constitue un bilan moins satisfaisant par rapport à l'an passé où 78% des accords présentés avaient été validés.

Toutefois, sur les 23 accords examinés, 5 l'ont été à deux reprises. En réalité, 18 accords nouveaux ont été réellement étudiés, ce qui correspond à un taux de validation de 61%.

Parmi ces accords, 14 accords portaient sur la durée et l'aménagement du temps de travail, 3 sur le compte épargne temps et 1 sur le congé de fractionnement. A signaler que pour ce dernier accord, la section Travaux Publics a dû se déclarer incompétente dans la mesure où le Code du travail prévoit la possibilité de demander des dérogations individuelles à l'attribution de congés supplémentaire en cas de fractionnement du congé principal.

S'agissant des accords sur la durée et l'aménagement du temps de travail, la grande majorité concernait la mise en place d'un régime d'annualisation du temps de travail (période et horaire de référence – programmation indicative – limites de la modulation – rémunération des heures supplémentaires – cas des salariés n'ayant pas accompli toute la période de modulation) en distinguant selon les catégories de salariés (dispositions spécifiques pour les salariés en forfaits jours, à savoir cadres autonomes et certains ETAM).

II – ACTIONS DE LOBBYING

PÉNIBILITÉ

Notre action constante, à tous les niveaux institutionnels, nous a permis d'obtenir durant l'année 2014 quelques avancées, notamment des seuils annuels pour décompter l'exposition des salariés aux facteurs de pénibilité (et non plus mensuels), une baisse des cotisations pour le financement du compte pour les années 2015 à 2017 et le report au 1er janvier 2016 de l'entrée en vigueur de 6 facteurs d'exposition sur 10 concernant particulièrement le secteur de la construction les entreprises de Travaux Publics.

Cependant, ces modifications restant largement insuffisantes, l'action de la FNTP - conjuguée avec celle du Medef - a permis d'obtenir en fin d'année 2014 du chef de l'Etat et du gouvernement l'engagement d'une simplification du dispositif.

En effet, le gouvernement a confié à un binôme chef d'entreprise et parlementaire la mission de proposer des allègements de la charge administrative pesant sur chaque entreprise d'ici juin 2015. Cette mission doit s'articuler avec celle, à nouveau confiée à Michel de Virville d'accompagner les branches dans la réalisation de modes d'emploi.

Dans ce cadre, la FNTP poursuit son action pour :

- démontrer le caractère inadapté de certains seuils retenus par les décrets publiés en octobre 2014 et l'impossibilité de réaliser le suivi pour de nombreux facteurs d'exposition ;
- demander l'indispensable sécurisation juridique des entreprises dans la mise en place de modes d'emploi de branche.

LOCATION D'ENGIN AVEC CHAUFFEUR

Depuis 2 ans, les entreprises de Travaux Publics se sont retrouvées face à des qualifications erronées des contrats de location d'engin avec opérateur, tout d'abord considérés comme de la sous-traitance puis comme du prêt de main d'œuvre.

Cette dernière qualification, confirmée par le Directeur général du travail, Yves Struillou dans un courrier du 27 mars 2014, était problématique dans la mesure où elle entraînait des conséquences administratives très lourdes pour les entreprises de Travaux Publics (établissement d'une convention de mise à disposition et d'un avenant au contrat de travail du salarié prêté en plus de la signature de la convention de location d'engin avec chauffeur).

Aussi, lors d'un rendez-vous entre le Président de la Commission sociale de la FNTP et le Directeur général du travail, le 6 juin dernier, la FNTP a demandé à ce dernier de réexaminer ce dossier.

Conformément aux demandes de la FNTP, le DGT a acté, dans un courrier du 18 décembre 2014, que les contrats de location d'engin avec opérateur ne relèvent ni des dispositions en matière de prêt illicite de main d'œuvre (art. L. 8241-1 du Code du travail) ni du prêt de main d'œuvre à titre non lucratif (art. L. 8241-2 du Code du travail).

La signature d'un avenant au contrat de travail du salarié n'est donc plus nécessaire.

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)

La déclaration sociale nominative (DSN) est appelée à se substituer progressivement à la quasi-totalité des déclarations sociales issues de la paie auxquelles sont tenus les employeurs. Elle sera ainsi généralisée à l'ensemble des entreprises au 1er janvier 2016.

Afin de sécuriser cette dernière phase et pour éviter le basculement tardif d'un trop grand nombre d'entreprises, l'article 27 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 a prévu une étape intermédiaire de déploiement de la DSN dès 2015 pour les plus grandes entreprises.

L'instauration d'une telle étape présentant un certain nombre de difficultés pour les entreprises, la FNTP a mené plusieurs actions durant l'année 2014 afin d'obtenir le maintien d'une part, de la généralisation du dispositif au 1er janvier 2016, et, d'autre part, du système de volontariat jusqu'à cette échéance. Ces revendications n'ont pas été entendues.

A noter également que la convention visant à organiser le Guichet Professionnel BTP (IZILIO BTP) destiné à accompagner les entreprises de la branche pour la mise en place progressive de la DSN a été signée entre PRO BTP et l'UCF CIBTP, le 23 décembre 2014. Elle détaille les obligations et responsabilités de ces deux organismes et est complétée par une annexe technique et fonctionnelle qui précise notamment les modalités de mise en œuvre de ces principes.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DUES PAR LES CAISSES DE CP SUR LES INDEMNITÉS DE CONGÉS PAYÉS

Le Gouvernement a déposé, le 13 octobre 2014, un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 prévoyant le prélèvement à la source des cotisations dues au titre des indemnités de congés payés pour les salariés affiliés à des caisses de congés payés.

Malgré l'action de lobbying des Présidents de Fédérations auprès des pouvoirs publics au plus haut niveau (Elysée et Matignon ainsi que Ministère des Finances et Ministère du Travail), le texte a été définitivement adopté sans changement le 1er décembre 2014.

Le Conseil constitutionnel a considéré, dans une décision du 18 décembre 2014, que cette disposition était conforme à la Constitution et ne méconnaissait pas le principe d'égalité. C'est donc tous les mois que les caisses devront désormais verser les charges sociales à l'URSAFF. Ce prélèvement à la source est effectué au niveau des caisses de congés payés jusqu'en 2018 au plus tard puis au niveau de l'entreprise elle-même à partir de cette date.

Il est important de rappeler que l'existence de la CNETP permet par les placements de cotisations reçues de faire baisser de 0,34% le coût des congés pour les entreprises de TP et la prise en charge de la prime de vacances prévue dans nos conventions collectives. L'impact de la nouvelle disposition législative équivaut à un prélèvement de 400 millions d'euros sur la trésorerie de la CNETP, soit une perte potentielle de l'ordre de 10 Millions d'euros de produits financiers, en l'état actuel.

CONCURRENCE SOCIALE DÉLOYALE

Faute d'harmonisation sociale au sein de l'Union européenne et avec la crise économique à l'origine d'un chômage croissant, les pratiques de «concurrence sociale déloyale» se sont répandues de manière exponentielle dans le secteur de la construction.

Face à ce constat, l'Europe a décidé de renforcer sa législation dans le cadre d'une nouvelle Directive, adoptée le 15 mai 2014, relative à l'exécution de la Directive de 1996.

Au niveau national, la loi du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale a transposé dans la législation française certaines dispositions inscrites dans cette nouvelle directive européenne et renforcé les règles en matière de sous-traitance et de travail illégal.

Les nouvelles obligations introduites par cette loi s'appliquent à tous les donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage publics ou privés, y compris les entreprises principales.

Au niveau de la Profession, la FNTP, auditionnée à l'Assemblée nationale et au Sénat, a soutenu le principe de cette loi et l'essentiel de ces dispositions qui visait notamment à renforcer l'implication des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre dans la lutte contre le dumping social et la concurrence déloyale.

Cependant, durant l'examen de cette loi, la FNTP a fait connaître aux rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat son opposition ferme à l'introduction de certaines dispositions concernant, entre autres, la mise en place d'une « liste noire » des entreprises condamnées pour des infractions en matière de travail illégal et la responsabilité du maître d'ouvrage en matière d'hébergement collectif «indigne» des salariés. Mais la loi a finalement été adoptée avec ces dispositions.

III – PARTICIPATION A DES NEGOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES

En 2014, la FNTP a participé au MEDEF aux travaux effectués dans le cadre de l'ANI sur les retraites complémentaires et aux suites données à l'ANI relatif à la qualité de vie au travail.

La Direction des Affaires Sociales et de la formation a également fait partie de la délégation patronale ayant mené la négociation nationale interprofessionnelle relative à la qualité et à l'efficacité du dialogue social dans l'entreprise et à l'amélioration de la représentation des salariés (MDS) qui a débuté le 9 octobre 2014.

La Direction des affaires sociales et de la formation participe au MEDEF :

- à la commission sociale présidée par Jean-François PILLIARD et à son bureau ;
- à la commission protection sociale présidée par Claude TENDIL et à son bureau ;
- et à tous les groupes thématiques sociaux pour porter les préoccupations des entreprises de TP.

IV – RETRAITE - PREVOYANCE

VIE INSTITUTIONNELLE

La FNTF est représentée au sein des diverses instances de PRO BTP par une quinzaine de mandataires ; une réunion de coordination a été organisée à l'initiative de Christian LAVEDRINE, chef de file et en présence de Jean CERUTTI, le 12 juin 2014.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET STATUTAIRES

Comme chaque année, les partenaires sociaux du BTP se sont réunis en Commission Paritaire extraordinaire en fin d'année, le 11 décembre 2014, pour décider de plusieurs modifications réglementaires et statutaires relatives à BTP-PREVOYANCE :

Un avenant (n°21) à l'accord collectif du 1er octobre 2001 (régime de prévoyance des cadres).

Une commission paritaire extraordinaire de PRO BTP s'est également tenue le 14 octobre 2014 en vue de valider le règlement d'adhésion à BTP-PRÉVOYANCE afin que les entreprises adhérentes respectent les obligations qui s'y rattachent (obligations déclaratives, obligation de versement des cotisations dues, indemnité de résiliation en cas de sortie, etc.). En effet, depuis la disparition des clauses de désignation, il est désormais nécessaire de formaliser l'adhésion des entreprises à BTP-PREVOYANCE.

ALLIANCE PRO

Dans l'accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 sur les retraites complémentaires, les partenaires sociaux ont inséré un article 8 relatif à la poursuite de la rationalisation des coûts de gestion des institutions de retraite complémentaire et plus particulièrement à la rationalisation des structures, avec la mise en œuvre d'un « schéma – cible » des regroupements de Groupes de protection sociale (G.P.S.).

Dans la mise en œuvre de cette clause, un groupe de travail des mêmes partenaires sociaux interprofessionnels a pris plusieurs résolutions dont la sixième détermine deux seuils pour établir un schéma – cible des regroupements : la taille de ces derniers :

- Ne doit pas représenter plus de 30% de l'ensemble AGIRC – ARRCO ;
- Ne pas être inférieure à 10%.

Avec 8,37%, le groupe PROBTP seul est en dessous du seuil de 10%.

La communauté AMICAP (PROBTP, AGRICA, AUDIENS, B2V, IRP Auto et LOURMEL) qu'anime PROBTP a vocation à constituer la plateforme informatique professionnelle. L'AMICAP a aussi en théorie le poids nécessaire pour faire partie des futurs GPS prévus par l'accord de 2013 (elle représenterait 18,06 %) de l'ensemble.

Le projet « Alliance Professionnelle » a été élaboré en 2014 et vise à regrouper le maximum de participants à AMICAP afin de situer l'ensemble ainsi constitué au-dessus du seuil tout en conservant le maximum d'autonomie professionnelle aux composants.

La mise au point d'un schéma général de gouvernance de l'Alliance Professionnelle - en lien avec les fédérations AGIRC / ARRCO - est naturellement le point le plus délicat et a fait l'objet de discussions en 2014 en vue de faire adopter, début 2015, un traité constitutif par les instances des divers groupes.

V - RÉGLEMENTATION SOCIALE EUROPEENNE

La FNTF participe activement aux travaux de la Commission Sociale de la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC).

Sous-commission en charge des aspects économiques et sociaux de l'emploi (dite SOC 3)

Au cours de l'année 2014, le Président CERUTTI, Président par intérim puis le Président GILI, désigné par le Comité de Direction de la FIEC le 9 septembre 2014, ont poursuivi les travaux entamés en 2013.

Les principaux sujets étudiés lors de la SOC 3 ont concerné :

- Propositions de Directive sur les détachements intragroupe des ressortissants de pays tiers Transfert intragroupe :

Cette proposition de Directive présentée en 2010 par la Commission européenne, vise à simplifier le transfert temporaire de travailleurs qualifiés (cadres, experts et stagiaires diplômés), ressortissants d'un pays tiers, d'une société ayant son siège en dehors de l'UE vers des filiales établies dans les États membres.

Contrairement à la position de BusinessEurope, la FIEC et la FETBB ont toujours estimé que cette proposition de Directive n'était pas pertinente car elle pourrait entraîner de nombreux abus et engendrer une concurrence déloyale sur un marché du travail européen fragilisé par la crise.

De son côté, la FNTF a toujours été très active au niveau national auprès des pouvoirs publics pour obtenir l'exclusion de notre secteur du champ d'application de cette proposition de Directive (réunion au Ministère de l'Intérieur en janvier 2012 ainsi qu'au Ministère du travail et au secrétariat général des affaires européennes).

Le secteur de la Construction n'a pas été exclu du champ d'application de la Directive. Toutefois, la FIEC et la FETBB ont obtenu de très nettes améliorations de ce texte, notamment concernant les définitions des travailleurs susceptibles d'être concernés par ces détachements intragroupes.

Aussi, cette Directive, adoptée le 13 mai 2014, ne devrait plus être problématique pour la Profession.

- Propositions de Directive sur le travail saisonnier :

Cette proposition de Directive présentée en 2010 par la Commission européenne vise à permettre à des travailleurs ressortissants de pays tiers de venir travailler au sein d'un État membre pour une durée allant de 3 à 6 mois, dans le cadre d'un travail saisonnier.

La FIEC et la FETBB demandaient initialement l'exclusion du secteur de la Construction du champ d'application de cette Directive dans la mesure où il était considéré qu'il n'existait pas de travail saisonnier au sein du secteur.

Cette exclusion ne figure pas explicitement dans le texte adopté le 28 mars 2014. Cependant, il a été laissé aux États membres le soin de définir les secteurs concernés par le travail saisonnier. Aussi, la FNTF agira désormais afin de confirmer, dans la loi de transposition, l'exclusion du secteur de la Construction du champ d'application de ces mesures.

- Proposition de Directive « Exécution » de la Directive détachement :

Une proposition de Directive visant à l'amélioration de la Directive détachement a été présentée par la Commission Européenne en 2012.

Cette nouvelle Directive vise à concilier la liberté de fournir des services transfrontaliers tout en assurant la protection des droits des travailleurs détachés temporairement à l'étranger.

La FNTF a été extrêmement active durant l'élaboration et l'examen de cette Directive adoptée le 15 mai 2014 et transposée en droit français dans le cadre de la loi du 10 juillet 2014 relative à la concurrence sociale déloyale.

- Étude de la représentativité :

Eurofound effectue régulièrement pour le compte de la Commission Européenne des études pour s'assurer de la représentativité des partenaires sociaux existants.

La dernière étude de représentativité pour notre Comité de Dialogue Social avait eu lieu en 2004 mais était restée partielle. Aussi, la Commission Européenne a décidé de mettre en place, en 2013, une nouvelle étude pour s'assurer de la représentativité des organisations sectorielles de la construction, aussi bien au niveau national qu'à celui européen.

Cette étude a fait l'objet d'un projet de rapport remis en juin 2014 et amendé par la FNTF.

- Carte d'identité sociale européenne :

La FIEC et la FETBB se sont accordées afin de réaliser une étude sur le sujet de la carte d'identité sociale européenne, financée par la Commission européenne dans le cadre du dialogue sociale afin :

- d'analyser les systèmes de carte d'identité existants en Europe ainsi que leurs avantages et inconvénients pour les employeurs et les salariés ;
- d'examiner la faisabilité de la mise en place d'une telle carte au niveau européen ;
- de discuter les résultats de l'étude au sein de notre Comité du dialogue social sectoriel.

Cette étude a été coordonnée par l'AEIP chargée de collecter des informations dans l'ensemble des pays.

Le séminaire final de cette étude s'est déroulé à Bruxelles les 17 et 18 novembre 2014 et a donné lieu à l'élaboration d'un rapport à l'attention des organisations mandantes.

INFORMATIONS

SOCIAL

JANVIER

N°

- 1 Activité partielle : documentation technique et précisions dans le cadre d'un accord sur la modulation du temps de travail
- 2 Les mesures sociales de la loi de finances pour 2014
- 4 Récapitulatif des informations « Social » et « Formation » publiées au cours de l'année 2013
- 5 Plafond de la sécurité sociale pour 2014 et charges sociales 2014
- 6 Maintien du taux de la cotisation AGS à 0,30 % au 1er janvier 2014
- 7 SMIC applicable au 1er janvier 2014
- 8 Cotisations de sécurité sociale – Frais professionnels – Avantages en nature
- 9 Tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises de Travaux Publics
- 10 Fin des restrictions à l'accès au marché du travail pour les ressortissants bulgares et roumains
- 11 Travail dissimulé : majoration du montant du redressement de cotisations depuis le 1er janvier 2014

FEVRIER

- 12 Compte personnel de prévention de la pénibilité
- 13 Les mesures sociales de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014
- 14 Contributions patronales de retraite et de prévoyance : questions/ réponses

MARS

- 15 Possibilité de dématérialiser les titres restaurant à compter du 2 avril 2014
- 16 Sécurité / Santé ; accidents du travail et maladies professionnelles dans les TP en 2012
- 17 Participation à l'effort de construction : simplification des obligations déclaratives

AVRIL

- 18 Les limites d'exonération des indemnités de petits déplacements pour 2014
- 19 L'indemnité forfaitaire de conciliation : exonérée d'impôt sur le revenu
- 20 Une instruction fiscale précise le régime fiscal des cotisations patronales finançant les régimes « frais de santé »

JUIN

- 21 Taux de cotisation du régime intempéries pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015
- 22 Recouvrement des cotisations et contributions sociales : circulaire ACOSS su 9 mai 2014
- 23 Participation aux résultats de l'entreprise
- 24 Marchés publics – Lutte contre le travail illégal
- 25 Loi du 9 mai 2014 : don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade
- 26 Négociation de branche « catégories objectives »

JUILLET

- 27 Dématérialisation de la déclaration et du paiement des cotisations sociales et de la DPAE : nouveaux seuils
- 28 Aides financières en matière de prévention à la santé-sécurité
- 29 Contenu du bilan de la mise en œuvre effective du plan de sauvegarde de l'emploi
- 30 Maintien du taux de la cotisation AGS à 0,30 % au 1er juillet 2014
- 31 Location d'engin avec chauffeur et notion de prêt de main d'œuvre
- 32 Ordonnance du 26 juin 2014 portant simplification et adaptation du droit du travail
- 33 Décret du 8 juillet 2014 relatif au caractère collectif et obligatoire des garanties de protection sociale complémentaire
- 34 Faute inexcusable : récupération des majorations de rentes versées aux salariés en cas d'AT/MP
- 35 Dématérialisation de la procédure de recours à l'activité partielle

AOUT

- 36 Recherche d'un repreneur en cas de projet de fermeture d'un établissement
- 37 Réorganisation du système d'inspection du travail
- 38 Réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives : ordonnance du 12 mars 2014

INFORMATIONS SOCIAL

SEPTEMBRE

- 39 Lutte contre el travail illégal : nouvelles dispositions en matière de travailleurs détachés et de concurrence déloyale
- 40 Adoption de la loi relative aux stages en milieu professionnel
- 41 Un syndicat catégoriel ne peut négocier et signer seul un accord intercatégoriel
- 42 Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale : les dispositions sociales
- 43 DSN : date et seuils de l'obligation anticipée d'effectuer la déclaration sociale nominative
- 44 Contrat de génération doublement de l'aide en cas d'embauche simultanée d'un senior et d'un jeune
- 45 Simplification de la réglementation des indemnités journalières dues au titre de la maladie, de la maternité et des AT/MP

NOVEMBRE

- 46 Dématérialisation de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
- 47 Suppression des sommes isolées au 1er janvier 2016

DECEMBRE

- 48 Barème 2015 des minima des cadres
- 49 Obligation emploi des handicapés : nouveau contenu des accords agréés
- 50 Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- 51 Publication du décret relatif à la gratification et l'encadrement des stages
- 52 Compte personnel de prévention de la pénibilité

Formation

Président : Jean-Louis Marchand

Rapporteurs : Florence Sautejeau et Richard Langlet

La Commission Formation s'est réunie les 14 février, 20 mai et 6 novembre 2014. Dans le cadre de cette commission, trois réunions des Présidents et Directeurs des centres de formation continue des TP et des CFA TP se sont tenues, les 18 mars, 28 mai et 5 novembre 2014.

LA FORMATION DES JEUNES AUX MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE JEUNES EN FORMATION

Selon l'enquête annuelle réalisée par la FNTF auprès de 192 lycées professionnels et centres de formation d'apprentis, au 1er janvier 2014, 15 005 jeunes préparaient un diplôme des Travaux Publics du CAP au BTS, dont 6 646 en première année, soit une baisse de 6% du nombre d'élèves inscrits en 1ère année.

À ce jour, 68 établissements de formation (Centres de Formation d'Apprentis et sections d'apprentissage) préparent à un diplôme des Travaux Publics par la voie de l'apprentissage.

Les entreprises de Travaux Publics qui forment des apprentis le font dans le but de qualifier ces jeunes et de les intégrer de façon durable. Le taux moyen de réussite aux examens atteste de la qualité de la formation : il était de 88% lors de la session de juin 2013.

Toutefois, compte tenu du contexte économique et des obstacles au développement de l'apprentissage (diminution des aides, réglementation concernant les apprentis mineurs,...), la profession a enregistré, pour la première fois, une baisse des effectifs d'apprentis de plus de 8% sur les entrées en 1ère année, pour l'année scolaire 2013 – 2014.

LA PROMOTION DES MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS AUPRÈS DES JEUNES

La profession des Travaux Publics se mobilise depuis plusieurs années pour faire connaître ses activités, ses métiers et ses filières de formation auprès des collégiens et des lycéens.

Pour maintenir l'attractivité du secteur malgré la crise économique, les FRTP ont poursuivi leurs actions de promotion des métiers des Travaux Publics et des formations préparant à ces métiers.

Ces actions prennent la forme :

- pour les collèves et les lycéens, de séances de présentation des métiers et des formations des Travaux Publics, mise en place de « Bus Itinérants », visites de chantiers et d'établissements de formation ;
- en dehors du cadre scolaire : réunions d'informations collectives, forum des métiers, salon ;
- de réalisation de documents d'information sur les métiers des Travaux Publics et les formations préparant à ces métiers.

Au niveau national, la FNTF a organisé le 15 mai 2014, le Forum des Travaux Publics, au cours duquel, plus de 800 jeunes, en formation Travaux Publics, ont pu :

- découvrir les perspectives de carrière dans les TP, en participant à une table ronde dédiée « Votre carrière dans les TP, mode d'emploi » ;
- recevoir des conseils à la rédaction de CV et à l'entretien d'embauche auprès de professionnels du secteur.

Par ailleurs, comme chaque année, des outils ont été mis à la disposition des équipes éducatives de l'Éducation nationale par la FNTF :

- kit de découverte professionnelle sur le secteur des Travaux Publics, pour l'enseignement de l'option de découverte professionnelle en classe de 3ème ;
- collection de brochure sur les métiers « Les Travaux Publics, une passion durable ».

La FNTF a également poursuivi sa collaboration à la création d'un ensemble de ressources pédagogiques à l'attention des enseignants et des élèves de niveau collège, lycée et BAC+2, autour de la construction de la LGV SEA, en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Fondation BTP+, COSEA, ASCO TP, la Fédération SCOP BTP. Ces ressources prendront la forme de 6 « serious games » sur le secteur des Travaux Publics.

S'agissant de l'enseignement supérieur, des séances d'accueil des étudiants ingénieurs et des étudiants préparant le titre de conducteur de travaux de l'ESTP ont été organisées par la FNTP, avec table ronde et débat avec des professionnels du secteur.

LA VALORISATION DU TUTORAT

La qualité de l'accueil, dans les entreprises, des jeunes qui suivent une formation en alternance est une priorité de la profession qui s'est fixée pour objectif de valoriser le tutorat en créant le dispositif de l'Ordre des tuteurs des TP.

Créé en 1996, l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics a permis de préparer près de 6 800 salariés à l'exercice de la fonction tutorale et de valoriser cette fonction.

Les partenaires sociaux ont revu, en 2014, le référentiel national de formation à l'exercice de la fonction tutorale dans les Travaux Publics, afin de prendre en compte la recommandation R. 460 sur l'accueil sécurité des nouveaux arrivants dans les entreprises de Travaux Publics.

L'ACTUALISATION DES DIPLÔMES DES TRAVAUX PUBLICS

La FNTP et le Ministère de l'Éducation Nationale procèdent périodiquement à l'actualisation des référentiels des diplômes des Travaux Publics de façon à les adapter à l'évolution des besoins des entreprises. Le référentiel du BP Conduite d'engins de Travaux Publics a ainsi été rénové en 2014.

LES CENTRES DE FORMATION DES TRAVAUX PUBLICS

La FNTP anime le réseau des centres de formation de la profession en leur permettant de se concerter sur le développement de l'offre de formation, l'innovation de méthodes pédagogiques, d'échanger leurs expériences et de rechercher des solutions communes aux problèmes rencontrés. Dans ce cadre, un groupe de travail composé de représentants de ces centres de formation, a été mis en place en 2014, afin de développer la complémentarité entre les centres de formation.

Par ailleurs, pour la première fois, la FNTP a organisé, en lien avec le CCCA-BTP, des « Rencontres développement durable », à l'attention des centres de formation d'apprentis préparant aux métiers des Travaux Publics. Ces rencontres avaient pour objectif de permettre aux centres de formation d'intégrer le développement durable dans la formation de nos apprentis.

LA FORMATION CONTINUE ET L'APPRENTISSAGE

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

À l'issue de la conférence sociale qui s'est tenue les 20 et 21 juin 2013, le Gouvernement a transmis aux partenaires sociaux, le 8 juillet 2013, un document d'orientation fixant le cadre d'une nouvelle négociation nationale interprofessionnelle sur la formation professionnelle. Cette négociation s'est achevée le 14 décembre 2013 par la signature d'un accord national interprofessionnel relatif à la formation professionnelle. Cet accord a été repris dans la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Cette réforme modifie profondément le financement et l'organisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue. Il a donc contraint les partenaires sociaux du BTP à ouvrir des négociations au niveau des branches du Bâtiment et des Travaux Publics afin d'adapter ces nouvelles dispositions aux secteurs du BTP.

Dès le début des négociations, en mars 2014, la FNTP a montré sa volonté de parvenir à un accord commun Bâtiment et Travaux Publics qui préserverait toutefois les spécificités de chacune des branches.

Après huit séances de négociation avant l'été, aucun accord n'a pu être trouvé avec les organisations syndicales de salariés sur le projet global de réorganisation et de financement du dispositif de formation professionnelle dans le Bâtiment et les Travaux Publics.

Les partenaires sociaux ont donc décidé, dans un premier temps, de reprendre les négociations en septembre 2014 uniquement sur le champ de l'apprentissage car la loi imposait de négocier sur ce point avant le 30 septembre 2014.

Un accord de branche a ainsi été conclu le 24 septembre 2014.

- L'accord du 24 septembre 2014 sur l'organisation et le financement de l'apprentissage dans les branches du Bâtiment et des Travaux Publics

Ses principales dispositions portent sur :

- Le financement de l'apprentissage

Jusqu'à présent, les entreprises de Travaux Publics de 10 salariés et plus versaient une contribution de 0,22% de la masse salariale au CCCA-BTP. Les entreprises de moins de 10 salariés versaient une contribution de 0,30%. Cette cotisation sert notamment au financement de notre école d'Egletons et de nos CFA TP.

Dans un contexte économique difficile pour les entreprises de Travaux Publics, la FNTP a essayé de trouver une solution qui vise à diminuer les cotisations à la charge des entreprises tout en préservant le niveau global de financement de l'apprentissage dans le secteur.

L'accord fixe désormais à 0,15% le montant de la cotisation au CCCA-BTP pour toutes les entreprises de TP, quelle que soit leur taille. En complément de ces ressources, il est prévu, pour les années 2015 à 2017, l'affectation d'une partie des ressources de la professionnalisation (à hauteur de 0,07%) au financement de l'apprentissage.

Grâce à cette solution, le montant affecté au financement de l'apprentissage reste globalement inchangé : 0,22 % pour toutes les entreprises de TP.

- La collecte de la taxe d'apprentissage

La loi du 5 mars 2014 vise à réduire le nombre d'organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage. Au niveau national, seuls les OPCA pourront être agréés pour collecter et reverser la taxe d'apprentissage. Au niveau régional, une seule chambre consulaire assurera la collecte et le reversement de la taxe.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, les parties signataires de l'accord du 24 septembre 2014 ont décidé que l'OPCA de la Construction solliciterait un agrément auprès des pouvoirs publics pour collecter la taxe d'apprentissage à compter du 1er janvier 2016.

- La poursuite des négociations sur l'adaptation du système de formation professionnelle du Bâtiment et des Travaux Publics
Les partenaires sociaux ont acté dans l'accord du 24 septembre 2014 la poursuite des négociations en vue de la conclusion d'un accord sur la réforme du système de formation professionnelle dans les branches du Bâtiment et des Travaux Publics.
- Le projet d'accord sur la réforme du système de formation professionnelle dans les branches du Bâtiment et des Travaux Publics
Ce projet d'accord comportait plusieurs dispositions tenant notamment à l'observatoire des métiers du BTP, au nouveau dispositif du compte personnel de formation, à l'adaptation du système de formation professionnelle dans le BTP au niveau national et régional, au financement de la formation professionnelle continue.

Le Conseil d'administration de la FNTP avait donné mandat aux négociateurs pour proposer de mettre en place une contribution conventionnelle supplémentaire à l'obligation légale à la même hauteur que celle du Bâtiment, soit 0,20% mais avec un transfert à Constructys d'une partie de la cotisation versée à l'OPPBTP, afin de tenir compte du poids important des formations à la santé/sécurité dans la branche des TP.

Cette proposition n'ayant pas eu l'aval des organisations syndicales de salariés, la FNTP l'a retirée du projet d'accord afin de ne pas bloquer la poursuite des négociations.

Celles-ci n'ont malheureusement pas abouti, car elles se sont heurtées dans le même temps à la réforme du financement du paritarisme. L'absence d'accord ne remet pas en cause l'accès des PME et des TPE des Travaux Publics à des fonds mutualisés.

RÉUNION NATIONALE DES REPRÉSENTANTS DES FRTP AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CONSTRUCTYS RÉGIONAUX

La FNTP a organisé, le 9 décembre 2014, une réunion de ses représentants dans les Conseils d'administration des Associations Paritaires Régionales (APR). Cette réunion s'est déroulée en deux temps :

- une première partie a porté sur les négociations formation,
- la deuxième partie a été consacrée aux impacts de la réforme sur les APR et Constructys.

ÉLABORATION DES LISTES DE FORMATIONS ÉLIGIBLES AU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) est un nouveau dispositif de formation qui remplace le droit individuel à la formation (DIF) à compter du 1er janvier 2015. Crédité en heures de formation, ce compte permet à toute personne, en activité ou en recherche d'emploi, de suivre une formation tout au long de sa vie professionnelle.

Les heures peuvent être mobilisées pour suivre une formation :

- permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences,
- concourant à la validation des acquis de l'expérience,
- ou concourant à une certification ou une qualification et figurant sur une liste des formations éligibles au CPF, établies au niveau de la branche, au niveau national interprofessionnel et au niveau régional interprofessionnel.
-

Les CPNE du BTP ont élaboré une 1ère liste des formations éligibles au CPF pour les salariés des branches. Cette liste est disponible sur le site de l'Observatoire des métiers (www.metiers-btp.fr). Elle comprend notamment les diplômes de l'Éducation Nationale, les titres du Ministère du travail, les CQP, les titres inscrits au RNCP. Cette liste est appelée à évoluer régulièrement.

S'agissant de la liste nationale interprofessionnelle, les CPNE ont transmis au COPANEF à la fin de l'année 2014 des propositions de certifications / formations éligibles au CPF. Le COPANEF a demandé aux CPNE des compléments d'information en vue de leur inscription début 2015.

ÉVALUATION DE L'ACCORD DU 13 JUILLET 2004 RELATIF AUX 6 AXES DE PROGRÈS POUR LA FORMATION INITIALE ET L'APPRENTISSAGE DANS LE BTP

Les partenaires sociaux du BTP ont souhaité engager un travail d'évaluation sur la mise en œuvre de l'accord du 13 juillet 2004 et ses incidences sur la qualité de l'apprentissage.

L'évaluation a porté sur l'axe 1 de l'accord relatif à la qualité de l'accueil et de l'orientation des jeunes. Les conclusions de cette évaluation ont été rendues au mois juin 2014 et confortent les axes retenus par les partenaires sociaux. Les actions seront donc poursuivies dans les années futures.

SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE NATIONAL DE COOPÉRATION RELATIF AUX RECRUTEMENTS ET À LA FORMATION DE DEMANDEURS D'EMPLOI POUR LES GRANDS CHANTIERS DE TRAVAUX PUBLICS 2012-2016

Cet accord a été signé le 12 mars 2012 entre le Ministère du travail, Pôle Emploi, la FNTP, le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France et l'OPCA de la Construction. Il a pour objet de définir les modalités de la coopération entre les différents signataires pour la sélection et la formation de demandeurs d'emploi en vue des recrutements qui seront effectués par les entreprises de Travaux Publics pour réaliser les grands travaux prévus pour la période 2012-2016.

Cette coopération porte notamment sur :

- l'évaluation des besoins en personnel,
- l'information sur les métiers et les emplois générés par les chantiers,
- la satisfaction des besoins en recrutement,
- l'accompagnement et la professionnalisation des demandeurs d'emploi pour favoriser leur insertion durable dans l'entreprise.

Les entreprises de Travaux Publics qui participent à la construction de la ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique ont été les premières à bénéficier, pour la sélection et la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi recrutés pour ce chantier, des dispositions de l'accord-cadre. Deux autres annexes à l'accord-cadre ont été signées respectivement le 5 mars 2013 pour le chantier de construction de la ligne LGV Bretagne – Pays de la Loire et le 28 novembre 2013 pour le chantier du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier.

Au total, sur les années 2012-2013 et sur les trois projets LGV, 1 309 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation d'une durée moyenne de 209 heures. Un bilan qualitatif des deux projets LGV Bretagne- Pays de la Loire et Sud Europe Atlantique révèle le faible taux d'abandon en cours de formation, 88% des bénéficiaires étaient en emploi suite à la formation et 86% des personnes en emploi sur les LGV souhaitent continuer à travailler dans le BTP.

LA VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS

La profession a créé un dispositif de certificats de qualification professionnelle (CQP) dont l'objet est de valoriser les salariés en reconnaissant l'expérience qu'ils ont acquise pendant leur vie professionnelle. Ce dispositif concerne principalement les ouvriers qui n'ont pas de diplôme.

Les CQP sont créés par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du BTP sur demande de syndicats de spécialités.

Il existe une vingtaine de CQP propres au secteur des Travaux Publics. Plusieurs d'entre eux ont fait l'objet d'un renouvellement pour 5 ans : le CQP de monteur en signalisation ferroviaire, le CQP de Boutefeu et de Maître boutefeu, le CQP Poseur de canalisations option AEP et option assainissement.

Par ailleurs, un nouveau CQP a été créé par le SFETH : il s'agit du CQP « Ouvrier protection risques naturels ».

« ENTREPRENEUR 21 »

La FNTP a mis en place, en partenariat avec Pont Formation Conseil, une offre de formation complète de formation à l'attention des dirigeants des PME/ETI et leurs proches collaborateurs.

10 cursus « Entrepreneur 21 » ont ainsi été initiés en 2014.

Des actions de promotion du dispositif ont également été réalisées :

- une vidéo sur le 1^{er} cursus qui a été mis en place en Pays de la Loire,
- présentation du dispositif lors d'une table ronde et d'un espace dédié lors du Forum des TP du 15 mai 2014,
- des interventions en régions (commissions et conseils d'administration des FRTP).

L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DU BTP

En 2014, l'Observatoire a lancé un nouveau site Internet « www.metiers-btp.fr ». Il a poursuivi la consolidation et l'historisation de données chiffrées (entreprises, salariés, situation de l'emploi, formation initiale, formation continue,...). Il a également poursuivi le développement d'un outil de visualisation dynamique de ces données sur le site.

INFORMATIONS FORMATION

JANVIER

N°

- 1 Récapitulatif des informations « social » et « formation » publiées au cours de l'année 2013
- 2 Travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans : circulaire du 23 octobre 2013
- 3 Apprentissage et contrats de professionnalisation – salaires minima au 1^{er} janvier 2014
- 4 Réforme des aides à l'apprentissage : la loi de finances pour 2014
- 5 Taxe d'apprentissage – campagne de collecte 2014 (année de salaires 2013)

FEVRIER

- 6 Contrat de génération : un outil pour bâtir votre diagnostic

MARS

- 7 Travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans : des formulaires en ligne

AVRIL

- 8 La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale - les dispositions formation

SEPTEMBRE

- 9 Cotisations 2014 pour l'emploi d'apprentis
- 10 Contribution des entreprises au titre de la formation professionnelle continue
- 11 Durée minimale des périodes de professionnalisation – Obligation de tutorat pour les salariés en contrat de professionnalisation
- 12 Taxe d'apprentissage : les derniers changements

OCTOBRE

- 13 Diverses dispositions relatives à l'apprentissage
- 14 Information et consultation du comité d'entreprise en matière de formation professionnelle
- 15 Le Compte Personnel de Formation

Commission « Santé-sécurité »

Président : Serge Body

Rapporteur : Florence Sautejeau

LA COMMISSION NATIONALE « SANTÉ-SÉCURITÉ »

La commission s'est réunie deux fois en 2014 : le 13 février et le 24 juin.

Le développement des relations et partenariats avec les maîtres d'ouvrages pour la prévention des risques sur les chantiers de TP, est réaffirmé comme étant un des objectifs majeurs de la politique de prévention de la FNTP ainsi que l'amélioration de la traçabilité des formations à la santé-sécurité.

LES COMMISSIONS DES FRTP

Les commissions régionales sont les relais essentiels à la mise en œuvre de la politique de prévention de la FNTP. De nombreuses FRTP ont organisé des manifestations pour informer les entreprises sur un ou plusieurs thème(s) de la convention nationale de partenariat signée le 29 mars 2012 entre la FNTP, la DGT, la CNAM TS, l'INRS et l'OPPBTB.

Les thèmes les plus souvent traités en 2014 ont été : les pratiques addictives, le risque routier et le risque amiante.

LA CONVENTION NATIONALE DE PARTENARIAT

La convention nationale de partenariat a été signée le 29 mars 2012 avec la Direction Générale du Travail, la CNAMTS, l'INRS et l'OPPBTB. Elle est conclue pour une durée de 5 ans. L'objectif de la convention est d'assurer une meilleure synergie entre les partenaires de la FNTP.

Le comité de suivi annuel s'est réuni le 22 septembre 2014 sous la coprésidence de Serge BODY et de Jean-Claude GUYARD, chargé du pilotage et de la coordination de la convention, et en présence de Bruno CAVAGNÉ et Yves STRUILLOU, Directeur général du travail.

BILAN DES TRAVAUX DES 9 GROUPES DE TRAVAIL PRÉVUS PAR LA CONVENTION NATIONALE

Groupe de travail n°1 : Risques chimiques

Sous-groupe Évaluation des risques

L'outil « e-lara », réalisé par l'OPPBTB, sera mis à disposition des entreprises au cours du premier semestre 2015. Ce sous-groupe a également en charge la veille sur les études relatives aux nanomatériaux.

Sous-groupe Amiante

Formation : Le centre de formation TP Raymond BARD dispense depuis septembre 2014 des formations au retrait d'amiante (SS3) pour les activités de TP.

Campagne Carto de l'OPPBTB : Pour compléter les données sur les niveaux d'empoussièrement lors travaux, l'OPPBTB organise des campagnes de mesures. Les entreprises de TP rencontrent des difficultés à organiser et planifier des prélèvements sur des interventions de très courtes durées et soumises aux aléas atmosphériques.

Actinolite

La FNTP poursuit ses actions auprès des pouvoirs publics afin de faire acter :

- La distinction entre chrysotile et actinolite :

La DGT a publié, le 12 décembre 2014, une note qui apporte des premiers éléments de réponse sur les travaux réalisés en présence d'amiante naturel. Elle précise, en particulier, que les fragments de clivage issus d'actinolite non asbestiformes ne relèvent pas de la réglementation amiante et qu'« il est donc erroné et injustifié d'imposer de manière générale et pour tous les chantiers un arrêt des travaux ».

- La prise en compte de la norme ISO 22262-1 et 2

Lorsque la teneur massique en amiante naturel dans les matières premières minérales est inférieure ou égale à 0,1%, l'extraction, le traitement, la transformation, l'utilisation et la réutilisation des matières minérales d'origine naturelle doivent être autorisées.

Sous-groupe Silice cristalline

Les réflexions se poursuivent mais elles sont dépendantes de la décision de la Commission européenne de classer ou non la silice cristalline dans la directive CMR. Cette décision initialement prévue en 2014 a été reportée en 2015.

Sous-groupe Fumées de Diesel

Une recommandation aux entreprises de TP est en cours de rédaction.

Groupe de travail n° 2 : Risques TMS

La CNAMTS a lancé, en 2014, une campagne TMS pro destinée aux entreprises ayant eu une reconnaissance de maladie professionnelle de leurs salariés liée aux TMS. Le groupe de travail a souhaité apporter une aide à toutes les entreprises de TP en mettant en 2015 à disposition des FRTTP des outils qui s'intègrent dans la campagne TMS Pro (diagnostic de la campagne + bonnes pratiques dans les TP).

Groupe de travail n° 3 : Risque routier

Le kit de déploiement, envoyé aux FRTTP en 2013, a fait l'objet d'un questionnaire de suivi de mise en œuvre en 2014.

Groupe de travail n° 4 : Risques UV

Le groupe de travail auquel participent notamment la DGT, l'OPPBTTP et le Président du Syndicat National des Dermatologues et Vénérologues a atteint les objectifs suivants :

- formation début 2014 d'environ 30 médecins du travail au dépistage des cancers de la peau (dispensée par un dermatologue) ;
- mise à disposition d'un support d'animation d'une demi-journée de sensibilisation et d'information, par un médecin du travail et un dermatologue, à destination des chefs d'entreprise.

Groupe de travail n° 5 : Formation santé-sécurité

L'objectif de ce groupe de travail est d'assurer une meilleure traçabilité des formations et leur efficacité. Plusieurs actions ont été identifiées et développées :

- définir les besoins des entreprises en identifiant un contenu commun aux TP et des compléments selon les spécialités ;
- comparer les contenus des formations initiales aux besoins des entreprises de TP ;
- assurer la traçabilité, dès la fin de la formation initiale, de toutes les formations santé-sécurité.

POUR LES INTÉRIMAIRES

Le principe : après une sensibilisation et un QCM (questionnaire à choix multiples) par la société d'intérim une attestation de réussite au test est remise à chaque intérimaire. Chaque entreprise peut consulter sur une seule plate-forme si l'intérimaire a son attestation. Plus de 1 200 attestations ont déjà été réalisées.

La FNTP a repris en 2014, au niveau national, ce dispositif pour le déployer sur toute la France en partenariat avec PRISM'EMPLOI.

POUR LE CACES

L'objectif est de renforcer les exigences de formation et de validation des compétences à la conduite en sécurité. Un guide pelles hydrauliques et un guide chargeuses ont été édités en 2014 par l'INRS. Un guide relatif aux compacteurs est en cours de réalisation.

Groupe de travail n°6 : Bien-être au travail (qualité de vie au travail)

Un livret destiné aux chefs d'entreprise a été édité en septembre 2014, afin de les sensibiliser et les aider à lancer une démarche préventive. Les FRTTP sont invitées à aborder cette thématique lors de leurs manifestations santé-sécurité.

Groupe de travail n° 7 : Matériel et engins de chantier

Les travaux réalisés par la FRTF Rhône-Alpes ont été repris au plan national avec la participation active des organismes représentant les fabricants et les importateurs.

Pour renforcer la capacité du groupe de travail national à faire évoluer les engins et les machines au plan européen, sans passer par la normalisation, un groupe de travail a été constitué en 2014 dans le cadre du dialogue social européen du BTP (FIEC/FETBB).

Groupe de travail n° 8 : Maîtres d'ouvrage

Il réunit depuis septembre 2014 des représentants de Lille métropole, du Conseil général de Seine-et-Marne, de la Direction des infrastructures routières (DIT) de la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) et de la SMA BTP.

Les premiers échanges d'expériences ont été très appréciés et doivent, courant 2015, déboucher sur des objectifs pouvant prendre la forme de livrables.

Groupe de travail n° 9 : Pratiques addictives

Le livret et le kit de déploiement sont en cours de finalisation. La publication est prévue en 2015 pour prendre en compte, d'une part, les conséquences éventuelles d'une décision en matière de jurisprudence, qui autorise, sous certaines conditions, l'usage des tests salivaires par les entreprises, et, d'autre part, les réflexions des différents ministères concernés.

RELATIONS ET ACTIVITÉS AVEC LES PARTENAIRES

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Lors de la réunion du comité de suivi de la convention, le Directeur général du travail, Monsieur STRULLOU, a rappelé que le Gouvernement s'est engagé dans une série de travaux visant à une amélioration et une simplification des formalités administratives. Il a souligné la démarche exemplaire et remarquable de notre convention par la diversité des risques qu'elle aborde et par le fait que certains de ces risques soient émergents, comme les UV.

Ces groupes de travail sont des lieux d'échanges qui sont à l'origine d'une meilleure prise en compte des attentes et des contraintes de chacun. La DGT a ainsi été à l'écoute des problèmes rencontrés par les entreprises de TP et cherche, dans la mesure du possible, à trouver des solutions aux problèmes posés (amiante naturel, pratiques addictives, UV...).

CNAMTS

La FNTP a signé avec la CNAMTS, le 22 mai 2014, une nouvelle Convention Nationale d'Objectifs des Travaux Publics (CNO TP) pour la période 2014-2018.

Cette convention, entrée en vigueur le 1er juin 2014, permet aux entreprises de Travaux Publics de moins de 200 salariés, souhaitant s'engager dans une démarche de prévention, de bénéficier d'aides financières versées par les Caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS).

La convention permet aux entreprises de TP d'obtenir, sous certaines conditions, des avances pour le financement d'actions de maîtrise des risques professionnels devant permettre notamment :

- l'amélioration de l'hygiène et des conditions de travail sur chantier ;
- la réduction des risques chimiques et CMR dont l'amiante ;
- la réduction des risques liés à l'utilisation des engins sur les chantiers et les routes.

Le CTN B assure, dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion de la branche AT/MP pour 2014-2017, un suivi national en matière de prévention des risques professionnels et de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les activités de la Construction.

En matière de prévention :

- Trois risques prioritaires sont traités :
- les risques de chutes dans le BTP ;
- les troubles musculo-squelettiques ;

- les expositions à des agents cancérogènes.
- Cinq problématiques particulières font l'objet d'un suivi :
- prévenir la sinistralité et la pénibilité au travail des seniors ;
- développer pour les jeunes et les nouveaux embauchés un parcours vers l'emploi intégrant la santé et la sécurité au travail ;
- expérimenter de nouveaux modes d'actions dans les très petites entreprises et renforcer les spécificités de l'action de la branche AT-MP sur la prévention des expositions à l'amiante ;
- développer une offre globale en matière de risque psychosocial, en s'appuyant sur les coopérations tant internes qu'externes ;
- agir dans les régions sur les établissements les plus à risques.

En matière de tarification, le CTNB :

- assure le suivi de la mise en œuvre de la réforme de la tarification prévu par le décret du 5 juillet 2010 ;
- poursuit les travaux de simplification de la tarification visant à adapter et à réduire la nomenclature de gestion des codes risques.

OPPBT

La FNTP siège au Conseil d'administration de l'organisme. La présidence est assurée par Jean-Claude GUYARD, vice-président de la Commission santé-sécurité de la FNTP.

Le partenariat FNTP/OPPBT a été renforcé en 2014 et des réunions de coordination OPPBT/ FNTP sont organisées régulièrement.

Financement des formations à la santé-sécurité

Devant l'importance croissante des formations à la santé-sécurité - tout particulièrement dans le contexte de la loi sur la pénibilité - les entreprises des Travaux Publics ont demandé à la FNTP d'aborder ce sujet dans la négociation en cours pour soutenir leurs efforts de formation qui participent

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Président : Laurent GIROU

Co-Rapporteurs : Corine LE SCIELLOUR et Jean-Philippe DUPEYRON

Au cours de l'année 2014, la Commission Développement économique a réuni ses membres cinq fois, les 29 janvier, 9 avril, 25 juin, 15 octobre et 26 novembre.

Au cours de chaque réunion un tour d'horizon de la conjoncture parmi les régions et les spécialités est effectué : ceci permet à la commission d'être représentative d'un maximum de métiers et de régions de façon à avoir une vision globale. Cela permet aussi de bénéficier du sentiment des entrepreneurs sur le terrain vis-à-vis des analyses préparées et présentées par le Service des Affaires économiques.

Les réunions de commission ont abordé des thématiques particulières grâce à l'intervention de différents invités au cours de l'année : Claude LAVISSE, Président du Directoire de BTP Banque, a livré son analyse de la situation financière des entreprises TP le 29 janvier ; Jean CERRUTI, Président de la Commission sociale de la FNTP, a réalisé un point sur la concertation relative au pacte de responsabilité pour les TP le 25 juin ; Marc BOURGEOIS, MB Consultant, est revenu sur la réforme territoriale et l'évolution des compétences de collectivités et leurs conséquences sur les métiers TP le 15 octobre. Enfin, la séance du 26 novembre a permis d'entendre Philippe DURON, député et Président de l'AFITF, sur le budget 2015 de l'AFITF et perspectives en matière de financement des infrastructures.

L'activité des Travaux Publics devrait se replier d'environ -4 % en 2014 selon les dernières données provisoires. Elle s'est dégradé fortement au fil de l'année : après un premier semestre stable grâce aux volumes importants générés par les deux grands chantiers de LGV (SEA et BPL), l'activité a commencé à fléchir de façon sensible au 3ème trimestre et la tendance à la baisse s'est très fortement accentuée au dernier trimestre. La très forte chute en matière d'appels d'offres dans les mois qui ont suivi les élections municipales de mars impactent les carnets de commande des entreprises et laissent entrevoir une poursuite de la dégradation de l'activité. Les pertes en matière d'emplois, très sensibles pour les intérimaires, se font également sentir sur les effectifs permanents des entreprises.

Si le budget de l'AFITF est sauvé pour 2015, les incertitudes demeurent au-delà. Par ailleurs, le comportement des collectivités locales suite à la baisse des dotations va peser sur le chiffre d'affaires du secteur. Le flou lié aux conséquences de la réforme territoriale rajoute encore des incertitudes importantes sur l'attitude de certains maîtres d'ouvrage comme les départements. Dans ces conditions, la Commission développement économique anticipe une nouvelle baisse d'activité de l'ordre de -8 % en 2015.

LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

- L'enquête d'activité sur le marché intérieur (réalisée par la FNTP, avec l'agrément du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et du Ministère de l'Economie et de l'Industrie) est traitée et diffusée tous les mois (tirage 2 600 exemplaires). L'analyse qui l'accompagne est largement reprise dans la presse. Cette enquête fournit chaque mois cinq indicateurs (travaux réalisés, marchés conclus, effectifs ouvriers, heures travaillées sur les chantiers et heures intérimaires). Les résultats sont utilisés dans le calcul de l'indicateur Travaux Publics (les heures travaillées par le personnel productif) qui rentre dans la composition de l'« Indice de la Production Industrielle » - IPI - publié par l'INSEE et qui est ultérieurement transmis à EUROSTAT dans le cadre de ses indicateurs à court terme. L'enquête mensuelle est agréée par le Comité du Label depuis le 1er octobre 1999. Elle porte un numéro de visa qui la rend obligatoire. En obtenant ce label, l'enquête de la FNTP est confirmée partie intégrante du Système Statistique Public et est répertoriée sur le site Internet du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique).
- L'enquête trimestrielle d'opinion est traitée et diffusée sous le double timbre FNTP/INSEE (tirage 2 300 exemplaires). Elle permet de connaître l'opinion des entrepreneurs sur leur activité passée et future, sur l'état des carnets de commandes, sur les délais de règlement suivant les grands maîtres d'ouvrage ainsi que sur l'évolution de l'emploi. L'enquête trimestrielle a obtenu elle aussi le statut d'enquête d'intérêt général et de qualité statistique suivant l'avis du CNIS du 19 juin 2003. Dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes, le questionnaire de l'enquête d'opinion a été légèrement modifié à compter de janvier 2004. Cette enquête est un outil précieux d'anticipation des tendances de l'activité. Les résultats par région transmis aux FRTP sont repris par les Cellules Economiques Régionales de la Construction et l'INSEE.

Les résultats des enquêtes mensuelles d'activité et trimestrielles d'opinion sur le marché intérieur, font l'objet de la publication « Conjoncture » (16 numéros par an). Ces résultats sont aussi disponibles sur le site Internet : www.fntp.fr sous la rubrique Secteur TP – Conjoncture avec la possibilité d'abonnement en ligne.

LES ENQUETES DE STRUCTURE

Les enquêtes annuelles sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs ont donné lieu à deux types de publications :

- Une synthèse des principaux chiffres sous forme d'un dépliant format carte de crédit contenant chiffres et graphiques, tiré à 15 000 exemplaires ;
- Un rapport d'activité intitulé « Regard sur les Travaux Publics » qui se présente comme la carte de visite de la Profession (tirage 14 000 exemplaires) et un recueil de statistiques avec l'ensemble des séries chiffrées issues des enquêtes. Les deux documents sont accessibles en ligne sur le site www.fntp.fr.

Ce rapport annuel comprend une vue d'ensemble du secteur et rappelle le rôle crucial des infrastructures dans notre société. Il expose également les propositions de la FNTF pour l'investissement public et des solutions pour faire face à la crise actuelle. Il s'agit en effet d'informer et d'alerter sur les urgences en matière d'entretien et de développement des infrastructures françaises. Ce document veut aussi insuffler un espoir pour le secteur comme pour le pays. Alors que l'environnement et les marchés des Travaux Publics sont en pleine mutation, il démontre que les entreprises du secteur sont forces de propositions et prêtes à accompagner ces changements.

DONNEES SOCIAL

Un document comprenant des statistiques économiques et sociales a été réalisé pour la réunion paritaire de fin d'année (Obligation annuelle de négociation) en collaboration avec le Service des Affaires Sociales. Il comprend des indicateurs sur les effectifs des Travaux Publics, les mouvements de main d'œuvre, la durée du travail et les heures supplémentaires dans le BTP, ainsi que les salaires annuels moyens dans les Travaux Publics par catégorie professionnelle.

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Les Dossiers Économiques, envoyés aux FRTP et Syndicats de Spécialités sont disponibles sur le site internet de la FNTF. Il est possible de s'y abonner via le site. Ils présentent des notes de synthèse ayant pour vocation d'informer les entrepreneurs, d'analyser les données économiques propres aux Travaux Publics ou susceptibles d'intéresser la Profession. En 2014, quatre numéros des Dossiers Economiques ont été publiés. Ils ont également entièrement été revus sur le plan graphique et mise en page au cours de l'année.

Les notes de synthèse s'articulent autour de grands thèmes : conjoncture, aménagement du territoire, infrastructures, maîtres d'ouvrage, budget, structure, Europe, international, et actualité documentaire.

CAHIERS REGIONAUX

Les Cahiers Régionaux sont réalisés à la demande des FRTP. Ils leurs sont envoyés ainsi qu'au Syndicats de Spécialités et sont aussi disponibles sur l'Extranet de la FNTF. En une trentaine de pages, ce document couvre les caractéristiques essentielles d'une région et se compose de sept rubriques : portrait de région, Travaux Publics, budget des départements, intercommunalité, projets et chantiers, infrastructures de transport, l'énergie et l'eau.

En 2014, deux numéros ont été réalisés et ont porté sur les régions Centre et Ile-de-France. Par ailleurs un tableau de bord régional automatisé regroupant l'ensemble des indicateurs régionaux utilisés dans ces cahiers a été développé en 2014. Il permettra l'envoi chaque année à toutes les FRTP d'un document de synthèse reprenant toutes les données régionales.

RÉGIONS

Laurent Girou souhaite renforcer les liens avec les régions en matière de statistiques et d'information économique. Il s'agit à la fois d'apporter un meilleur service aux FRTP et de faire remonter une information régionale indispensable à la compréhension des grandes évolutions nationales. La présence et l'implication des représentants des commissions économiques régionales ou des spécialités est vivement souhaitée par Laurent Girou.

Lors des réunions des secrétaires généraux des FRTP, des synthèses sont présentées avec des études et des graphiques sur des questions d'actualité. De plus, pour assurer la cohérence du message économique de la Fédération Nationale, des Fédérations Régionales et des Syndicats de Spécialités, des présentations pour chacun d'entre eux sont disponibles, à la demande, avec les résultats des enquêtes et des mises en graphiques spécifiques.

Le développement de commission économiques régionales et le développement d'enquêtes statistiques fiables dans les régions est également souhaitée. Un travail en matière de développement d'enquête statistiques en ligne a été engagé en 2014.

INFORMATIONS SUR LES MAITRES D'OUVRAGES

Le dépouillement des budgets primitifs et des comptes administratifs des départements et d'un échantillon d'une cinquantaine d'intercommunalités est sous-traité à une organisation extérieure. Les montants consacrés au secteur des TP (travaux routiers, principalement) sont extraits afin de suivre l'activité générée par ces maîtres d'ouvrages. Plusieurs phénomènes impactent négativement les finances locales : l'année 2014 a marqué le début de la baisse des dotations, -1,5 Md euros, qui sera suivi par 3 années de baisse qui totaliseront 11 Md euros de dotations en moins.

La poursuite de la crise et de ses effets sur l'emploi touchent directement les départements en charge des prestations sociales et notamment du RSA. Par ailleurs de nombreuses décisions nationales comme la réforme des rythmes scolaires ou la hausse des salaires des agents de catégorie C pèsent aussi sur les dépenses de fonctionnement des collectivités réduisant ainsi leur épargne brute et leur capacité d'autofinancement des investissements. Les discussions sur le PLF 2015 n'ont pas permis d'aboutir à de véritables mesures de relance de l'investissement local.

A la baisse des dotations s'ajoute les incertitudes organisationnelles : la loi MAPTAM créée le statut de Métropole, une loi institue 13 nouvelles régions métropolitaines et le projet de loi NOTRe va devoir répartir les compétences entre les échelons territoriaux avec comme enjeu le choix de la collectivité qui aura la charge de la voirie départementale et les transferts financiers qui accompagneront ce transfert de compétence.

Les données issues de l'exploitation des budgets primitifs alimentent les notes sur les Départements et les Intercommunalités dans les Cahiers Régionaux, le Tableau de bord, et font l'objet d'analyses publiées dans les Dossiers Economiques. Une analyse des Budgets Primitifs 2014 des départements a été présentée lors de la commission du 25 juin : après avoir faiblement reculé en 2013, les dépenses liées aux TP affichent une nette baisse de 4,5 %.

SUIVI DES CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-REGIONS

Les CPER permettent de financer des projets de transports ferroviaires, collectifs et fluviaux. La nouvelle génération 2015-2020 réintègre également la route dans le volet « Mobilité ». 2014 a été une année blanche concernant le démarrage de cette nouvelle génération de contrats qui devraient finalement être signés au 1er semestre 2015.

L'avancement de ces signatures et le contenu des contrats pour les projets concernant les Travaux Publics fera l'objet d'un suivi particulier par le Service des Affaires Economiques. Par ailleurs, les CPER font l'objet d'un suivi se retrouvant au sein des Cahiers Régionaux ainsi que d'articles au sein des Dossiers Economiques.

SUIVI DES CHANTIERS

Les chantiers de Travaux Publics de plus de 10 millions d'euros sont recensés depuis les premières études, lorsque cela est possible, jusqu'à leur mise en service. Des analyses intitulées « Infos chantiers » font le point au cours de l'année sur les démarrages et mises en service de ces chantiers ou sur leur état d'avancement. Elles sont diffusées dans les « Dossiers économiques ».

THEMATIQUES INFRASTRUCTURES

Le Service des Affaires Economiques a également couvert les thématiques :

- « Entretien et qualité de service des infrastructures » : la collecte d'indicateurs et un état des lieux des données disponibles sur la qualité et l'entretien des réseaux ont constitué des sujets prioritaires.

Ces travaux se sont concrétisés à travers des publications (Dossiers Economiques) mais également le partenariat avec le réseau des CERC dans le cadre du lancement d'un Baromètre des TP.

- « Infrastructures et développement socio-économique » : un travail de collecte, traitement et synthèse des travaux portant sur l'impact positif des infrastructures sur les territoires ou le pays a été entrepris. Une remise à plat des calculs établissant le nombre d'emplois directs et indirects attachés à un chantier a également été menée en début d'année.

Ces thématiques ont permis d'enrichir les travaux sur le Rapport Annuel de la FNTP, ainsi que différentes démarches de communication et de lobbying.

STATISTIQUES EUROPEENNES

En 2014 la FNTP a participé à la réalisation du rapport statistique de la FIEC « L'activité de la Construction en Europe ». Ce dernier dresse le bilan de l'activité Travaux Publics dans les différents pays européens et présente les prévisions à court terme en vue des comparaisons possibles entre les différents pays.

RELATIONS AVEC LA PRESSE ECONOMIQUE

La conférence de presse de décembre 2014 est revenue sur un premier bilan de l'année et les prévisions pour 2015 ont été dévoilées par Bruno Cavagné. Ces prévisions s'établissent à -8 % pour le secteur. L'année 2015 sera en effet marquée par une forte baisse de l'investissement local tandis que de nombreux projets ont pris du retard (CPER, TCSP etc...) suite à la suspension/abandon de l'écotaxe.

Dossiers économiques 2014 par thème

CONJONCTURE

- Activité des Travaux Publics : rattrapage en fin d'année (DE n°145)
- Commentaires des chefs d'entreprises au 4ème trimestre 2013 : une commande publique impactée par les élections municipales (DE n°145)
- Enquête financière 2012 : une rentabilité durablement dégradée (DE n°145)
- Des perspectives d'activité en forte baisse (DE n°146)
- Commentaires des chefs d'entreprises : attentisme des collectivités locales (DE n°146)
- Dégradation sensible de l'activité (DE n°147)
- Prévisions 2014 : une activité revue à la baisse (DE n°147)
- Commentaires des chefs d'entreprises : Inquiétudes sur l'activité des prochains mois (DE n°147)
- Une fin d'année orientée à la baisse (DE n°148)
- Commentaires des chefs d'entreprises : Manque de visibilité pour 2015 (DE n°148)
- Prévisions 2015 : 3 scénarios d'activité (DE n°148)

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Des collectivités locales sous contraintes (DE n°145)
- Baisse des dotations aux collectivités : Quel impact pour les Travaux Publics ? (DE n°146)
- Contrat de plan Etat – Région. Un financement suspendu à l'écotaxe et un calendrier décalé (DE n°146)
- Enquête auprès des candidats aux municipales. Les infrastructures plébiscitées mais une pression budgétaire handicapante (DE n°146)
- Péage de transit poids lourds : Une écotaxe au rabais (DE n°147)
- Réforme territoriale : Points de vigilance (DE n°147)
- Budgets primitifs 2014 des départements : Nouvelle baisse des dépenses TP en 2014 : -4,7% (DE n°147)
- Budgets primitifs 2014 des EPCI : Baisse des dépenses TP : -7,7% (DE n°147)
- Comptes administratifs 2013 des départements : Un taux de réalisation des dépenses TP de 98% par rapport aux budgets primitifs (DE n°148)
- Investissement public local 2015 : Quelles perspectives ? (DE n°148)
- Investissement public local 2015 : L'avis des élus (DE n°148)

TERRITOIRES ET INFRASTRUCTURES

- Infos chantiers : 4ème trimestre 2013 (DE n°145)
- Emplois directs et indirects générés par les dépenses en infrastructures (DE n°145)
- Infrastructures électriques : Quel potentiel d'activité et d'emploi pour les TP à horizon 2025 ? (DE n°146)
- Qualité de service des infrastructures. Détérioration de la ponctualité ferroviaire en 2013 (DE n°146)
- Infos chantiers : 1er TRIMESTRE 2014 (DE n°146)
- Attractivité et infrastructures. Un leadership perdu, des atouts menacés (DE n°147)
- Infos chantiers : 2ème TRIMESTRE 2014 (DE n°147)
- L'investissement en infrastructures - Un socle pour l'emploi et la croissance (DE n°148)
- Infos chantiers : 3ème TRIMESTRE 2014 (DE n°148)

EUROPE ET INTERNATIONAL

- Une nouvelle programmation s'engage pour la politique de cohésion (DE n°145)
- Vers un plan d'actions européen sur le financement à long terme de l'économie européenne (DE n°146)
- Premier appel à propositions ambitieux pour les grandes infrastructures européennes (DE n°148)

ACTUALITE DOCUMENTAIRE

- Sites web recommandés, ouvrages et annonces de colloques (DE n°145, DE n°146, DE n°147, DE n°148)

Marchés

Président : Emmanuèle Perron

Rapporteur : Marie Eiller-Chapeaux

Introduction générale : la vie de la Commission des Marchés

- **Priorités d'actions :**

Les priorités d'actions de la Commission des Marchés ont été intégrées dans le plan d'actions global de la FNTP pour les années 2014-2016. Les annales ci-après détaillent les principales réalisations de la Commission sur la base de ce plan d'actions.

- **Des contacts étroits avec la Direction des Affaires juridiques de Bercy**

Alors que le droit de la commande publique est en constante évolution, Emmanuèle PERRON a entretenu des contacts étroits avec le nouveau Directeur de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy, Jean MAIA, tout au long de l'année.

Jean MAIA et Catherine DELORT, sous-Directrice du Bureau de la commande publique ont également participé à la réunion de la Commission des Marchés du 19 mars 2014. Cet échange a été l'occasion de faire entendre les préoccupations concrètes des entrepreneurs dans un contexte économique difficile, marqué par une pression durable sur les prix, des contraintes réglementaires toujours croissantes sur les titulaires des marchés et, globalement, un rapport de forces fortement déséquilibré entre les acheteurs publics et les candidats.

- **Réorganisation et renouvellement de la Commission des Marchés**

L'organisation des travaux de la Commission des Marchés a été modifiée en juin 2014.

Afin de renforcer les échanges et la transversalité entre les différents groupes de travail existants, ont été actées :

- la transformation des groupes de travail actuels en Comités thématiques,
- la création de groupes de travail transversaux sur des sujets d'actualité.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les entreprises du secteur et leur impact sur les trésoreries, un premier groupe de travail portant sur les améliorations à apporter aux régimes des cautions et garanties a été mis en place. Une première réunion s'est tenue le 28 novembre 2014. Y participent notamment les membres du Comité « gestion contractuelle » et du Comité « trésorerie et variation des prix ». Stéphane FAUCHER et Jacques ALLEMAND, respectivement Président de ces deux Comités, en assurent la co-animation.

Il a également été décidé de mettre en place une réunion semestrielle de coordination entre les Présidents des Comités de la Commission des Marchés.

Enfin, pour assurer une représentation équilibrée des Régions et Spécialités, un renouvellement des membres de la Commission a été mené en juillet 2014.

Comité « COMMANDE PUBLIQUE » (marchés publics, contrats de partenariat, concessions)

Présidé par Emmanuèle PERRON

Encadrement européen de la commande publique

Les trois nouvelles directives «marchés publics» («classiques» et «secteurs») et «concessions» du 26 février 2014 ont été publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne le 28 mars 2014. Elles doivent être transposées en droit français avant le 18 avril 2016.

Transposition partielle anticipée des directives

Le décret portant mesures de simplification du 26 septembre 2014 a transposé de façon anticipée :

- le plafonnement du CA annuel maximum exigé des candidats à deux fois le montant du marché ;
- les modalités de constitution des dossiers de candidatures (documents et renseignements à fournir). Comme le demandait la FNTP, la généralisation des attestations sur l'honneur ne figure pas dans le décret. Cette généralisation sera mise en œuvre dans le cadre du formulaire européen unique de réponse aux marchés publics (DUME) ;

- la procédure de partenariat d'innovation. Elle porte sur des «travaux nouveaux ou sensiblement améliorés qui répondent à un besoin qui ne peut être satisfait par des travaux déjà disponibles sur le marché». Le partenariat peut être conclu entre l'acheteur et une ou plusieurs entreprises et comprend des phases successives (R&D puis acquisition des travaux). Il doit prévoir les modalités de sélection des partenaires et les conséquences financières. La FNTP a alerté les pouvoirs publics sur la nécessité de respecter strictement confidentialité des informations communiquées par les candidats.

Engagement d'une réforme globale de la commande publique

Sur habilitation du Parlement, le projet d'ordonnance mis en concertation le 22 décembre 2014 engage une réforme majeure de la commande publique avec une volonté affichée de simplification (abrogation du code des marchés publics, de l'ordonnance de 2005 sur les personnes non soumises au code des marchés et de l'ordonnance de 2004 sur les contrats de partenariat).

Cette réforme va donc bien au-delà de la simple transposition des nouvelles directives « marchés publics ».

Dans ce contexte, les actions menées par la Commission des Marchés visent à :

- éviter toute « sur-transposition » qui pénaliserait les entreprises françaises,
- conserver des points essentiels : traitement des offres anormalement basses, variantes etc.
- préserver les acquis nationaux obtenus de haute lutte.

Au courant de l'année 2014, ce sont surtout les montages en partenariat public/privé qui ont cristallisé les oppositions, particulièrement au Parlement.

Encadrement des PPP en France

La mission des Sénateurs SUEUR et PORTELLI a donné lieu à un rapport du Sénat le 16 juillet 2014, sur lequel Bruno CAVAGNÉ avait été auditionné. Différentes préconisations pour encadrer le recours aux PPP ont été intégrées dans deux textes législatifs du 30 décembre 2014 :

- la loi de simplification de la vie des entreprises prévoit une refonte des contrats de partenariat qui seront intégrés dans le champ des marchés publics. Le projet d'ordonnance correspondant prévoit les encadrements suivants :
 - de nouvelles modalités d'évaluations préalables des projets et de leur soutenabilité financière,
 - un seul cas de recours fondé sur le « bilan plus favorable » de ces marchés par rapport aux autres montages contractuels,
 - l'instauration d'un seuil financier minimal.
- la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 du 29 décembre 2014 encadre également le recours aux contrats de partenariat :
 - à partir du 1er janvier 2015, seul l'Etat peut conclure des contrats de partenariat pour le compte de certains organismes centraux (dont VNF, Société du Grand Paris, etc.),
 - à partir du 1er janvier 2016, les collectivités territoriales et leurs établissements devront produire une évaluation préalable et faire examiner leurs projets par la MAPPP et la DGFIP. Ces modalités de contrôle sont en fait un véritable droit de veto sur les projets en PPP des collectivités.

Le Président Bruno CAVAGNÉ est intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet auprès du Ministre de l'Economie, Emmanuel MACRON, notamment par courrier du 28 octobre 2014.

De nouvelles interdictions de soumissionner dans la commande publique

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 a introduit de nouvelles interdictions de soumissionner aux marchés publics pour des infractions en matière de discrimination et non-respect de l'obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle. La FNTP a vivement contesté ces dispositions désormais introduites dans les documents de marché.

Contribution aux travaux de l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP)

Au cours de l'année 2014, la FNTP a poursuivi sa contribution active à l'OEAP qui influence largement les positions de la DAJ de Bercy sur l'évolution du droit de la commande publique.

- Le guide actualisé sur l'insertion par la commande publique a été mis en ligne sur le site de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy le 22 décembre 2014. La FNTP a obtenu des avancées sur l'élargissement des publics éligibles (contrats d'apprentissage et de professionnalisation).
- Sur le sujet des clauses sociales, la FNTP et le MEDEF ont également travaillé avec AVE (Alliance Villes Emploi) pour la rédaction de fiches

techniques portant notamment sur la mutualisation des clauses et la suspension des clauses d'insertion en cas de difficultés économiques des entreprises (autres que le chômage partiel et le licenciement économique).

RSE et commande publique

La FNTP est présente dans un groupe ad hoc via le MEDEF au sein de la plateforme RSE/France Stratégie. Elle reste vigilante envers les initiatives «RSE», sans lien avec l'objet des marchés, dans le cadre de la transposition des directives.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire impose désormais que certaines personnes morales adoptent un schéma d'achat socialement responsable, relatif à l'intégration de travailleurs handicapés et défavorisés dans le cadre de la commande publique. Cette obligation s'applique aux personnes réalisant un montant total annuel d'achats supérieur à 100 millions d'euros HT.

Promotion de l'innovation et protection de la création technique dans les marchés

- Poursuite des travaux entre la FNTP et l'IDRRIM concernant les outils juridiques de promotion de l'innovation dans les marchés publics, en particulier le recours aux variantes.
- Action sur la proposition de directive européenne sur les secrets d'affaires : la FNTP, en liaison avec le MEDEF et la FIEC, s'efforce d'obtenir l'intégration des aspects confidentiels des offres des entreprises dans le champ des secrets d'affaires. Ce texte devrait être voté le 16 avril 2015.

Comité « CONCURRENCE DELOYALE/ ACTIONS MEDEF » Présidé par Emmanuèle PERRON

Au cours de l'année 2014, le Comité a poursuivi ses actions visant à lutter contre toutes les formes de concurrence «anormales», qu'elles émanent d'entités publiques ou d'entreprises privées.

Directives relatives à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, dans les secteurs des réseaux et à l'attribution des concessions
Les trois nouvelles directives «marchés publics» («classiques» et «secteurs») et «concessions» du 26 février 2014 consacrent l'extension du champ du « in house » et de la coopération entre entités publiques, au détriment du secteur privé.

Le projet d'ordonnance de transposition mis en concertation le 22 décembre 2014 transpose, à ce stade, littéralement, les dispositions des directives contestées par la FNTP :

- «in-house» : abaissement du seuil du « contrôle » exercé par les entités publiques à 80% des activités de l'entité contrôlée ;
- possibilité pour les entités publiques de réaliser jusqu'à 20% d'activités sur le marché concurrentiel.

Sociétés Publiques Locales (SPL)

Le suivi des créations de SPL ou de la transformation de SEM en SPL se poursuit dans le cadre de l'Observatoire mis en place avec le MEDEF.

- En 2014, la Fédération des Entreprises publiques locales (FedEpl) et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) ont réalisé une étude qui dresse un premier bilan des secteurs d'intervention des SPL/SPLA recensées : l'aménagement, les transports et mobilités, l'environnement et les réseaux.
- malgré le suivi attentif des SPL par le MEDEF, aucun cas de distorsion de concurrence avéré n'a pu être établi dans le secteur jusqu'à présent.

SEM à opération unique (SEMOU ou SEMOP)

La loi du 1er juillet 2014 a établi le cadre juridique de cette nouvelle SEM :

- il s'agit d'une nouvelle forme de société constituée à l'initiative d'une collectivité locale ou d'un groupement de collectivités avec une ou plusieurs entreprise(s) privée(s),
- à l'issue d'une mise en concurrence, la SEM sera directement attributaire du contrat de prestation ou de travaux qui y est associé. La SEMOU pourra gérer tant un marché public qu'une délégation de service public (DSP) ou une concession.

Les premières analyses incitent à la prudence sur les avantages économiques que pourraient en tirer les entreprises de travaux publics en tant qu'actionnaire opérateur. La FNTP sera très attentive aux premiers cas concrets d'application pour évaluer l'impact de ce nouvel outil.

Loi relative à la « concurrence sociale déloyale » du 10 juillet 2014

Elle vise à :

- transposer dans la législation française certaines dispositions prévues dans la nouvelle Directive relative au détachement du 25 mai 2014,
- renforcer l'encadrement des relations de sous-traitance et la lutte contre le travail illégal.

Les nouvelles obligations introduites par cette loi s'appliquent à tous les donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage publics ou privés, y compris les entreprises principales. La FNTP a soutenu ces dispositifs destinés à lutter contre le travail dissimulé :

- renforcement des procédures et contrôle du détachement,
- extension des responsabilités des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre envers les co-contractants et sous-traitants,
- répression accrue des infractions en matière de travail illégal. Dans ces deux derniers cas, les nouvelles dispositions s'appliquent aux salariés de tous les cocontractants ou sous-traitants, quel que soit leur pays d'établissement

Les décrets d'application de cette loi n'ont pas été publiés en 2014.

Concurrence intra-européenne

- Une cellule de veille a été mise en place en liaison avec les FRTP pour évaluer les conditions d'attribution des marchés, en particulier dans les zones frontalières.
- Au titre des mesures préventives, la FNTP a élaboré un document à destination des maîtres d'ouvrage qui rappelle les règles à respecter pour attribuer un marché à une entreprise européenne et les responsabilités et risques encourus.
- La Commission « Social » de la FNTP a intégré cette démarche de lutte contre le « dumping social » dans l'Agenda Social des Travaux Publics.

Initiatives en faveur de l'emploi « local »

Les collectivités locales manifestent une préoccupation croissante sur l'impact « local » de la commande publique. Des projets de Chartes impliquant les FRTP sont relayés à la FNTP. Ils présentent parfois le risque de renforcer, sans distinction, les exigences de performance sociale ou environnementale dans l'attribution des marchés.

Il convient d'être vigilant sur les risques de telles propositions en faveur de l'emploi «local» qui risquent d'être sanctionnées pour discrimination.

Concurrence des entreprises agricoles

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et permet aux CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) :

- de réaliser des travaux d'aménagement rural pour le compte des communes de moins de 3 500 habitants, leurs regroupements et leurs établissements (au lieu de 2 000 auparavant),
- d'intervenir pour des opérations de déneigement ou de salage de la voirie de certaines collectivités territoriales.

Comité « Dématérialisation »

Présidé par Louis DEMILECAMPS

En 2014, le Comité a poursuivi son action d'information auprès des entreprises s'agissant de la dématérialisation de la passation des marchés, il a accompagné la poursuite du projet BTP 2015 en matière de facturation électronique et s'est impliqué dans la modélisation des infrastructures au travers de la maquette numérique.

Cette volonté s'est concrétisée par :

- L'organisation d'une réunion du Comité le 20 novembre 2014 consacrée à la démonstration d'une réponse totalement dématérialisée à un marché public.
- La reprise des travaux du Groupe d'Étude des Marchés (GEM) Dématérialisation entre la DAJ de Bercy, le Service des Achats de l'Etat, le MEDEF et la FNTP pour aboutir à la rédaction d'un Guide à destination des pouvoirs adjudicateurs.
- Le suivi de l'application de l'ordonnance du 26 juin 2014 relative à la facturation électronique dans les marchés publics. La mise en œuvre de ce dispositif s'effectuera au moyen d'un «portail de facturation» unique mis à disposition par l'Etat applicable à compter du 1er janvier 2017.
- Le suivi du projet BTP 2015 s'agissant du portail de facturation électronique dans les marchés publics de travaux. Ce logiciel a fait l'objet d'une expérimentation auprès de trois collectivités «pilotes» : le Conseil Général de l'Aube (CG10), de Charentes Maritimes (CG17) et celui des Ardennes (CG08).
- Le suivi de la transposition des Directives européennes «marchés publics» en droit français notamment ses dispositions sur la dématérialisation en général et sur la maquette numérique en particulier.
- La participation au projet MINnD (modélisation des infrastructures) et l'introduction du BIM (maquette numérique) et tout particulièrement ses implications juridiques et contractuelles dans les projets de construction.
- L'initialisation d'une veille active sur la digitalisation du secteur de la construction et ses éventuelles implications sur son modèle économique

Comité « DT/DICT »

Présidé par Bernard RIETHMÜLLER

La réglementation DT-DICT, en vigueur depuis 2012, a fait l'objet de différents ajustements réglementaires entrés en vigueur le 1er juillet 2014. Ces ajustements tiennent compte des premiers retours d'expériences et expérimentations menées à Orléans et Perpignan.

L'ensemble de ces textes a fait l'objet d'une Informations n° 81 – Marchés n° 22 du 22 juillet 2014.

La FNTP a défendu des intérêts de la Profession dans les groupes de travail en charge de dossiers cruciaux : révision de la Norme AFNOR Partie 1 (d'application obligatoire), révision du Guide Technique (dont une partie est prescriptive) et mise en place du dispositif formation/QCM/ attestations de compétences/autorisations d'intervention. Ces QCM seront utilisés par les centres d'examen agréés pour délivrer les attestations de compétences permettant aux employeurs maîtres d'ouvrage et exécutants de travaux de satisfaire à l'obligation d'établissement d'autorisations d'intervention à proximité des réseaux données à leurs personnels. Elles seront obligatoires à compter du 1er janvier 2017.

L'action des travaux de l'Observatoire national DT-DICT est toujours soutenue.

Les statistiques indiquent toujours un recours abusif aux DT-DICT conjointes, ce qui fait craindre un retour aux déviances de l'ancienne réglementation DR/DICT de 1991-94.

Au titre des réalisations de l'année 2014, le Comité DT/DICT a également mis à jour le recueil de conseils pratiques destinés aux entreprises de TP afin de tenir compte des ajustements réglementaires. Il a été diffusé le 18 novembre 2014.

Ce guide est destiné à accompagner les entreprises de TP dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation tout au long des chantiers, du DCE à la réception des travaux (clauses techniques et financières, réseau électriques et travaux urgents).

Il est structuré en trois parties :

- un logigramme pour les entreprises « Etapes d'un projet et actions par l'exécutant des travaux / cas de non conformités et exemples de lettres associés » (vue d'ensemble du dispositif),
- des exemples de lettres à utiliser selon les différents cas rencontrés,
- des fiches pratiques sur divers points particulièrement sensibles de la réglementation.

Comité « FISCAL »

Présidé par Joël ROUSSEAU

Au cours de l'année 2014, le comité fiscal a poursuivi ses actions tendant à clarifier les obligations fiscales nouvelles pesant sur les entreprises du secteur.

Autoliquidation de la TVA

La loi de finances pour 2014 a introduit une obligation d'autoliquidation de la TVA par le preneur pour les travaux de construction réalisés en sous-traitance. Compte-tenu des difficultés de mise en œuvre de ce dispositif pour les entreprises, la FNTP a effectué de nombreuses démarches tout au long de l'année auprès de la Direction de la législation fiscale (DLF) afin d'en faire préciser le champ et les modalités d'application.

La FNTP a ainsi obtenu qu'une Foire aux Questions, élaborée en collaboration avec la FFB, soit publiée fin juillet 2014 sur le site « impots.gouv.fr ». Des représentants de la DLF ont également participé à une réunion d'information organisée à la FNTP le 18 septembre 2014 pour expliquer le dispositif d'autoliquidation aux entreprises et Secrétaires généraux de FRTP et Syndicats de Spécialités.

Des présentations du dispositif d'autoliquidation ont par ailleurs été organisées en région à la demande des FRTP.

Parmi les nombreuses actions menées par la FNTP sur ce sujet, la Fédération a également obtenu la modification de l'exemple concernant le paiement direct en marchés publics figurant dans l'instruction relative au dispositif d'autoliquidation. Cet exemple avait suscité beaucoup d'interrogations et de critiques de la part des entreprises dans la mesure où il impliquait un calcul de TVA « en dedans », difficile à mettre en œuvre en pratique. Après de nombreuses relances, une version modifiée de cette instruction a été publiée le 26 décembre 2014.

Enfin, un courrier commun conjoint FNTP-FFB à Michel SAPIN, Ministre des Finances le 6 novembre 2014 pour solliciter des mesures de tolérance pour les entreprises qui, de bonne foi, n'auraient pas appliqué le dispositif pendant sa première année d'application.

Difficultés liées à la mise en ligne des avis de Cotisation Foncière des Entreprises

Les avis d'imposition de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ne sont plus adressés par voie postale aux entreprises soumises à l'IS et aux entreprises non soumises à l'IS (sous certaines conditions). Lors de la consultation de ces avis apparaissent à l'écran les adresses de tous les chantiers autrefois imposables à la taxe professionnelle alors même qu'ils ne sont aujourd'hui plus imposables. Le contrôle de chacune de ces références constitue une surcharge administrative contraire aux objectifs de simplification en matière fiscale. Un courrier a été adressé à Laurent MARTEL, Sous-Directeur de la gestion fiscale des professionnels et de l'action en recouvrement de la Direction Générale des Finances Publiques, le 28 novembre 2014 afin qu'il soit remédié à ce dysfonctionnement. Ce dernier a pris contact avec la DAJ de la FNTP pour l'informer que le problème était en cours de traitement par ses services.

Les autres dossiers fiscaux présentant un caractère interprofessionnel ont été traités en liaison avec la Commission Fiscale du MEDEF (PLFR 2014 et 2015, PLFSSR 2014, Plan d'action de la DGFIP pour un contrôle citoyen avec les entreprises, Obligation annuelle de documentation prix de transfert, etc.)

Comité « GARANTIES ET ASSURANCES »

Présidé par Christian MOTARY

Au cours de l'année 2014, le comité a poursuivi ses actions pédagogiques dans le domaine des assurances qui se sont concrétisées par :

- la publication d'une plaquette dématérialisée sur les assurances des entreprises de Travaux Publics afin d'apporter un éclairage simple sur une matière souvent jugée trop technique, promouvoir les bonnes pratiques en matière de souscription des polices et répondre aux questions qui sont le plus fréquemment posées,
- l'actualisation de la rubrique Assurances du site FNTP afin de permettre aux entreprises de disposer sur une seule page de l'ensemble des informations et publications de la FNTP sur ce thème.

Parallèlement, le Comité poursuit ses actions de veille concernant les évolutions législatives et réglementaires dans le domaine des assurances afin de préserver notamment la spécificité des entreprises de Travaux Publics au regard de l'assurance décennale.

Enfin, dans le cadre de ses travaux avec la SMABTP, le Comité a pu faire valoir ses observations sur la nouvelle offre bris de machine/engins de chantier SGAM BTP (SMABTP, CAM BTP, Auxiliaire) qui sera commercialisée en 2015.

Comité « GUIDES ET PRATIQUES DE LA GESTION CONTRACTUELLE »

Présidé par Stéphane FAUCHER

Au cours de l'année 2014, le Comité a poursuivi ses travaux visant à élaborer des documents pratiques pour les entreprises de la Profession.

Ont été élaborés dans ce cadre :

- le second volume du guide pratique FNTF sur les différents montages contractuels (GME, SEP, GIE) dédié à l'exécution des travaux.
- six fiches pratiques « chantier » à partir du Guide à l'attention des conducteurs de travaux - CCAG TRAVAUX. Des entreprises d'Ile-de-France ont été associées à ces travaux qui seront diffusés en 2015 sous format dématérialisé et pourront faire l'objet de présentation en région.

Par ailleurs, le Comité a contribué activement :

- à la révision de la norme AFNOR NF P 03-002 marchés privés de génie civil dont la nouvelle version a été publiée le 3 octobre 2014 dans le cadre des travaux du Bureau de Normalisation des Techniques et Equipements de la Construction du Bâtiment (BNTEC),
- à l'actualisation des modèles de caution pour les marchés privés (garantie de paiement du maître de l'ouvrage, sous-traitance et retenue de garantie) engagée à l'initiative de la Fédération Bancaire Française.

Comité TRANSMISSION D'ENTREPRISES

Présidé par Jacques ALLEMAND

Partenariat avec le CRA/Pont Formation pour la mise en place de formations sur la Transmission

Dans le cadre du partenariat signé entre la FNTF et le CRA en 2012, une séquence dédiée à la Transmission d'entreprises et animée par un représentant du CRA a été intégrée dans les formations « Entrepreneur 21 » proposées par la FNTF aux dirigeants de PME.

Par ailleurs, la FNTF et les conseillers du Comité Transmission restent à la disposition des entreprises pour les informer et les guider dans les différentes étapes de la transmission.

Comité TRÉSORERIE ET VARIATION DES PRIX

Présidé par Jacques Allemand

SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS (ÉTUDE BTP BANQUE 2013)

L'étude 2013 de BTP Banque a été réalisée sur un échantillon de 1000 entreprises de TP représentant un CA cumulé de 9 Mds d'euros. Après une baisse de 2 points en

4 ans la Valeur Ajoutée (VA) s'est stabilisée en 2013 à des niveaux très faibles (40,5% du CA).

Les délais clients moyens restent toujours trop élevés, à 90 jours, incluant des créances anciennes (notamment des DGD et garanties non cautionnées). Les délais moyens fournisseurs se situent à 77 jours. Le niveau de trésorerie nette poursuit sa dégradation à 18 jours de production en 2013.

ENCADREMENT DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Depuis 2013, des réformes ont été engagées pour améliorer les délais de paiement et lutter contre les « délais cachés » dans le domaine de la commande publique. Toutefois, ces règles sont loin d'être toujours respectées dans la pratique.

De plus, les nouvelles dispositions introduites par la loi Consommation du 17 mars 2014 dans le domaine des relations interprofessionnelles renforcent l'inégalité de traitement entre les entreprises et les personnes relevant de la commande publique (y compris les entreprises publiques) en matière de sanctions pour non-respect des règles et délais de paiement.

Délais de paiement pour les contrats de la commande publique

L'arrêté modificatif du CCAG Travaux du 3 mars 2014 apporte différentes modifications pour réduire les délais maximum d'établissement, de transmission et de vérification du décompte général, de traitement du dossier et de production du DGD. Les délais de vérification de la demande

de paiement finale et des mémoires en réclamation sont réduits de 45 à 30 jours.

Surtout, en l'absence d'un décompte général établi par le pouvoir adjudicateur dans les délais contractuels, il prévoit la possibilité d'établir un DGD sur la base de la demande présentée par l'entreprise. Dans cette hypothèse, le titulaire déclenche une procédure d'alerte auprès du maître d'ouvrage, qui dispose de 10 jours pour réagir. A défaut, le projet de décompte général transmis par le titulaire devient le décompte général et définitif.

Ces dispositions de l'arrêté du 3 mars 2014 sont entrées en vigueur au 1er avril 2014, à l'exclusion des marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication avant cette date.

Malgré ces progrès, les entreprises sont encore fréquemment confrontées à des clauses de leurs marchés qui limitent le montant des acomptes mensuels à 80 % ou 90 % du montant du marché, en contradiction avec le code des marchés publics et le décret du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Emmanuèle PERRON a saisi la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en octobre 2014 pour dénoncer ces mauvaises pratiques.

Délais de paiement interprofessionnels : modification de l'article L 441-6 du code de commerce

Pour ce qui concerne les relations interprofessionnelles, la loi Consommation du 17 mars 2014 apporte différentes modifications contestables à l'article L 441-6 du code de commerce et particulièrement :

- L'instauration d'une dérogation spécifique pour le paiement des factures récapitulatives à 45 jours nets. La DGCCRF a diffusé pour la deuxième fois, le 29 octobre 2014, une série de fiches techniques sur les nouvelles dispositions de la loi consommation. Concernant la notion de factures récapitulatives la fiche indique les ajustements liés au CGI et la possibilité de délivrer plusieurs factures périodiques au même client au cours du même mois et pas nécessairement en fin de mois mais « avant la fin du mois ». Emmanuèle PERRON et son homologue de la FFB, François ASSELIN, sont intervenus auprès de la DGCCRF le 7 octobre 2014 afin d'obtenir une rectification dans le sens d'une seule facture récapitulative par mois civil et par client.

- le remplacement des sanctions civiles et pénales existantes pour non-respect des délais de paiement, par des sanctions administratives très lourdes, jusqu'à 375 000 euros. La loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat généralise leur application à toutes sanctions prévues à l'article L 441-6 du code de commerce. Elles sont en vigueur depuis le 3 octobre 2014, en application du décret du 30 septembre 2014.

REFONTE DES INDEX TP

Le décret relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage des Index du MEDDE à l'Insee a été publié au Journal Officiel du 7 février 2014. Il en résulte que l'Insee assure désormais la production et la diffusion de tous les index TP (et BT).

Concernant l'exercice de refonte des Index TP, la méthode, approuvée par l'Insee en novembre 2013, a été généralisée à l'ensemble des index et des Syndicats de Spécialités. Pour les accompagner dans cet exercice, Jacques ALLEMAND a poursuivi les échanges avec la majorité des syndicats de Spécialités entre novembre 2013 et l'automne 2014. La FNTF, le Moniteur et l'Insee ont publié la liste des nouveaux index le 20 octobre 2014

Les nouveaux index TP utilisés pour la révision des prix des marchés reflètent la réalité des coûts actuels des entreprises dans chaque Spécialité. Ils couvrent la quasi-totalité des activités TP. Désormais le recours à l'index TP01 ne devrait être qu'exceptionnel.

Le mode d'emploi des nouveaux index a fait l'objet d'un Bulletin d'Informations diffusé le 16 décembre 2014.

INFORMATIONS

MARCHÉS

JANVIER

N°

- 1 Nouveaux seuils pour certains marchés et contrats de travaux à compter du 1^{er} janvier 2014.
- 2 Le contrat de sous-traitance du BTP a été mis à jour.
- 3 Récapitulatif des informations « Marchés » publiées au cours de l'année 2013.

FÉVRIER

- 4 Délais de paiement et intérêts moratoires

MARS

- 5 Comité de médiation et d'arbitrage des Travaux Publics.
- 6 La passation des marchés de travaux de certains organismes non soumis au code des marchés publics.
- 7 Signature d'une charte SNCF INFRA/FNTP/SETVF pour l'achat et la réalisation optimisée des travaux ferroviaires.
- 8 Sous-traitance - rappels : précisions sur le régime d'autoliquidation de la TVA.
- 9 Accélération du paiement du solde des marchés soumis au CCAG Travaux 2009.

AVRIL

- 10 Actualité Jurisprudence et doctrine - AJD.
- 11 De nouvelles règles pour les délais de paiement dans les relations interprofessionnelles et les marchés privés.

MAI

- 12 Mise en ligne d'une plaquette sur les assurances des entreprises de Travaux Publics.

JUIN

- 13 Pratiques anticoncurrentielles locales des possibilités de transaction accrues.
- 14 Marchés publics - Lutte contre le travail dissimulé.

JUILLET

- 15 Expérimentation Marché Public Simplifié – MPS.
- 16 Autoliquidation de la TVA pour les travaux réalisés en sous-traitance - modification du formulaire DC4.
- 17 Marchés publics et facturation électronique
- 18 Société d'économie mixte à opération unique – SEMOP
- 19 Guide pour l'organisation et la gestion contractuelles d'un marché de travaux - Mise en ligne du volume 2
- 20 Location d'engin avec chauffeur et notion de prêt de main d'œuvre.
- 21 Assurance décennale obligatoire de nouvelles obligations.
- 22 Travaux à proximité des réseaux - Entrée en vigueur des ajustements réglementaires de la réforme DT-DICT.

AOÛT

- 23 Réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives : ordonnance du 12 mars 2014.

SEPTEMBRE

- 24 Nouveaux formulaires DC1 et DC4 - Nouvelles interdictions de soumissionner - Loi égalités femmes/hommes.
- 25 Economie sociale et solidaire - Impacts sur la commande publique.
- 26 Actualité Jurisprudence et Doctrine – AJD.
- 27 Lutte contre le travail illégal : nouvelles dispositions en matière de travailleurs détachés et de concurrence déloyale.
- 28 Assurance décennale obligatoire -Précisions de l'administration.

OCTOBRE

- 29 Simplification de la vie des entreprises - Mesures concernant le droit des sociétés.
- 30 Modification du code des marchés publics et de la passation d'autres contrats de la commande publique.
- 31 Entrée en vigueur des sanctions administratives en cas de non respect des délais de paiement interprofessionnels.
- 32 Actualisation du guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics
- 33 Refonte des index TP en 2014.

NOVEMBRE

- 34 Nouvelle version de la plaquette sur les assurances des entreprises de Travaux Publics
- 35 Travaux à proximité des réseaux - Nouvelle version du recueil de conseils pratiques pour les entreprises de Travaux Publics.

DÉCEMBRE

- 36 Les nouveaux index TP base 2010.

INFORMATIONS

FISCAL

JANVIER

N°

- 1 Liste chronologique des informations « Fiscal » parues en 2013.
- 2 Contrôle fiscal des comptabilités informatisées obligatoire à compter du 1er janvier 2014.
- 3 Comptes courants d'associés – Taux maximum des intérêts déductibles.
- 4 Taxe d'apprentissage et investissement construction indemnités de congés payés versées par les caisses de congés payés.
- 5 Autoliquidation de la TVA pour les prestations de construction réalisées en sous-traitance.

FÉVRIER

- 6 Taux réduits de la TVA applicables dans les logements - modèles d'attestation 2014.
- 7 Loi de finances pour 2014 et loi de finances rectificative pour 2013.

MARS

- 8 Utilisation du gazole non routier dans les tracteurs de type agricole.
- 9 Sous-traitance – Rappels – Précisions sur le régime d'autoliquidation de la TVA.

AVRIL

- 10 Nouveaux taux de TVA de 10% applicable dans les logements – Dérogation – Prise en compte des intempéries.
- 11 Comptes-courants d'associés – Taux maximum des intérêts déductibles.
- 12 Barème des frais d'automobile pour l'année 2013.

JUILLET

- 13 Remboursement partiel de la TICPE sur la gazole – Premier semestre 2014.

AOÛT

- 14 Comptes-courants d'associés – Taux maximum des intérêts déductibles.

SEPTEMBRE

- 15 Actualité – Jurisprudence et doctrine (AJD).
- 16 Autoliquidation de la TVA pour les travaux de construction réalisés en sous-traitance – FAQ.

OCTOBRE

- 17 Loi de finances rectificative pour 2014.
- 18 1er octobre 2014 – Télétransmission obligatoire en matière de TVA.
- 19 Comptes-courants d'associés – Taux maximum des intérêts déductibles.
- 20 Comptabilité dématérialisées, mise en ligne d'un testeur par l'administration fiscale.
- 21 CFE et IFER : Avis d'imposition en ligne.

NOVEMBRE

- 22 Nouveaux tarifs de la taxe sur les véhicules de société.

DÉCEMBRE

- 23 Nouveaux tarifs de la taxe sur les véhicules de société – Erratum.
- 24 Nouvelles règles de comptabilisation des terrains de carrières.

Europe - International / SEFI

Président : Bruno DUPETY

Rapporteurs : Marie EILLER-CHAPEAUX, Nicolas GAUBERT et Michel DEMARRE

POURSUITE DE LA COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LA FFB SUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Pour assurer un périmètre de représentation légitime et efficace, les activités européennes et internationales de la FNTP font l'objet d'une coordination quotidienne avec la FFB, et de réunions régulières au sein du « Comité de Liaison Europe-International ».

A ce titre, en 2014, les Commissions traitant de l'international dans les deux fédérations se sont réunies conjointement à deux reprises, conformément aux décisions arrêtées en 2010 par leurs deux Présidents respectifs.

Par ailleurs, depuis 2010, la lettre européenne de la FNTP « Europe, le point sur... » est devenue une lettre d'information commune à la FFB et à la FNTP au format renouvelé. Désormais bimestrielle, cette lettre est consacrée à l'actualité européenne intéressant le secteur et aux actions menées par les deux Fédérations.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Le Service International/SEFI couvre les aspects juridiques, économiques et financiers qui conditionnent l'accès et le maintien des entreprises françaises de Travaux Publics sur les marchés extérieurs. Il entretient une veille régulière sur l'activité de la concurrence, sur les politiques et financements des banques multilatérales de développement, ainsi que sur les politiques publiques et les règles de la commande publique des principaux Etats où les entreprises sont présentes, et qui sont susceptibles d'affecter la réalisation d'infrastructures de travaux publics.

Il apporte sa contribution à la définition des politiques nationales, européennes et internationales affectant l'activité internationale de ses membres. Pour ce faire, il participe régulièrement aux travaux de différentes fédérations représentatives de la profession. Il intervient également, seul ou en association avec des instances nationales et internationales représentatives du secteur privé, auprès des Organisations et Institutions Financières Internationales et des Directions Générales de l'Union européenne en charge de son action extérieure.

Enfin, à leur demande, il répond aux demandes d'informations de ses membres et appuie les diverses demandes des commissions des entreprises engagées à l'international.

Direction internationale du Medef

Cette Direction anime deux Commissions et de nombreux comités traitant de sujets importants pour les entreprises : Commission Internationalisation et Exportation, rattachée au Pôle Internationalisation/Filières (et les comités correspondants, notamment commerce extérieur, implantations à l'étranger, intelligence économique, principes directeurs et déontologie internationale); Commission International, rattachée au Pôle International/Europe (négociations multilatérales). Le Service International/SEFI continue d'apporter sa contribution à ces diverses entités.

Les principaux sujets traités en 2014 ont été :

- l'intégration de clauses de Responsabilité sociale et environnementale dans les contrats, particulièrement dans les pays en voie de développement bénéficiant de l'aide des institutions financières bilatérales (parmi lesquelles l'Agence Française de Développement, laquelle a publié un cahier des charges en ce sens), avec l'objectif de rétablir des conditions de concurrence plus équitables, et pour ce faire d'étendre ce processus aux institutions multilatérales ;
- l'évolution des règles et normes relatives à la lutte contre la corruption, avec notamment le projet du Service Central de Prévention de la Corruption de lignes directrices visant à renforcer la lutte contre la corruption, et le projet d'élaboration d'une norme ISO sur la lutte contre les pots de vin.

En complément, le service international/SEFI est régulièrement associé aux travaux de Medef International, dont ceux du comité Afrique et du comité Banque Mondiale.

Organisations internationales

Le Service International/SEFI est intervenu régulièrement auprès des principales banques multilatérales de développement et d'autres organisations internationales.

Banque Mondiale

La conclusion négative du « Use of Country Procurement – UCS » a conduit la Banque Mondiale à mettre en chantier une révision en profondeur de sa politique de Procurement. Elle a constitué à cet effet un groupe conseil « International Advisory Group for Procurement - IAGP » auquel le Service International/SEFI a participé aux côtés de CICA et des EIC. Ce processus devrait être finalisé en 2015.

Il a également participé à la mission annuelle de Medef International auprès de la Banque Mondiale. Si les thèmes du procurement et des PPP sont toujours abordés, en 2014 le sujet majeur était les villes durables. Le service international continue par ailleurs d'animer la réflexion sur l'amélioration de la préparation des projets («WPP», Well-Prepared Project, concept transverse qui, au-delà des banques multilatérales, est désormais repris par de nombreuses instances internationales, telles que le G20, FIDIC, l'association mondiale de la route - AIPCR).

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le Service International/SEFI est intervenu régulièrement dans les groupes de travail de l'OCDE sur des sujets variés, en particulier en participant, pour le compte du BIAC (Business and Industry Advisory Committee), au High Level Forum dans le cadre du comité d'aide au développement. Il est notamment intervenu en faveur de la comptabilisation des garanties dans l'aide publique, et sur la promotion des PPP.

Commission économique pour l'Europe des Nations-unies

Le Service International/SEFI poursuit, en lien avec CICA, son appui aux démarches visant à la création en France d'un Centre d'Excellence sur les PPP. Cette initiative a reçu le soutien officiel du ministre Emmanuel Macron.

European International Contractors (EIC)

Le Service International/SEFI participe aux différents groupes de travail des EIC, à ses assemblées générales de printemps et d'automne et aux réunions périodiques des représentants permanents des fédérations membres (PO meeting).

Les analyses et propositions les plus importantes menées dans ces différents groupes sont en ligne avec les démarches entreprises auprès des agences bilatérales d'Aide au développement, des banques de Développement, des directions générales de la Commission européenne en charge de l'action extérieure et de l'aide au développement de l'Union européenne.

Les sujets les plus importants traités en 2014 par les groupes de travail des EIC ont été, comme en 2013 :

- Groupe de travail Afrique : finalisation d'un instrument financier européen mixte, dénommé «ITF blending 2.0» (Infrastructure Trust Fund), délivrant aux banques commerciales une garantie, couplée à une bonification de taux d'intérêt en faveur des pays emprunteurs ; les actions de promotion se sont concrétisées, en juillet 2014, par l'organisation à Bruxelles d'une réunion sur ce sujet, rassemblant trois directions de la commission (développement, commerce et service européen pour l'action extérieure), ainsi que des représentants d'institutions financières (BEI, AFD, KfW..), d'assureurs crédit et de banques commerciales.
- Groupe de travail Finances-PPP : poursuite des travaux sur le Centre d'Excellence sur les PPP,
- Groupe de travail «Conditions contractuelles» : poursuite du dialogue avec FIDIC sur les cahiers des charges ; harmonisation des clauses sociales et environnementales des agences d'aide bilatérale (AFD, KfW,
- Groupe de travail «Éthique» (en liaison avec la FIEC) : examen du projet de norme ISO «Anti-Bribery».

Actions particulières

Le Service International/SEFI suit des dossiers spécifiques, par exemple sur certains pays cibles. C'est le cas de l'Algérie, pays pour lequel un protocole d'accord de partenariat a été signé en 2012 avec la Confédération Algérienne du Patronat ; les discussions avec les différentes parties prenantes, et notamment les pouvoirs publics français et algériens, se sont poursuivies en 2014.

Publications :

- Principaux enseignements à tirer du Top 250 d'ENR (parution annuelle)
- Panorama de l'industrie mondiale de la construction à l'international en 2013 (parution annuelle)
- Veille internationale
- Liste des principaux contrats remportés en 2013 (version française et anglaise)
- Plaquette des résultats internationaux des entreprises françaises en 2013

- Note sur les résultats internationaux des entreprises françaises en 2013
- Dernières insertions sur l'extranet (parution trimestrielle).

ACTIVITÉS EUROPÉENNES

Le volet « Europe » des activités de la Commission Europe-International/SEFI se traduit par des actions de veille et la promotion politique des positions de la Profession sur les questions relevant de la compétence de l'Union européenne. Elle coordonne également les relations de la FNTP avec la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC) et ses fédérations membres.

L'année 2014 a été marquée par le démarrage du cadre financier pluriannuel 2014-2020 avec notamment le lancement de nouveaux financements européens en faveur des infrastructures : l'instrument financier dédié aux infrastructures européennes, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, et le soutien financier au titre des fonds structurels.

L'année 2014 a aussi été marquée par un profond renouvellement du cadre institutionnel européen. En effet, le Collège des Commissaires européens a été renouvelé, sous l'autorité d'un nouveau président, Jean-Claude Juncker. Mettant l'accent sur une plus grande coordination entre les différents portefeuilles sectoriels, la nouvelle Commission a mis l'accent sur la croissance et la relance de l'investissement. C'est la raison pour laquelle Jean-Claude Juncker a annoncé la mise en place d'un Plan d'investissement de 315 milliards d'euros qui verra le jour en 2015. Le Parlement européen a également été renouvelé en 2014, se traduisant notamment par une perte d'influence de la représentation française.

Le démarrage de financements européens pour soutenir les infrastructures

Le « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe »

En septembre 2014, la Commission européenne a lancé le premier appel à propositions, doté de 11,9 milliards d'euros au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Pour rappel, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), dédié aux infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications est doté de 29,3 milliards d'euros. Près de 80 % de l'enveloppe totale (23,17 milliards, contre seulement 8 milliards pour la période 2007-2013) sont consacrés aux infrastructures de transport, dans le cadre du réseau transeuropéen de transport. Ainsi, les études pourront être cofinancées à hauteur de 50 % et les travaux liés à la réalisation de projets transfrontaliers pourront bénéficier jusqu'à 40 % du soutien de l'UE. En France, le canal Seine-Nord Europe ou le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin sont directement concernés.

La FNTP et la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC), qui avaient soutenu le principe d'un instrument financier commun à l'ensemble des grandes infrastructures européennes, se sont mobilisées pour diffuser les informations relatives au lancement opérationnel du MIE et valoriser ces opportunités de travaux pour les entreprises françaises.

La politique de cohésion

La politique de cohésion, dédiée au développement régional, est dotée de 325,1 milliards d'euros.

Les infrastructures de transport occupent désormais une place relativement modeste, conformément au principe de concentration thématique qui met l'accent sur quelques objectifs ciblés (la recherche et l'innovation, les PME, les TIC et l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables). L'adoption par la Commission européenne de l'accord de partenariat (qui définit les champs d'intervention des fonds européens en France), et d'une très grande partie des programmes opérationnels régionaux se sont traduits par le lancement effectif de la programmation 2014-2020 des fonds européens structurels et d'investissement. L'ensemble de ces fonds représente une enveloppe totale de 26,7 milliards d'euros pour le territoire français.

Le transfert de la compétence de la gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER), qui couvre plus spécifiquement des actions concernant le Secteur, aux conseils régionaux est la principale innovation de la programmation qui s'engage. Une assistance spécifique est apportée aux FRTP dans ce contexte par le Service Europe de la FNTP.

Le Plan Juncker : un instrument financier en faveur de la relance de l'investissement en Europe

La priorité principale du nouveau président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, désigné par les Chefs d'Etat et de gouvernement et investi par le Parlement européen en 2014, est de créer un cadre favorable à la relance économique. Jean-Claude Juncker a présenté, en novembre, un plan d'investissement destiné à relancer la croissance et l'emploi en Europe sur la base de fonds provenant du budget européen et de la Banque européenne d'investissement (BEI) afin de lever 315 milliards d'euros en trois ans. Le plan d'investissement devrait être opérationnel rapidement pour mener des actions au cours des trois prochaines années (2015-2017), par l'intermédiaire d'un nouvel instrument financier (le Fonds européen pour les investissements stratégiques). Il sera garanti à hauteur de 21 milliards d'euros par le budget de l'Union européenne (16 milliards d'euros) et par la Banque européenne d'investissement (5 milliards d'euros).

Dès l'automne 2014, la FNTP et la FIEC ont activement contribué aux réflexions de la « task force », mise en place par la Commission et la BEI, en collaboration avec les États membres, en vue de recenser les obstacles à l'investissement et d'examiner les projets potentiels (dont les infrastructures de transport et d'énergie).

Sur ces sujets d'accès aux financements, la FNTP occupe une place privilégiée au sein de la FIEC. En effet, elle anime un nouveau groupe de travail dans le cadre de la commission Economique et juridique (ECO, présidée par Jean-Louis Marchand), intitulé « Infrastructure and Financing », présidé par Jean-François Ravix, rapporteur du précédent groupe de travail « Infrastructures de transport ». Constitué dans un souci de rationalisation des groupes de travail au sein de la FIEC, ce groupe de travail traite du financement des infrastructures au sens large, à la fois les fonds européens et les montages financiers et contractuels. À ce titre, Vincent Piron, précédemment président du groupe de travail « PPP et Concessions », assure la fonction de vice-président. Par ailleurs, conformément à l'approche de la Commission européenne et à la mise en place d'un instrument européen commun aux grandes infrastructures européennes de transport, d'énergie et de télécommunications (Mécanisme pour l'interconnexion en Europe), ce groupe de travail a vocation à couvrir à la fois les infrastructures de transport et d'énergie. Daniel Boscari, précédemment président du groupe de travail « Réseaux d'énergie », rattaché à la sous-commission TEC-3 « Environnement » de la FIEC, a la responsabilité d'animer les travaux dans le domaine des infrastructures d'énergie.

Par ailleurs, le groupe de travail « Financements européens des infrastructures », sous l'égide de la Commission Europe-International/SEFI, a poursuivi ses travaux afin de nourrir les réflexions de la FNTP sur ces thématiques et a associé ponctuellement à ses réunions des acteurs institutionnels et experts dans le domaine du financement des infrastructures. Enfin, la FNTP a poursuivi le travail de suivi et de contribution concernant la politique de cohésion pour la période 2014-2020, en intervenant régulièrement auprès des FRTP.

L'adoption du nouveau paquet « commande publique »

La procédure d'adoption législative de la révision des directives « marchés publics »

La FNTP et la FIEC se sont activement mobilisées lors de la révision des directives « marchés publics » (directive « secteurs classiques » et directive « secteurs spéciaux », soit l'eau, l'énergie et les transports) définitivement adoptées le 26 février 2014.

La concertation se poursuit au sein de la FIEC et en liaison avec la Commission européenne dans la phase de transposition. Elle porte notamment sur le règlement qui doit établir le « document unique de marché européen », formulaire commun qui doit se substituer aux formulaires de candidatures actuels utilisés notamment en France (DC 1, DC2).

La nouvelle directive sur les concessions de travaux et de services a également été définitivement adoptée le 26 février 2014. Ce texte répond surtout à un besoin identifié dans les Etats membres qui ne disposent, à l'heure actuelle, d'aucun cadre juridique adapté et l'action du secteur a porté sur la promotion d'une approche « légère » d'encadrement, préservant les formes nationales de gestion des travaux et services concernés.

La Commission des Marchés assure le suivi ces travaux de transposition de ces textes en droit français, qui doit intervenir d'ici le mois d'avril 2016.

Début des travaux parlementaires sur la directive relative aux secrets d'affaires

La FNTP, en liaison avec la MEDEF et le FIEC, soutient des amendements pour intégrer les aspects confidentiels des offres, désignés comme tels par entreprises dans le cadre des marchés publics et privés. Des contacts sont entretenus notamment avec la Rapporteuse en Commission juridique du Parlement européen, Constance Le Grip.

Le vote en commission est prévu au printemps 2015.

L'adoption de la directive relative à l'exécution de la directive sur le détachement de travailleurs

La nouvelle directive concernant le détachement de travailleurs a été adoptée le 15 mai 2014. Il s'agit d'une avancée importante dans la lutte contre les fraudes et le dumping social. Elle permet aux Etats membres de l'Union de renforcer les contrôles nationaux et établit un dispositif de responsabilisation des donneurs d'ordre vis-à-vis de leur sous-traitant direct dans le secteur de la construction lorsque celui-ci n'a pas respecté ses obligations en matière salariale.

Sur ce sujet, le service Europe de la FNTP, en liaison avec la Commission Sociale, a multiplié les rencontres au Parlement européen et auprès des autorités françaises, dans la perspective d'un accord.

Des craintes au sujet de la proposition sur la société unipersonnelle

La proposition de directive relative aux sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée a été présentée le 9 avril 2014. Il s'agit d'harmoniser les exigences pour la création d'entreprises à un seul associé au sein de l'UE et d'alléger radicalement les procédures (immatriculation en ligne, possibilité de séparer les sièges « statutaire » et « effectif », capital social minima de 1 euro,...)

Compte tenu des risques d'optimisation fiscale et sociale, la FNTP défend un certain nombre d'amendements visant à empêcher les abus éventuels liés à un tel statut.

Poursuite des missions et des échanges avec les institutions européennes

Dans le cadre des élections européennes de mai, la FNTP s'est mobilisée auprès des candidats pour les sensibiliser aux préoccupations du Secteur (avec un accent sur la concurrence déloyale et l'importance d'assurer des financements européens pour relancer l'investissement).

En outre, le bilan de la législature 2009-2014 et les perspectives du secteur de la construction pour les élections européennes étaient à l'ordre du jour du Cercle BTP organisé le 5 février (en présence de Bruno Cavagné). Dans le prolongement du renouvellement du Parlement européen, un second Cercle BTP s'est tenu le 21 octobre (en présence de Jean-Louis Marchand, Vice-Président de la FIEC) afin de présenter les défis pour le Secteur (relance de de l'investissement ; aspects sociaux et formation) dans le cadre de la nouvelle législature (2014-2019).

Enfin, le service Europe de la FNTP a poursuivi en 2014 l'organisation de missions à Bruxelles afin d'informer les FRTP et Syndicats de spécialités sur les activités législatives des institutions européennes intéressant le Secteur (mission des délégations SPRIR en mai).

La coopération avec les autres fédérations européennes

Au moment du renouvellement institutionnel de l'Union européenne, la FNTP a travaillé à l'élaboration d'une déclaration commune promouvant une relance de l'investissement en Europe. Cette déclaration a été soutenue par la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Fédération allemande de l'Industrie de la Construction HDB (Hauptverband der Deutschen Bauindustrie), l'association de la construction allemande ZDB (Zentralverband Deutsches Baugewerbe), l'association italienne ANCE (Associazione Nazionale Costruttori Edili) et l'association italienne AGI (Associazione Imprese Generali).

PUBLICATIONS :

Lettre européenne bimestrielle du BTP : « Europe, le point sur... »

Contributions aux « Cahiers Régionaux » et aux « Dossiers économiques »

Développement durable

**Présidée par Jean-Louis MARCHAND de janvier à mai,
puis par Jean-Christophe LOUVET de mai à décembre**

RAPPORTEUR : Stephane RUTARD

2014 est la première année de mise en œuvre du nouveau plan d'action de la commission développement durable. Dans le contexte de marasme économique actuel, ce plan répond à deux objectifs fondamentaux : être utile aux entreprises au quotidien et préparer l'avenir. Pour rappel, ses 3 orientations stratégiques sont :

- 1) Faire la différence avec la RSE,**
- 2) S'orienter vers une utilisation efficace des ressources**
- 3) Investir la ville.**

En 2014, la fédération a renforcé son positionnement dans le cadre du dialogue environnemental. La FNTF représente l'ensemble des fédérations professionnelles au Conseil National du Bruit ainsi qu'au sein du Comité Fiscalité Ecologique. La FNTF participe également aux travaux du Conseil National des Déchets et du Comité de suivi de la Stratégie Nationale de la Biodiversité. Nos représentants prennent part aux commissions environnement du MEDEF et de la CGPME.

La 3ème conférence environnementale est caractérisée par un essoufflement du format. Les débats, malgré leur importance politique, ont été écrasés par la perspective de la conférence de Paris sur le climat fin 2015, et par la nécessité pour la France d'y être exemplaire et force de proposition. Les grands textes législatifs annoncés dans les premières éditions (transition énergétique et biodiversité) ont été décalés dans l'agenda 2015 du parlement. Enfin, les initiatives de modernisation du droit de l'environnement ont fait l'objet d'habilitations législatives en 2014 qui se concrétiseront par ordonnances également en 2015.

LE FORUM DES TRAVAUX PUBLICS DU 15 MAI 2014 - ESPACE « ACTEURS RESPONSABLES »

On retiendra la présence des clusters Ecoconstruction Travaux Publics : ADVANCITY, INDURA, NOVABUILD et Ecochantier au sein d'un « village territoires durables ». La conférence d'Elisabeth LAVILLE sur les gains des politiques de Responsabilité Sociétales des entreprises et la table ronde sur l'économie circulaire ont démontré les dynamiques sectorielles. Enfin, de jeunes apprentis ont défilé présentant les équipements de protection individuelle dernier cri.

LA CONFÉRENCE « TRANSITION ECOLOGIQUE, LE DÉFI DES TRAVAUX PUBLICS » DU 11 JUIN 2014

Cette conférence ouverte par le commissaire général au développement durable, M. Jean-Paul ALBERTINI a marqué la mi-temps de l'Engagement Volontaires des Métiers des Travaux Publics avec le ministère chargé de l'environnement et du développement durable. Elle a souligné le rôle clé du secteur dans la concrétisation dans les territoires de la « transition écologique » impulsée par le gouvernement. Des ateliers ont également permis de valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre depuis juin 2011.

Au-delà de cette conférence, on notera la reconnaissance appuyée du MEDDE (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie) quant à l'exemplarité de la convention d'engagement volontaire portée par la FNTF. Dans ce contexte, le nouveau baromètre régional Travaux Publics Durables dont le format a été finalisé avec le réseau des Cellules Economiques Régionales de la Construction fin 2014 traduira tant les enjeux de qualité de services des infrastructures que ceux de progrès environnementaux et sociétaux du secteur.

LA LABELLISATION « RECONNAISSANCE SNB » POUR LE PLAN D'ACTION BIODIVERSITÉ DE LA FNTF - Au cours de ces trente derniers mois, la FNTF a mené, avec ses syndicats de spécialités et ses fédérations régionales, d'abord une phase de diagnostic puis une phase de co-construction. Le plan d'action qui en est issu a reçu le label d'excellence du MEDDE en janvier 2014.

L'exemplarité du dispositif RSE de la FNTF - Fort de l'engagement des 350 entreprises engagées, le dispositif RSE de la FNTF a été cité en exemple à l'occasion de manifestations importantes : le colloque du 7 octobre 2014 de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises sur les initiatives sectorielles en matière de RSE ; et le colloque 11 décembre 2014 du Conseil Economique Social et Environnemental sur la RSE en action.

LE GUIDE « L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS » (ADEME)

Toujours dans l'optique de défendre la qualité et la spécificité des savoir-faire des entreprises du secteur en matière de performance environnementale, la FNTP a été sélectionnée dans un appel à projet de l'ADEME pour produire un guide sectoriel de référence. Il porte sur la réalisation des Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre ainsi que sur les méthodes d'analyse environnementale multicritères du type ACV ou Ecocomparateurs.

LE RAPPORT « VERDISSEMENT DES MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS : IMPACTS ET BESOINS DE PROFESSIONNALISATION POUR LA PROFESSION DES TRAVAUX PUBLICS. »

Ce panorama d'une exhaustivité inédite a été réalisé par CONSTRUCTYS dans le cadre d'une convention avec le MEDDE. Il présente les besoins liés à l'économie verte sur l'ensemble du spectre des métiers des Travaux Publics.

PARTENARIAT AVEC L'AITF

Le groupe de travail « acceptabilité des chantiers urbains » a été créé en janvier 2014. Il est basé sur le partenariat entre la fédération et l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (l'AITF). Il vise à exploiter les acquis du projet ANR « FURET ». Pour la FNTP, il s'agit, au contact des acteurs de la filière, de diffuser vers les entreprises adhérentes les savoir-faire et outils émergents. L'enquête auprès des communes de plus de 15 000 habitants, publié à l'occasion du salon Interoute et ville 2014, a démontré la forte sensibilité des élus et de leur service quant à la notion d'« acceptabilité des chantiers ».

PARTENARIAT AVEC LES ECO MAIRES

Ce partenariat renouvelé est un support de promotion de l'investissement public local dans les Travaux publics. En effet, la charte nationale Ecochantier publiée conjointement est adressé à l'ensemble des élus locaux pour les inciter à faire de leurs marchés de travaux un outil de développement territorial durable.

GROUPE DE TRAVAIL TRAITEMENT DES DÉCHETS & RECYCLAGE (PRÉSIDÉ PAR GWÉNAEL GROIZELEAU)

Faire valoir les enjeux des entreprises de Travaux Publics vis-à-vis de la réglementation sur le stockage des déchets – Cette année, les démarches de révision des réglementations en matière de stockage des déchets non-dangereux et des déchets inertes ont été l'occasion de défendre les spécificités sectorielles : besoins de simplification et de sécurité juridique. Le stockage des déchets inertes a intégré le droit des installations classées et a été cantonné au seul régime d'enregistrement constituant un guichet unique au niveau de la DREAL. Attendue depuis plus de 2 ans, la législation concernant le stockage de déchets non-dangereux à clarifier les modalités de gestion des agrégats d'enrobés contenant de l'amiante ainsi que des boues de dragage.

Maintenir le cap dans le cadre de l'élaboration des plans départementaux des déchets du BTP – Malgré l'annonce par le projet de loi NOTR (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) de la création d'un plan régional environnemental unique intégrant la question des déchets (le SRADDT, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires) le travail d'études statistiques départementales a été maintenu (CERC). Quelques conseil généraux mènent encore l'avancé de leurs plans. Nous disposerons prochainement d'une capitalisation des données acquises sur près de la moitié des départements métropolitains.

Fournir des outils pour faciliter la gestion des déchets au quotidien - Mieux gérer les déchets de chantiers, c'est améliorer l'approche environnementale faire un geste pour l'environnement, mais c'est surtout générer des économies ou et optimiser ses coûts. 2 aspects sont particulièrement cruciaux pour permettre un traitement adéquat des déchets : une bonne identification par les compagnons sur chantiers pour bien les trier ; et une réelle prise en compte par le maître d'ouvrage.

Désormais, des pictogrammes « déchets » sont disponibles gratuitement sur le site internet de la FNTP pour accompagner les entreprises dans l'amélioration du tri. On trouve également gratuitement sur le site internet, le Guide d'aide à la réalisation du Schéma d'Organisation des déchets de chantiers des Travaux publics qui prend le relai du « SOSED » pour favoriser la prise en compte des déchets dans les rapports contractuels avec le maître d'ouvrage.

GRUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITÉ (PRÉSIDIÉ PAR ALAIN GIRKA PUIS PAR PHILIPPE RAVACHE)

Faire entendre la voix des entreprises de travaux en matière de doctrine environnementale – Au jour le jour, la gestion des contraintes environnementales constitue une composante technique à part entière pour les entreprises de Travaux Publics. Il est donc nécessaire que la fédération prenne une part active dans l'élaboration de la doctrine technique environnementale. 2 dossiers ont abouti cette année.

D'une part, la doctrine « ERC » - pour Eviter, Réduire et Compenser. Déclinée de la loi Bouchardeau de 1976, elle guide les services déconcentrés de l'Etat dans la préparation de la réalisation et de l'entretien de toutes les infrastructures importantes. Elle se concrétise par 45 fiches applicables cas par cas. La FNTP y a porté la spécificité des entreprises de travaux qui n'y était pas ciblées initialement. Il en va de même de la genèse de la charte de reconnaissance des bureaux d'études en matière environnementale -

Concrétiser le lien entre nature et chantiers de Travaux Publics – C'est la raison pour laquelle l'édition 2014 des Trophées de l'image des Travaux Publics s'est intitulée « Nature et Travaux Publics ». Elle a permis de collecter plus de 500 clichés.

Leur diversité et leur acuité démontre le lien intime et quotidien qui existe entre la nature et l'activité des Travaux Publics.

Participer au débat sur les relations entre infrastructures et biodiversité – En 2014, la FNTP a plus particulièrement porté les positions des entreprises sectorielles en matière de biodiversité dans 2 événements nationaux. Les Assises Nationales de la Biodiversité à Montpellier tout d'abord, en présentant aux 2000 congressistes, essentiellement des collectivités territoriales, le plan d'action biodiversité 2014-2017 du secteur.

La Conférence UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) & CILB (Club Infrastructures Linéaires et Biodiversité) du 3 novembre intitulé « corridors d'infrastructures, corridors écologiques ? Quelle contribution des infrastructures linéaires de transport aux continuités écologiques » a constitué une occasion de sensibiliser la communauté scientifique et naturaliste au positionnement de nos entreprises.

INFORMATIONS

DEVELOPPEMENT DURABLE

JANVIER

N°

09

Audit énergétique des entreprises : publication des seuils

22

Stockage temporaire des matériaux inertes : Arrêtés enregistrement (rubriques 2516 et 2517)

OCTOBRE

17

Entreprises Témoins (ADEME), comment déposer votre candidature ?

NOVEMBRE

4

Stockage de gaz inflammables liquéfiés : nouvelles prescriptions pour les réservoirs de plus de 50 tonnes (ICPE / Rubrique 1412)

Technique et Innovation

Président : Xavier Neuschwander

Rapporteur : Pascal Lemoine

En 2014, le bureau de la commission technique et innovation a défini son plan d'actions triennal (2014-2016) dans le cadre de la nouvelle mandature du président de la FNTP Bruno CAVAGNE. Ce fut l'occasion de dresser un diagnostic sur les conséquences des changements intervenus chez les donneurs d'ordre, sur l'impact de l'environnement réglementaire et son instabilité et sur l'évolution de l'approche des entreprises vis-à-vis de la recherche et de l'innovation en particulier dans l'action collective.

- Anticiper les changements et continuer de développer une stratégie de réseaux.
- Promouvoir et fédérer les actions de recherche collective pour la profession.
- Mutualiser les moyens et déployer des actions interprofessionnelles.
- Communiquer, rassembler, fédérer et améliorer notre visibilité.
- Valoriser l'innovation et la technique

Lors de ces cinq réunions de bureau, la commission technique et innovation a confirmée et poursuivi ses actions dans ces nouveaux axes. En particulier la commission dans l'ensemble de ces composantes et de ces acteurs qui lui sont proches s'est impliquée très fortement dans la préparation du corner « INNOVATION AU CCEUR » pour le forum des TP qui s'est déroulé le 15 mai 2014. Dans le cadre de la délégation du matériel, un panel représentatif de constructeurs de matériels y participait. L'IREX pour la recherche collective a animé un stand complet sur les recherches liées aux projets nationaux. La commission technique et innovation a développé un stand sur les évolutions en cours sur la maquette numérique et le déploiement du BIM (building information modeling), sur la RIFD et sur l'utilisation des drones dans nos activités. Elle a présentée en partenariat avec ACCENTURE les potentialités des outils numériques, de type smartphones et tablettes et les prospectives liées à la réalité augmentée. Quatre conférences ont été organisées pour expliquer en quoi l'innovation est primordiale et doit être au cœur de l'activité des travaux publics.

Dans le cadre de promouvoir et de fédérer les actions de recherche collective, la commission a poursuivi ses actions pour maintenir le financement de l'Etat dans le cadre des projets nationaux et pour continuer les synergies en cours. Lors du forum des TP, le président de la commission Xavier Neuschwander a présenté à Madame la Ministre Ségolène ROYAL (MEDDE) les projets nationaux et l'intérêt des partenaires publics ou privés de l'acte de construire de maintenir un tel dispositif qui était soutenu par son ministère depuis plus de vingt ans. Ce fut l'occasion de lui rappeler que le désengagement de l'Etat n'était pas acceptable. Dans la foulée du forum, la FNTP et l'IREX ont adressé un courrier à Madame la Ministre dans ce sens.

Dans la poursuite des échanges et des alliances dans le cadre des recherches collectives liées à la profession, la commission a reçu La directrice générale de l'IFSTTAR. Elle a accentué le rapprochement avec la gouvernance de l'IDRRIM. Le président de l'IDRRIM, le sénateur Yves KRATTINGER, le président de l'IREX, Jacques ROUDIER et Xavier NEUSCHWANDER ont pu échanger sur les difficultés pour maintenir une recherche collective dans nos secteurs avec un désengagement de l'Etat de moins en moins maître d'ouvrage et l'absence des collectivités territoriales pour prendre le relais. Le président de l'IDRRIM, Yves KRATTINGER a adressé à Madame la Ministre Ségolène ROYAL un courrier dans l'objectif de soutenir le dispositif projets Nationaux de recherche et d'innovation bénéfique à l'ensemble des acteurs partenaires de l'IDRRIM.

Dans la continuité des échanges avec le Ministère, la FNTP via sa commission technique et innovation avec l'IDRRIM, l'USIRF et le support de l'IREX ont accepté de porter une réflexion prospective et collective sur les « Réseaux routiers innovants dans le cadre de la transition énergétique ». L'objectif est de partager l'état des lieux des recherches en cours, d'identifier les besoins collectifs des groupes d'acteurs et de faire émerger des sujets potentiels de programme de recherche collaborative, tant sur les plans technologiques qu'économiques. Une première action consistera en une journée de séminaire en 2015 sur ces objectifs. Une lettre d'intention quadripartite, FNTP, IDRRIM, USIRF et MEDDE a été élaborée dans ce sens.

Tout au long de l'année 2014, Le bureau de la commission technique et innovation a été tenu informée des discussions sur l'évolution du BNTRA (Bureau de normalisation des transports des routes et de leurs aménagements) dans sa gouvernance et de sa pérennité financière. Les discussions n'ont pas abouti tant sur une stratégie partagée, que sur la gouvernance ou le modèle économique. Lors de son bureau du 15 octobre, la FNTP a suivi la proposition de la commission de ne pas soutenir financièrement le BNTRA.

La FNTP est présente et active dans l'évolution du BIM (Building information modeling) par ses majors, son syndicat EGF-BTP mais aussi par sa contribution au projet de recherche MINnD. Conscient que l'évolution du BIM dans ses activités est stratégique, que les initiatives sont multiples et de nature très différentes sur le plan national et européen, que l'initiative est plutôt bâtiment, le bureau de la commission a créé un « BUREAU BIM » structure garante, dans ce contexte mouvant, de la cohérence et du lien dans nos actions en terme d'anticipation, de positionnement

Dans le cadre de son développement d'une stratégie de réseaux, les liens territoriaux actuels ont été maintenus et encouragés, en particulier en Rhône-Alpes avec INDURA, les clusters ECO-CHANTIER en Franche Comté, NOVABUILT en pays de Loire, et avec le pôle de compétitivité

ADVANCITY. Indépendamment des relations régulières, le bureau de la commission a décidé d'inviter régulièrement les associations et clusters pour échanger, confronter les feuilles de routes, les actions et synergies potentielles.

La commission a continué de développer une synergie d'actions avec d'autres commissions de la FNTF. Avec la commission développement durable, elle accentue sa collaboration sur des sujets de recherche, sur des actions de lobbying réglementaires vis-à-vis de l'administration. Avec la commission santé sécurité, elle contribue au programme d'actions de prévention liées aux matériels et aux recommandations qui en découlent.

Au niveau européen, en lien avec le service Europe, la commission a contribué au groupe de travail des commissions techniques de la FIEC ; réglementation et normalisation TEC-1 ; en assurant la présidence de TEC-2 recherche et innovation. Le président de TEC-2 a tenu informé la commission des programmes appels à projets de recherche et manifestations liés à « Horizon 2020 », des échanges suite à la mise en place du forum innovation de TEC2 et des différentes relations avec les acteurs de la Commission européenne ou d'organismes européens comme ECCREDI.

Dans la continuité des années précédentes, dans ses services aux entreprises, la FNTF assure aussi un travail régulier et des échanges au quotidien dans le domaine de la normalisation, de la réglementation, de la sécurité des matériels, de la valorisation économique. Sur le plan national, européen et international, la FNTF joue son rôle de veille, de conseil, d'information dans la normalisation, sur les produits, sur les matériaux, sur les techniques, les matériels et le transport.

DÉLÉGATION TECHNIQUE

Président : Michel GUERINET

Rapporteur : Philippe GOTTELAND

La délégation technique s'est réunie trois fois en 2014. Lors de ses réunions les échanges ont été largement ciblés sur les aspects « normalisation et réglementation », les actions de recherche étant très largement délégués à ses trois comités et à l'IREX, dont les projets nationaux partenariaux restent prioritaires pour la CTI de la FNTF.

Elle a accueilli un doctorant, dont la thèse en partenariat a été soutenue par le comité sols :

- Matias CALVENTE, est venu présenter ses travaux qui étaient en cours de finalisation portant sur « Une méthodologie Innovante de contrôle en place de la capacité portante des micropieux ».

RECHERCHE - RECHERCHE APPLIQUEE

La délégation technique a maintenu le lien avec les organismes animant la recherche nationale, particulièrement en laissant un expert FNTF positionné au sein de plusieurs comités d'évaluation et de sélection des projets.

Les projets nationaux gérés par l'IREX restent les partenariats prioritaires pour la FNTF. Ces projets sont exemplaires pour l'implication et l'interaction opérationnelle entre les différents acteurs de la construction : les maîtres d'ouvrages, l'administration, les laboratoires universitaires et les entreprises.

- Les projets SOLCYP, ERINOH, CEOS.FR se terminent et sont dans la phase de rédaction des recommandations.
- Le projet EMACOP, démarré début 2012, travaille sur sa seconde tranche.
- Le projet RECYBETON (labellisé mi 2012), sur le recyclage à 100% du béton, a finalisé sa première tranche et a engagé sa seconde tranche.
- Le projet Ville 10D (labellisé fin 2012), travaille sur sa première tranche.
- Le projet MURE (labellisé fin 2013), a fait son assemblée constitutive et enclenché les travaux de sa première tranche.
- Le projet MINnD (labellisé fin 2013), a également fait son assemblée constitutive et enclenché les travaux de sa première tranche.
- Les projets PERFDUB, C2ROP, ont réalisé leurs études de faisabilité et de montage pour obtenir la labellisation fin 2014
- Le projet GEDI reste en cours de montage pour être présenté en 2015.
- Le projet DVDC a pu valider son étude de faisabilité en amenant les éléments complémentaires demandés par l'évaluation des experts, et s'est engagé dans son étude de montage pour être présenté à la labellisation en 2015.
- Le projet ARSCOP a présenté son étude de faisabilité, et s'engage dans la phase de montage.
- Un nouveau projet Barrages et séismes s'inscrit dans le processus et a fait valider par le Codor RGC&U son étude d'opportunité.

Les trois comités de la délégation technique continuent leurs actions de recherche et de valorisation, en particulier dans le domaine des matériaux, des sols et des techniques routières.

Ils se sont réunis, chacun de deux à trois fois durant 2014, pour coordonner les comités de pilotage des nombreuses actions en cours, définir les nouveaux champs et les actions à investiguer, notamment pour anticiper, consolider les montages de projets. Les trois comités travaillent en démultipliant leurs moyens pour des actions en partenariat avec les acteurs de la recherche dans des finalités opérationnelles.

Pour les matériaux, le comité « matériaux », présidé par François CUSSIGH, poursuit son travail portant sur le comportement au feu des bétons d'infrastructure souterraine (thèse en partenariat initiée 2012), sur la RSI (réaction sulfatique interne) des différents bétons. En association avec le comité sols, il a initié en 2014 une action de recherche sur le ressuage des matériaux cimentaires, en ciblant les bétons de fondations profondes (thèse en partenariat initiée 2014). Il a exprimé son soutien fort au projet PERFDUB.

Pour les sols, le comité « sols », présidé par Serge BOREL, a vu se finaliser la thèse soutenue en juillet 2014 sur la méthodologie innovante pour le contrôle des micro-pieux (thèse en partenariat initiée 2011). Le travail doit maintenant s'engager vers le transfert opérationnel de cette méthodologie aux entreprises. Le comité poursuit les études portant sur : le comportement à la gélifraction des sols traités à la chaux (thèse en partenariat initiée 2011), le comportement sous sollicitations cycliques des couches granulaires des matelas de répartition (thèse en partenariat initiée 2012), le comportement à l'érosion des sols traités à la chaux (thèse en partenariat initiée 2012), le comportement des bétons de fondations profondes (deux thèses en partenariat initiées en 2013) et le comportement des bétons de sols (thèse en partenariat initiée en 2013). Il a initialisé en 2014 deux nouvelles recherches partenariales : sur la caractérisation des sols urbains (thèse en partenariat initiée 2014), et le développement de capteurs immergés en milieux de sols complexes (thèse en partenariat initiée 2014).

Pour les techniques routières, le comité « routes », présidé par Thierry GENESTAR, au travers de ses deux spécialités, a poursuivi ses travaux de recherche sur les enrobés à froid et leur propriétés mécaniques, des mesures de densité en place, des chaussées et des barrières de sécurité en béton. La réalisation du projet MURE et la mise en place du projet DVDC ont fortement mobilisé le comité. Les travaux portant sur les techniques d'identification des minéraux amiantifères se sont inscrits en priorité. Le ciblage d'actions au niveau européen, en réponse à des appels d'offre des projets H2020 de l'Union Européenne a également été engagé.

VALORISATION

La délégation technique a été impliquée dans l'organisation du forum des Travaux.

NORMALISATION ET REGLEMENTATION

La normalisation européenne prenant le pas sur celle nationale et la documentation technique produite historiquement par le réseau scientifique et technique, la FNTF défend le savoir-faire des entreprises sur le champ européen, accompagnant et conseillant ses métiers sur la stratégie à développer.

Anticipation et veille normative

La FNTF participe aux instances nationales de concertation, dans le domaine de la normalisation et de la réglementation technique. Elle veille en particulier à la cohérence des actions des groupes de travail ou commissions de normalisation avec des visions plus prospectives, comme les opportunités pour les entreprises qu'offre le BIM en infrastructures. Quelques-unes de ces actions sont détaillées ci-après. nationales dont les spécificités des bétons employés pour les ouvrages géotechniques. La nouvelle norme sera disponible à l'été 2014. Le règlement nécessite cependant des compléments que doit prendre la Commission européenne par voie d'actes délégués. Les discussions se sont donc poursuivies en 2013 via la FIEC, portant sur la dématérialisation des déclarations de performance des produits, les systèmes de conformité, l'usage durable des ressources naturelles.

- Les travaux de normalisation en matière de développement durable appliqués aux infrastructures de génie civil sont désormais conduits, en parallèle, au niveau international et européen. La normalisation européenne s'imposant dans les marchés, il a été décidé de concentrer l'action de la FNTF sur les travaux démarrant au CEN/TC 350. L'année 2014 a consisté à justifier auprès de cette instance que les normes applicables en la matière d'indicateurs de développement durable pour le bâtiment ne pouvaient s'appliquer dans le domaine des ouvrages de travaux publics. L'instance européenne a reconnu les particularités de ces ouvrages et de leurs critères d'évaluations. En 2015 vont s'engager les premiers travaux de normalisation proprement pour la définition des indicateurs applicables aux ouvrages, d'une phase très en amont du projet jusqu'à l'examen de variantes.
- La norme NF EN 206-1/CN « Béton - Spécification, performances, production et conformité » d'octobre 2012 indiquant les spécifications applicables en France a été remplacée en décembre 2014 par la norme NF EN 206/CN intégrant les évolutions européennes. Cette nouvelle norme intègre en particulier les dispositions spécifiques pour les bétons autoplaçants et les bétons de fondations spéciales.
- Le Conseil d'Etat a rejeté le recours du SNBPE contre l'arrêté modificatif de l'arrêté du 26 novembre 2011 fixant les prescriptions générales applicables aux centrales à béton dans le cadre des ICPE soumises au régime de déclaration (capacité de malaxage ≤ 3 m³). Cette décision confirme que, du fait de l'intérêt général et environnemental, les centrales de chantier peuvent être installées en milieu urbain.
- La FNTF a négocié un accès aux normes techniques, environnementales, juridiques et du matériel de travaux publics à tarifs préférentiels pour ses entreprises. Le contrat sera mis en place en 2015.

Réglementation technique et réalisation des marchés

- Le règlement européen sur les produits de construction entré en vigueur au 1er juillet 2013 a fait l'objet de nombreux actes délégués précisant le dispositif. Chaque fois que nécessaire, la FNTF est intervenue auprès des représentants français du Ministère ou de la FIEC pour conserver le niveau d'informations attendu des entreprises quant aux produits qui leur sont livrés.
- Les fascicules du CCTG-Travaux restent les documents essentiels de prescription pour la commande publique. La FNTF a participé aux travaux de révision des fascicules suivants :

Les fascicules 25 « Exécution des corps de chaussées », 26 « Exécution des enduits superficiels » et 27 « Fabrication et mise en œuvre des enrobés hydrocarbonés » dans le domaine des infrastructures de transport.

Un nouveau fascicule 86 dédié aux « Installations de méthanisation et de compostage des déchets ».

Dans le domaine des ouvrages d'art, des fascicules 65 « Exécution des ouvrages de génie civil en béton armé ou précontraint », avec l'intégration notamment des approches performantielles, et 68 « Exécution des travaux de fondations des ouvrages de génie civil », en conformité avec les normes européennes d'exécution, (entrée en vigueur envisagée fin 2014). Ces deux documents ont en particulier intégré la nouvelle norme NF EN 206/CN et permettent la formulation de bétons d'ingénierie en approche performantielle.

Ces documents entreront en vigueur en 2015 à la publication de l'arrêté les homologuant. Le fascicule 62-V sera par ailleurs retiré puisque les normes de l'Eurocode 7 et les normes françaises d'accompagnement sont applicables.

Le programme de travail se maintient à un rythme soutenu avec les travaux de révision :

- Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, des fascicules 70 « Canalisations d'assainissement et ouvrages annexes », 71 « Fourniture et pose de conduites d'adduction et de distribution d'eau » et 74 « Construction des réservoirs en béton », avec un dimensionnement aux Eurocodes (entrée en vigueur envisagée en 2016). Deux nouvelles fascicules sont entrés en révision, le 73 « Equipement hydraulique, mécanique et électrique des stations de pompage d'eaux d'alimentation et à usages industriels ou agricoles » et le 81-I « Construction d'installation de pompage pour le relèvement ou le refoulement d'eaux usées, domestiques, d'effluents industriels ou d'eau de ruissellement ou de surface ».
- Dans le domaine des ouvrages d'art ce sont les fascicules 56 « Protection des ouvrages métalliques contre la corrosion » et 64 « Travaux de maçonnerie d'ouvrages de génie civil » qui entrent en révision.

DELEGATION MATERIEL

Président : Michel LALLEMENT

Rapporteur : Catherine JAROSZ

Au cours de l'année 2014, la délégation du matériel, constituée d'experts répartis dans onze groupes de travail représentant l'ensemble des activités des travaux publics, a poursuivi l'ensemble de ses actions initiées les années précédentes mais a également amorcé de nouveaux thèmes de travail.

Un important échange et retour d'expérience des experts matériel de la délégation, issus des entreprises utilisatrices, a permis d'évoquer tout sujet technique lié au matériel, de statuer sur des problématiques réglementaires ou de sécurité, trouver des solutions aux contraintes législatives et administratives, et ainsi construire les réunions interprofessionnelles.

PROMOTION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION LIEE AUX MATERIELS

Pour la deuxième année consécutive, le comité de pilotage de la cote des matériels d'occasion a organisé une réunion plénière tripartite avec les principaux constructeurs et distributeurs des matériels de la construction ainsi que leurs syndicats respectifs : le CISMA, le SEIMAT et le DLR. En toute transparence entre chacun des acteurs, cette rencontre a permis d'établir un large échange sur la « pertinence » de la cote, les tendances économiques du marché de l'occasion et ses perspectives. Les paramètres techniques des matériels ont été revus de manière collégiale.

Les principes généraux ont été mis à jour avec le soutien de nos partenaires, et l'examen de nouvelles candidatures a, ouvertement, été abordé en séance.

La cote, annuellement mise à jour, est disponible en ligne sur le nouveau site www.tpmateriel.com et www.equipment-center.com. Les fascicules de cote d'occasion sont téléchargeables sur le site de la Fédération.

Le groupe pilote, représentatif des utilisateurs de matériels, a finalisé les travaux pour la réactualisation de la méthode de détermination des

charges d'exploitation des matériels de génie civil.

Les paramètres techniques de certaines catégories de matériels ont été revus et les indices et formulations économiques ont été validés par un expert économique.

La nouvelle méthode est aujourd'hui publiée sur une version actualisée du site www.tpmateriel.com.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de ses missions d'échanges d'informations et de collaboration, la délégation a régulièrement rencontré les représentants des constructeurs, des organisations des constructeurs, des distributeurs et des loueurs de matériels (CISMA, SEIMAT, DLR), des transporteurs chargeurs (AUTF), des organismes partenaires (INRS, OPPBTP) pour définir des priorités d'actions communes.

Dans ce fort contexte relationnel et interprofessionnel, les quatre organismes - CISMA, SEIMAT, DLR et FNTP - se sont associés pour travailler sur des actions à dynamique intersyndicale et collaborer sur des thématiques de préoccupation commune, comme la mise à jour du guide professionnel relatif aux vérifications générales périodiques des engins qui a été publié et mis en ligne en début d'année.

Un puissant moment de collaboration a été mené, entre les membres de la Délégation du Matériel et quelques constructeurs privilégiés, lors du forum des Travaux Publics le 15 mai 2014, où 9 grands constructeurs, partenaires du quotidien de nos entreprises ont participé à l'évènement par leur présence et expositions.

La FNTP est représentée à la section inspection du COFRAC pour l'habilitation et la surveillance des organismes de contrôle.

ANTICIPATION ET VEILLE REGLEMENTAIRE

Dans la continuité des années précédentes, la délégation du matériel a poursuivi les actions déjà engagées dans le cadre de la révision des normes harmonisées liées à la directive machine.

Elle a suivi en particulier les normes sur les engins de terrassement, les grues à tour, les installations d'enrobage et les machines routières, le matériel de concassage et les machines de forages.

Tout au long de l'année, elle a eu des échanges réguliers avec la direction générale du travail (bureau CT3) et l'INRS, sur des aspects réglementaires et de sécurité liés aux matériels.

La délégation participe au comité national CTN-B de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM-TS) avec la volonté d'améliorer les conditions de travail des salariés et la réduction des risques professionnels. En relation avec la direction des affaires sociales et la commission santé sécurité de la FNTP, un programme d'actions de prévention spécifique a été établi et la prévention est ainsi intégrée au travers des recommandations. Les recommandations sur les « Livraisons de matériaux de construction sur les chantiers » ont été validées.

EXPLOITATION DES MATERIELS

La délégation s'est impliquée dans des groupes de travail transverses sur l'évolution des finisseurs et le captage des fumées, ainsi que sur l'aspiration des poussières sur les raboteuses.

Une action particulière a été menée auprès des fédérations de constructeurs des dumpers à benne avant sur le manque de visibilité qu'offrent ces engins.

La révision du guide des vérifications périodiques des installations d'enrobage a été poursuivie.

Pour recenser un maximum de retours d'expérience, satisfactions et difficultés liés à l'utilisation des attaches rapides, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des entreprises, via les FRTP. Près de 150 établissements ont répondu à cette enquête.

Le groupe de travail transverse « Matériels et engins de chantiers », né d'une convention nationale entre les principaux acteurs de la prévention, a présenté ses résultats à Bruxelles, lors d'une séance de travail FIEC/FETBB, composé de représentants de fédérations européennes de la construction ainsi que de l'ETUI (European Trade Union Institute). Ces échanges au niveau européen concernent les thèmes liés à l'ergonomie et l'accessibilité aux machines, la sécurité des attaches rapides ainsi que les émissions diesel.

En partenariat avec les bureaux d'études des constructeurs de grues à tour, les organismes de contrôles ainsi que les constructeurs, la commission « Levage » a finalisé une recommandation professionnelle relative au calcul des fondations de grues à tour.

En collaboration avec l'INRS et grâce aux propositions techniques des constructeurs de grues à tour, elle travaille sur la conception des futures grues à tour. Suite à ce travail de partenariat, des possibilités de remise à niveau ont été proposées par les constructeurs afin d'améliorer la sécurité des utilisateurs lors des phases de montage et de démontage des éléments de grue existante.

Une étude au CSTB sur les effets de site a permis de démarrer un travail de rédaction de recommandations sur la prise en compte des effets de site et la détermination de la configuration de stabilisation d'une grue à tour.

En parallèle, en collaboration avec l'INRS, la DGT, le CISMA, la COPREC et l'OPPBT, le groupe prépare un document à l'intention des entreprises sur la gestion des interférences et des zones interdites sur les chantiers.

Au cours de l'année 2014, la délégation du matériel, constituée d'experts répartis dans onze groupes de travail représentant l'ensemble des activités des travaux publics, a poursuivi l'ensemble de ses actions initiées les années précédentes mais a également amorcé de nouveaux thèmes de travail.

Un important échange et retour d'expérience des experts matériel de la délégation, issus des entreprises utilisatrices, a permis d'évoquer tout sujet technique lié au matériel, de statuer sur des problématiques réglementaires ou de sécurité, trouver des solutions aux contraintes législatives et administratives, et ainsi construire les réunions interprofessionnelles.

TRANSPORT

L'année de 2014 fut l'année de l'évolution et des incertitudes sur le plan réglementaire.

La taxe poids lourds antérieurement nommée écotaxe devient en 2014 le péage de transit. Après plusieurs mois d'incertitudes de son entrée en vigueur, le péage de transit fut abandonné.

La FNTP au travers de son groupe transport de la délégation du matériel participe aux travaux sur les textes réglementaires tels que l'arrêté sur le transport exceptionnel. Ces travaux initiés par le Ministère de l'intérieur portent sur l'amélioration de la sécurité du franchissement des passages à niveau par les transports exceptionnels et des instructions des dossiers. Ils accueillent des représentants d'organismes interprofessionnels concernés (transporteurs et mandataires), ainsi que des représentants de services instructeurs, des forces de l'ordre, des gestionnaires et des exploitants ferroviaires, des administrations du ministère de l'intérieur et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Pour faire évoluer les textes sur l'augmentation des PTAC (poids total autorisé en charge) des porteurs 3 à 4 essieux (nouvelles configurations), l'AUTF (dont la FNTP est adhérente) a porté et finalisé un projet qui définira les bases de la réglementation sur les nouvelles configurations des véhicules qui seront proposés par les constructeurs. Une présentation a été faite au Ministère des transports en décembre 2014.

En 2014, les futures problématiques liées à la logistique urbaine se sont accentuées. Pour désengorger le flux de transport de marchandises en ville et afin de réduire effectivement la pollution dont les véhicules sont à l'origine, la ville de Paris a lancé la Charte de la logistique urbaine durable afin d'établir un état des lieux des véhicules les moins polluants qui transportent des marchandises dans Paris et mieux connaître les perspectives d'évolution. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des objectifs du conseil de Paris de parvenir en deux étapes à la « dé dieselisation » de la livraison du dernier kilomètre. Nous suivons ce dossier via l'AUTF car toutes les grandes agglomérations seront concernées à terme.

Dans la perspective de contraintes urbaines de plus en plus fortes, nous suivons les nouvelles alternatives de carburant, tels que l'électrique et le gaz naturel liquide (GNL) ainsi que les évolutions des constructeurs dans ces domaines et nos champs d'activités.

SOLCYP : sollicitations cycliques dans les fondations profondes

ERINOH : érosion interne des ouvrages hydrauliques

CEOS.FR : comportement sur l'évolution des ouvrages spéciaux vis-à-vis de la fissuration et du retrait

EMACOP : énergies marines côtières et portuaires

RECYBETON : recyclage complet des bétons

Ville 10D : différentes dimensions pour un développement urbain durable et désirable décliné dans une dynamique « dessus/dessous »

MINnD : modélisation des informations interopérables pour des infrastructures durables

MURE : multi recyclage des enrobés bitumineux

PERFDUB : approche performantielle de la durabilité des bétons

C2ROP : Chute de blocs, risques rocheux et ouvrages de protection, anciennement CR20P changement climatique, risques rocheux et ouvrages de protection.

GEDI : gestion durable des infrastructures

DVDC : durée de vie des chaussées

ARSCOP : nouvelle approche de reconnaissance des sols et de conception des ouvrages géotechniques avec le pressiomètre

BIM : building information modeling

CCTG : cahier des clauses techniques générales

INFORMATIONS « TECHNIQUE ET RECHERCHE »

JANVIER

N°

- 9 Fabrication de béton : application de la rubrique ICPE 2518
- 9 Fabrication de béton : application de la rubrique ICPE 2518

INFORMATIONS « MATERIEL »

JANVIER

N°

- 22 Récapitulatif des informations « Matériel » publiées au cours de l'année 2013
- 22 Interdictions complémentaires de circulation des marchandises hiver - été 2014

MARS

- 4 Utilisation du gazole non routier dans les tracteurs de type agricole

JUIN

- 10 Un nouveau site dédié au matériel
- 18 Transports exceptionnels : site internet métier, dématérialisation des autorisations

JUILLET

- 8 Remboursement partiel de la TICPE sur le gazole - premier semestre 2014

Identification professionnelle et Enquêtes

Président : Jean Bergounoux

Vice-président : Bruno Cavagné

Rapporteurs : Corine Le Sciellour, Bernard D'Hayer

IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

COMITE SUPERIEUR DE L'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE 2014

Conseil des Régions : Pierre MASSY, José RAMOS

Conseil des Spécialités : Olivier ALLEZ, Alain GRIZAUD

Commission Développement économique : Denis GAUTHIER, Bernard HERITIER

Commission Europe - International / SEFI : Michel LALLEMENT

Commission Marchés : Philippe ATHUYT, Jacques DOLMAZON,

Commission Technique et Innovation : Christian TRIDON

INFORMATION « IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE »

MARS

N°

4 Identification Professionnelle

ANNALES 2014



EDITION 2015



TRAVAUX PUBLICS ANNALES 2014

Toute utilisation, totale ou partielle de cette publication, à des fins autres qu'un usage privé, est interdite sans l'autorisation expresse et préalable de la FNTP. Toute utilisation autorisée de cette publication devra mentionner sa source.

www.fntp.fr

Fédération Nationale des Travaux Publics

3 rue de Berri 75008 Paris

Tél. 01 44 13 31 44

